



**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE  
2025**

## SOMMAIRE

### **I. CONTEXTE GENERAL**

<b>I. Introduction</b>	p.4
<b>Les mesures pour les collectivités relatives à la LOF pour 2025</b>	p.6
<b>Les compétences et le contexte communautaire</b>	p.10

### **II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGET**

<b>II.1. La composition des budgets de la CCHS</b>	p.12
--	------

#### **II.2. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial**

<b>II.2.1. SPANC</b>	p.14
<b>II.2.2. AERODROME</b>	p.16
<b>II.2.3. VILLAGE ARTISANAL</b>	p.18
<b>II.2.4. CENTRE EQUESTRE</b>	p.20
<b>II.2.5. TIERS LIEU NUMERIQUE</b>	p.22

<b>II.3. Budget annexe à caractère administratif : CENTRE AQUATIQUE</b>	p.24
---	------

<b>II.4. Budget annexe "Lotissement" : FRICHE FLODOR</b>	p.27
– Zone de la Croisette	

#### **II.5. Le BUDGET PRINCIPAL**

<b>Compétences et codes fonctions</b>	p.29
---------------------------------------	------

<b>II.5.1. Section Fonctionnement</b>	p.30
<b>II.5.2. Section Investissement</b>	p.31
<b>II.5.3. Résultat prévisionnel</b>	p.33
<b>II.5.4. Mesures proposées au BP 2025</b>	p.35

- Administration générale	p.36
- Service technique	p.38
- Aménagement de l'espace	p.40
- Développement économique et touristique	p.44
- Gens du voyage	p.52
- Collecte et traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés	p.52
- GEMAPI	p.57
- Mobilité	p.58
- Protection et mise en valeur de l'environnement	p.59
- Politique du logement et du cadre de vie	p.60
- Actions sociales d'intérêt communautaire	p.63
- Gendarmerie	p.65
- Culture	p.65
- Assainissement non collectif	p.66
- Equipements culturels, sportifs et scolaires	p.67
- Voirie	p.70
- Autres	p.72

## SOMMAIRE (suite)

### II.6. Eléments de synthèse

<b>II.6.1. Résultats prévisionnels au 31/12/2023, tous budgets confondus</b>	p.74
<b>II.6.2. Autofinancement de la collectivité</b>	p.75
<b>II.6.3. Plan pluriannuel de financement et prospective financière</b>	p.76

### **III. LA DETTE** p.79

### **IV. LA FISCALITE**

<b>IV.1. Impôts et Taxes, Dotations et Participations</b>	p.81
<b>IV.2. La TEOM</b>	p.86

### **V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES** p.88

### **ANNEXES –**

<i>Tarifs</i>	<i>p.99</i>
<i>Marchés en cours et à relancer en 2025</i>	<i>p.106</i>

# I. CONTEXTE GENERAL

## Contexte extra communautaire

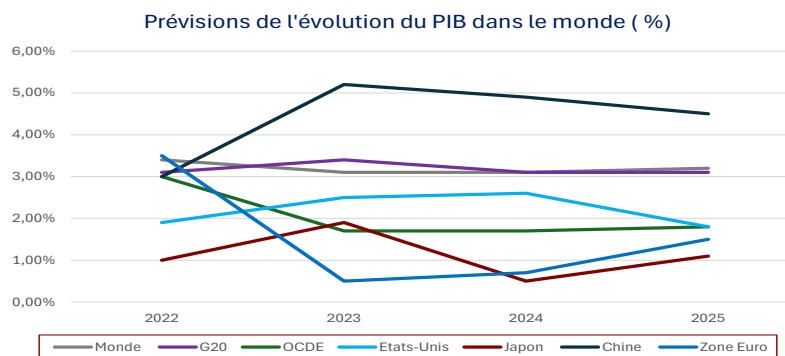
La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

### Le contexte Macroéconomique :

#### 1. Un contexte économique et politique incertain

##### 1.1 Une croissance mondiale atone



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne seront cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis bénéficieraient d'une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20, celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

## 1.2 La politique monétaire et l'inflation

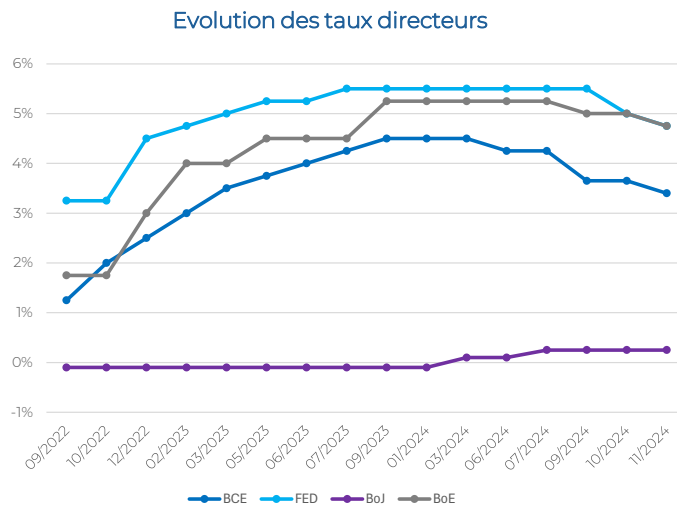
Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la Banque Centrale Européenne) dans la zone euro, 2,05 % aux Etats-Unis et 1,95 % au Japon.

Pour la France, l'inflation sur un an est repassée sous la barre des 2 % au mois d'août 2024 indique l'INSEE, sous l'effet de la diminution des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions au sein des chaînes d'approvisionnements.

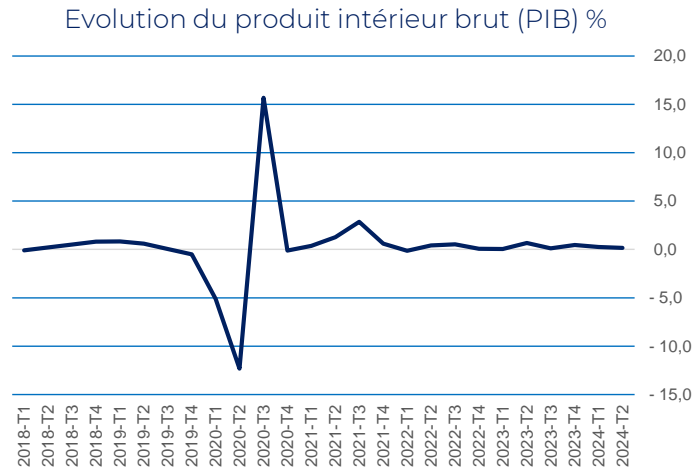
La Réserve fédérale des États-Unis (FED) n'a pas abaissé ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50 %. Pour sa part, le 12 septembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,15 %.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, à 3,15 % contre 3,65 % fin 2024 et 4,5 % en septembre 2023. Il était nul au 1er janvier 2022.
- Pour la FED, à 4,50 %, contre 4,75 % fin 2024 et 5,5 % en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of England, à 4,75 % actuellement contre 5 % fin 2024. Il était de 0,25 % au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of Japan, à 0,50%, contre 0,25% en janvier 2025. Il était également de 0,25% fin 2024.



### L'horizon économique pour la France



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La Banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8 % du PIB en 2024 et 1,2 % en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025.

L'inflation, qui est descendue en-dessous de 2 % en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, conjuguée à un desserrement de la politique monétaire de la BCE, devrait contribuer à une relance de l'économie française.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année <sup>(1)</sup>	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Tableau issu Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises.

Les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci, pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, se situe à 7,4 % en janvier 2025, en progression sensible de 4 % (+ 113 800) par rapport au trimestre précédent. A la fin de l'année, il devrait atteindre 7,8 % selon l'OCDE et 8 % selon l'OFCE.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels, tenant compte de l'inflation.

Néanmoins, la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 5,5 % du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110 % pèse sur les projections économiques, en particulier dans un contexte d'incertitude politique.

### 1.3 Les différentes mesures de la loi de finances

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

Certaines mesures concernant les collectivités sont indépendantes de la loi de finances et entreront en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire s'est réunie le 30 janvier 2025 et est parvenue à un accord entre les deux Chambres. Le Premier Ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025.

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4%, après avoir réduit la prévision de croissance du PIB à 0,9%. La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md € dans la version initiale du PLF.

Cette contribution repose sur différentes mesures :

- **Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Ce dispositif a été remis en cause par le Sénat, qui, en lieu et place, a adopté un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) d'un milliard d'euros réparti en 3 enveloppes : « communes et EPCI » à hauteur de 500 M€, « Départements » pour 220 M€ et « Régions » pour 280 M€.

Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité. Les contributions mises en réserve seraient ensuite reversées aux collectivités concernées les 3 années suivantes, par tiers.

10% des sommes reversées seraient affectées aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions).

Les collectivités les plus fragiles, parmi les premières éligibles à la DSU et à la DSR, seront exemptées du DILICO.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110% de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

## - Gel des fractions de TVA

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente.

Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8% de croissance réelle, contre 4,8% en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027.

### - Abaissement des seuils de franchise de TVA pour les petites entreprises et les collectivités locales.

Le communiqué de presse du ministère de l'Economie et des finances du 28 février 2025 (Texte des communiqués des 6 et 28 février en ANNEXE) indique que « le Gouvernement a décidé de suspendre la réforme jusqu'au 1er juin afin de travailler avec les acteurs et les parlementaires à des réponses adaptées aux préoccupations exprimées lors de cette concertation. » et que « *Durant cette période, les entreprises et autres organismes concernés par cette réforme ne sont pas tenus d'effectuer les nouvelles démarches déclaratives en matière de TVA.* »

Le seuil en franchise de base serait fixé à 25 000 € (montant annuel), quelle que soit l'activité, contre 85 000 € pour les ventes de biens et certaines prestations de services (prestations d'hébergement et ventes à consommer sur place) et 37 500 € pour les autres prestations de services.

Cet abaissement du seuil, justifiée par une harmonisation des règles au niveau européen, revient à soumettre à la TVA les activités générant de faibles ressources.

Les collectivités locales sont concernées pour certaines de leurs activités (par exemple, la location de locaux à des commerçants ou à des médecins, location de salles des fêtes,...).

L'application de cette mesure se traduira par :

- Des coûts administratifs pour les collectivités (suivi de la TVA, déclaration et déduction).
- Une hausse des tarifs pour les usagers ou une diminution des recettes pour la collectivité, en fonction de la décision de répercuter ou non la TVA.

### - Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a été supprimée par le Sénat et ne figure pas dans la loi de finances.

### - Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, **par prélèvement sur la DSIL**. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (mais sans abondement de l'Etat, contrairement à ce qui s'était passé en 2024). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.



La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- La **DETR** est maintenue.
- Le **Fonds vert** est amputé et passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.
- **Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65% (taux actuel) à 43,65% en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

- **Diverses mesures en matière de masse salariale**

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1er jour).

#### 1.4 2 Autres objectifs loi de programmation des finances publiques 2023-2027

##### *La limitation de la hausse des dépenses des collectivités*

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

##### *Des concours financiers en hausse*

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56, 043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€

## **Contexte communautaire – Grandes Lignes**

L'année 2024 a permis de formaliser l'ambition des élus de la Haute Somme, à travers la validation du projet de territoire, à horizon 2030. Validé lors de la séance du conseil communautaire du 23 septembre 2024, le projet de territoire se décline en 5 axes :

- *Des richesses environnementales paysagères et patrimoniales au cœur du projet*
- *Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants*
- *Un dynamisme économique vecteur d'attractivité*
- *Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable*
- *Des coopérations et des services qui favorisent le vivre-ensemble*

Ces axes sont la traduction des enjeux que doit relever le territoire afin d'être plus attractif et dynamique. Des informations complémentaires sur le projet de territoire sont disponibles sur le site Internet de la CCHS : <https://www.coeurhautessomme.fr/communaute-de-communes/publications-de-la-cchs/> rubrique : Année 2024

La Communauté de Communes de la Haute Somme a décliné ces axes en actions, dont certaines démarrent dès 2025 :

- **La Maison du Canal et de la Nature** : projet touristique situé à Cléry sur Somme, en lien avec la construction du canal Seine Nord Europe, le pont canal situé à Cléry mais également les richesses paysagères des étangs de la Somme. Le concours d'architecte est lancé depuis début mars 2025, le projet ayant été validé en janvier 2025. Les travaux pourraient démarrer au printemps 2026.
- **Le Pôle Culturel intercommunal** : après avoir validé le site d'implantation, les élus ont souhaité saisir l'opportunité d'acquérir un ensemble immobilier jouxtant le site. Cet ensemble comprend un ancien magasin et un parking. Il s'est avéré qu'un projet privé de loisirs était également en cours de discussions sur cet emplacement. C'est pourquoi les élus ont renoncé à acquérir les parcelles supplémentaires. La poursuite du projet de pôle culturel a été entérinée en janvier 2025. L'assistant à maîtrise d'ouvrage doit travailler sur le cahier des charges afin de lancer le concours d'architecte durant l'année 2025.
- **Le réaménagement de la zone d'activités Mont Saint Quentin** : les travaux vont pouvoir démarrer en mars 2025, après plusieurs mois de travail entre la validation auprès des services du Conseil Départemental, le dépôt des demandes de subventions et les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'un rond-point.
- **La GEMAPI** : le cahier des charges pour l'arrachage de la Jussie est en cours de rédaction. La première campagne devrait intervenir durant l'été 2025.

Un autre enjeu, transversal, a été travaillé en 2024 et sera toujours en cours en 2025 : **la mobilité**.

Après avoir validé le Schéma Local d'Orientation des Mobilités en décembre 2024, une convention a été signée avec l'Association Saint Jean pour la mise en place du transport à la demande à partir d'avril 2025. Il cible les personnes non imposables ou demandeurs d'emploi, afin qu'elles puissent se rendre à des rendez-vous médicaux ou des entretiens d'embauche. L'intérêt de ce dispositif permet d'inciter le public cible à devenir « mobile ».

Un partenariat a été lancé en novembre 2024 avec BlaBlaCar Daily, pour le covoiturage domicile/travail. Il se poursuit durant l'année 2025. La CCHS prend en charge une partie du trajet pour le conducteur, ainsi que les frais de l'application BlablaCar.

En parlant d'application, une nouvelle forme de communication est lancée, depuis février 2025 : l'application mobile INTRAMUROS. Elle est téléchargeable sur les téléphones portables, et permet d'être informé des dernières actualités de la CCHS, mais également des communes membres pour celles qui le souhaitent. La CCHS prend en charge l'intégralité de l'abonnement annuel.

L'année 2025 devrait être l'année d'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Après un deuxième arrêt projet en octobre 2024, les personnes publiques associées ont été consultées. Elles avaient jusque fin janvier pour rendre leur avis. La CCHS est actuellement en cours de rédaction des mémoires de réponse, afin de pouvoir lancer l'enquête publique avant l'été.

Pour ce qui concerne les budgets annexes de la collectivité :

- **Zone de la Croisette** : les travaux d'aménagement sont en cours de finalisation. Des entreprises sont d'ores et déjà intéressées pour l'acquisition des lots restants.
- **Aérodrome** : l'étude pour le réaménagement du site est terminée. Elle doit être présentée aux élus pour valider les éventuels investissements.
- **Tiers lieu numérique** : les actions se poursuivent en faveur de l'inclusion numérique, le tiers lieu continue d'informer et de former les habitants avec « Hors les Murs », ateliers numériques dans les communes. Un beau projet culturel est également en cours de réflexion : Micro Folies. Il s'agit d'un musée numérique, qui pourrait être installé pour plusieurs jours dans les communes. Ce projet devrait pouvoir se réaliser en 2025, sous réserve des financements de l'Etat et de la Région.

Enfin, le début de l'année 2025 a démarré avec la modification des statuts de la CCHS, comprenant :

- La création d'une école de musique et de danse communautaires au 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Le transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces modifications entraînent des transferts de personnel mais également de charges pour la CCHS qui seront à préciser dans le courant de l'année 2025. Un long travail administratif attend les services ainsi que les élus pour la mise en place de ces compétences.

*Des détails concernant chaque équipement ou compétence communautaire seront précisés au fur et à mesure de la lecture de ce document, tout en sachant que le ROB présente les nouvelles dépenses pour cette année 2025, les budgets s'inscrivant dans la continuité des années précédentes.*

## II - TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGET

### II.1. La composition des budgets de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre qui dispose :

- d'un budget principal, élaboré par compétences, M57 depuis le 01/01/2024

- de cinq budgets annexes, service public industriel et commercial :

- Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC), M49
- Aéroport, M4
- Village artisanal, M4
- Centre Equestre, M4
- Tiers Lieu Numérique (budget autonome), M4

- d'un budget annexe, service public administratif, Construction/gestion du Centre Aquatique, M57 depuis le 01/01/2024

- d'un budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées", M57 depuis le 01/01/2024.

Cette structuration financière génère des dépenses de transfert entre le budget principal et les budgets annexes, notamment en charges de personnel (SPANC, Aéroport, Centre Aquatique et Tiers Lieu Numérique), de frais administratifs et de prestations du service technique.

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L.2312.1 du code général des collectivités territoriales, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance de conseil communautaire.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

#### **Cotation des dépenses « Budget Vert »**

Le décret du 16 juillet 2024 / loi de finances 2024 apporte des précisions sur l'annexe « budget vert » à intégrer au CFU à compter de l'exercice 2024. Cette obligation s'impose aux collectivités de plus de 3500 habitants. Elle s'applique dès 2024 aux budgets M57 et ne concerne que certains comptes d'investissement. Cela implique une cotation (favorable, défavorable, neutre) de chaque dépense d'investissement ; ce pour 6 axes (uniquement le 1<sup>er</sup> en 2024). En 2027, tous les axes devraient être concernés. **Dès 2025, cette obligation s'imposera également aux budgets M4 et concernera tous les comptes d'investissement et les axes 1 et 6.**

Axe 1 : atténuation du changement climatique

Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 3 : gestion des ressources en eau

Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Sont donc concernés en 2024 : le budget principal, le budget annexe du centre aquatique et le budget annexe Flodor.

Les dépenses nouvelles ou investissements projetés sont proposés par la :

- Réunion Tiers Lieu Numérique du 24 janvier 2025
- Commission Culture/communication/événementiel du 3 février 2025
- Commission Travaux du 06 février 2025
- Commission Environnement du 11 février 2025
- Réunion des vice-présidents du 03 mars 2025

## II.2. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

### **II.2.1. Budget annexe TTC Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPIC non assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M49**

#### Contexte

Nombre d'agents : 1 + 1 responsable / Véhicules : 2

#### Missions :

- diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
- conseil aux usagers,
- contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes ANC.

50 communes/60 de la CCHS sont concernées par le SPANC

#### Rétrospective

Exercices		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Données 2024
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	101 544 €	103 893€	118 636€	117 682€	133 437 €
	Recettes	134 583 €	142 875€	186 645€	145 831€	188 826 €
	<b>Résultat</b>	<b>33 039 €</b>	<b>38 982€</b>	<b>68 009€</b>	<b>28 149€</b>	<b>55 389 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	0	0	2 485€	668€	27 717 €
	Recettes	8 682 €	7 737€	7 783€	1 083€	9 111 €
	<b>Résultat</b>	<b>8 682 €</b>	<b>7 737€</b>	<b>5 298€</b>	<b>415€</b>	<b>18 606 €</b>

#### Fonctionnement

Variation 2023/2024 : Augmentation de 30 % des recettes de fonctionnement liée notamment à des régularisations des redevances annuelles.

Augmentation diffuse des dépenses de fonctionnement de 13 %.

#### Investissement

Achat d'un véhicule électrique.

#### Résultat de clôture

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2020	172 208 €	Dont	15 337 €	156 871 €
Rappel 2021	218 928 €		23 074 €	195 854 €
Rappel 2022	292 236 €		28 373 €	263 863 €
Rappel 2023	320 801 €		28 788 €	292 013 €
<b>Données 2024</b>	<b>357 171 €</b>		<b>10 181 €</b>	<b>346 990 €</b>

#### Reste à réaliser 2024

Néant

#### FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont couvertes par :

- la redevance annuelle collectée via la facture d'eau par la SAUR, le SIEP et les 7 communes en régie pour 80 585€ en 2024.

		Redevances					
		En 2023	2021	2022	Total 2023	Total 2024	Redevance titrée en 2024
	SAUR	34 communes	41 915 €	59 738 €	30 573 €	48 684 €	jusque juin 2023
	SIEP du Santerre	7 communes	8 186 €	8 295 €	8 443 €	8 637 €	jusque août 2024
	SIEP du Vermandois	2 communes		- €	- €	- €	DSP avec SAUR
Communes en régie	Allaines		3 033 €	- €	- €	7 870 €	2021-2022-2023
	Bussu		3 373 €	1 670 €	- €	2 409 €	2022-1er semestre 2023
	Brie		2 555 €	5 236 €			Soldée / SIEP du Santerre en 2023
	Buire Courcelles		2 817 €	1 685 €			Soldée / SIEP Vermandois en 2022
	Cartigny		- €	8 988 €			Soldée / SIEP Vermandois en sept 2021
	Cléry sur somme		3 916 €	3 884 €	- €	6 806 €	2022-2023
	Equancourt		3 669 €	1 205 €	3 649 €	1 047 €	2è sem 2023 -1er sem 2024
	Etricourt Manancourt		4 072 €	4 112 €	2 530 €	2 515 €	2024
	Guyencourt Saulcourt		- €	2 536 €	- €	- €	2020-2021 en 2022
	Mesnil Bruntel		2 440 €	2 472 €		2 616 €	2022 Soldée / SIEP Santerre en 2023
Siaep Lesboeufs		- €	5 024 €	947 €	- €	2022 en 2023	
			75 974,70 €	104 843,59 €	46 141,94 €	80 584,76 €	

Rappel : baisse de la redevance annuelle de 16.05€ TTC à 10€/compteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

- les diagnostics Vente : 100€/diagnostic
  - **115 en 2024 soit 11 500€**
  - 123 en 2023 soit 12 300€
  - 144 en 2022 soit 14 400€,
  - 173 en 2021,
  - 125 en 2020.
- le contrôle conception et réalisation en zonage assainissement collectif à 160 € TTC (pour les communes ayant délibéré en assainissement collectif pour lesquelles un dossier doit être instruit, suivi de chantier inclus), **sans objet depuis 2014.**
- la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente), qui est effectuée à l'issue du délai d'un an après l'acte de vente, puis tous les ans jusqu'à la réalisation des travaux. En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité, du fait de l'usager, d'effectuer la vérification, elle est facturée 320 € TTC. », **Soit 2024 : 96 640€ (302 facturations)**

Pour mémoire : 86 720 € en 2023 (271 facturations) - (Titrés : 133 120€, annulé -1 600€, contrepassation - 44 800€), 65 280 € en 2022 (204 facturations), 49 600€ en 2021 (155 facturations), 39 680 € en 2020 (124 facturations).

*Il est à préciser que de plus en plus de travaux de mise en conformité se font dès les achats immobiliers, soit environ 50% de réhabilitations suite aux diagnostics vente.*

Point sur la mise en conformité des biens

Mise en conformité suite aux ventes				
année achat	Nombre DV	DV Non conforme	Nbr vente non conforme	Nombre de mise en conformité
2015	103	88	?	12
2016	171	149	53	18
2017	144	108	62	31
2018	136	102	62	31
2019	138	99	70	31
2020	121	102	89	48
2021	175	128	121	62
2022	146	109	121	49
2023	133	102	89	67
2024	136	90	83	54

*(données SPANC – Hors finances)*

## INVESTISSEMENT

Pas de dette

## PREVISIONS 2025

Continuité de fonctionnement à l'exercice 2025.

Budget autonome qui s'équilibre.

## **II.2.2. Budget annexe Aéroport HT, SPIC assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M4**

### Contexte

Propriétaire depuis mars 2007.

Compétence : Aménagement, entretien et gestion de l'Aéroport Péronne Haute Somme

### Rétrospective

Exercice	HT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Données 2024
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	59 552€	78 980 €	79 424 €	147 407 €	104 502 €
	Recettes	98 113€	134 778€	130 715 €	138 772 €	124 283 €
	<b>Résultat</b>	<b>38 561€</b>	<b>55 798 €</b>	<b>51 291 €</b>	<b>- 8 635 €</b>	<b>19 781 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	1 914€	28 539 €	9 122 €	30 284 €	93 454 €
	Recettes	13 893€	15 757 €	14 198 €	111 240 €	36 452 €
	<b>Résultat</b>	<b>11 979€</b>	<b>-12 782 €</b>	<b>5 076 €</b>	<b>80 956 €</b>	<b>-57 002 €</b>

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses HT (2024) :

- Une augmentation des charges à caractère général de 35 % (+19 K€) liée notamment à l'augmentation des dépenses d'électricité (+6 K€), d'eau (+4K€), à l'achat de matériel pour travaux en régie et aux entretiens et réparations.

### Recettes HT (2024) :

Une stabilité dans les recettes réelles de fonctionnement (sachant qu'un titre de recettes doit être établi en 2025 pour régulariser une redevance 2024 (complément de recettes de 6K€))

- Dotation de l'Etat : 15 035 € (stable depuis 2013)
- **Redevances AOT des utilisateurs (69 559 € + 20 430 € de remboursement de charges) :**  
 CPPPHS (Centre de Parachutisme Paris Péronne Haute Somme), INRA, Picard'Air, Aéroclub, 2 autoécoles, SAVY Air Modèles, Codeps, ExTremDay
- Redevance atterrissages (15 392 €) : CPPPHS 15 000 €, Picard'Air 280 €, Aéroclub 112€
- Basculement des travaux régie en investissement : 2 380 € (porte hangar)

### *Pour information :*

Suite à la consultation lancée en septembre 2023 (ordonnance 2017-562 du 19/04/2017 imposant une mise en concurrence préalable à l'octroi des AOT), l'AOT du centre de Parachutisme Paris Péronne Haute Somme a été renouvelée à compter du 01/01/2024 pour une durée de 9 ans.





## INVESTISSEMENT

Pas de dette.

Rappel des principaux investissements réalisés en 2024 :

- Rénovation de la piste (88 K€)
- Porte hangar (2.4 K€)

### Résultat de clôture

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement	
Rappel 2020	754 638 €			29 479 €	725 159 €
Rappel 2021	797 655 €			16 698 €	780 957 €
Rappel 2022	854 022 €			21 773 €	832 249 €
Rappel 2023	908 325 €			102 730 €	805 595 €
<b>Données 2024</b>	<b>871 105 €</b>			<b>45 728 €</b>	<b>825 377 €</b>

Restes à réaliser 2024 : 28 000 € en dépenses

- Rénovation de la piste
- Etude de faisabilité pour l'aménagement du site

### Prévisions 2025

- Poursuite des travaux sur porte hangar paras : 14 K€ de matériel

<b><u>AERODROME</u></b>				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Borne VE		20 000,00 €	24 000,00 €	
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €	X
Mesure d'adhérence de la piste (vérification annuelle)		2 500,00 €	3 000,00 €	X
			- €	
				<b>7 800,00 €</b>

- Une réflexion va être menée sur l'aménagement du site au vu des préconisations de l'étude de faisabilité.

**Budget autonome qui s'équilibre.**

## II.2.3. Budget annexe Village artisanal HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014

### Construction, entretien et gestion du Pôle artisanal, ouvert depuis avril 2014.

### Instruction budgétaire et comptable M4

#### Contexte

Le Village artisanal comprend 12 cellules : 4 d'environ 100 m<sup>2</sup>, 8 de 50 m<sup>2</sup>

Au 31/12/2024, le village artisanal est occupé à 100 %.

Les sociétés installées sont :

- Lot 1 : Société Loison (ouvrages métalliques) échéance 09/2029,
- Lots 2-3 : Libert Archerie (archerie) échéance 10/2032,
- Lots 4-5 : Société TOLSMA GRISNICH France (vente, installation et maintenance d'équipements pour la conservation des productions agricoles), échéance 06/2026
- Lot 6 : XL Sticker (fabrication et pose, enseigne, flocage et signalétique), échéance 11/2025
- Lot 7 : XL Sticker (fabrication et pose, enseigne, flocage et signalétique), échéance 06/2025
- Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance au 04/2033
- Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 07/2029,
- Lot 10 : Les Guides Composteurs (préfabrication d'aérofermenteurs pour traitement des déchets de restauration), échéance 06/2025
- Lot 11 : A-STREAM (préparation de commandes et logistique), échéance 09/2026
- Lot 12 : A-STREAM (préparation de commandes et logistique), échéance 06/2026

Le loyer de base pour tout nouveau bail est révisé annuellement au 1<sup>er</sup> avril, selon l'indice de construction du 4<sup>ème</sup> trimestre n-1 (décision 058/21 du Président).

Au 1<sup>er</sup> avril 2024, il a ainsi été fixé à 53.55 € HT/m<sup>2</sup>/an (valeur du 01/04/2024 au 31/03/2025). A cela s'ajoutent les charges à caractère général remboursées par les locataires (provisions de 13€HT/m<sup>2</sup>).

#### Rétrospective

Exercice		CA 2020	CA 2021	CA2022*	CA2023	Données 2024
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	74 328€	75 868€	121 416€	83 497 €	85 401 €
	Recettes	73 652€	76 364€	131 512€	88 854 €	99 522 €
	<b>Résultat</b>	<b>-676€</b>	<b>496€</b>	<b>10 095€</b>	<b>5 357 €</b>	<b>14 121 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	78 210€	78 789€	72 426€	77 587 €	77 437 €
	Recettes	54 889€	53 100€	92 802€	58 991 €	51 605 €
	<b>Résultat</b>	<b>-23 321€</b>	<b>-25 689</b>	<b>20 375€</b>	<b>-18 596 €</b>	<b>-25 832 €</b>

\*Intègre les écritures liées à la vente d'une partie de la parcelle pour 51 647€ RF (valeur nette comptable 38 073€ RI).

Les opérations d'ordre liées à l'amortissement de la construction impactent fortement le budget :

- Amortissements : DF/RI pour 51 456€
- Reprise de subventions : RF/DI pour 39 093 K€

L'annuité d'emprunt 2024 est de 41 390 €, dont 33 333€ en remboursement de capital.

#### Investissement 2024 :

- Mur du portail : 5 K€

### Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2020	-146 865 €	Dont	-111 693 €	-35 172 €
Rappel 2021	-172 058 €		-137 382 €	-34 676 €
Rappel 2022	-141 587 €		-117 006 €	-24 581 €
Rappel 2023	<b>-154 827 €</b>		-135 603 €	-19 224 €
<b>Données 2024</b>	<b>-166 538 €</b>		<b>-161 435 €</b>	<b>- 5 103 €</b>

Pas de Restes à réaliser en 2024

### Prévisions 2025 :

<b>VILLAGE ARTISANAL</b>						
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	2026	
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>						
Installation INTRATONE Portail (modifié par potelet et digicode)		1 800,00 €	2 160,00 €	X		
Installation d'un escalier pour accès toiture (5,5 m de hauteur)		7 500,00 €	9 000,00 €	X		
Traitement des jonctions de couverture x 50 (Attente esca	M.O	450,00 €	450,00 €			
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €			X
Réparation Lanterneau de toiture (Attente escalier)	M.O	360,00 €	360,00 €			
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €			X
Installation d'un portillon	M.O	180,00 €	180,00 €			
	Matériel	2 000,00 €	2 400,00 €	X		
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €			
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €	X		
			- €			
				<b>18 360,00 €</b>		<b>8 400,00 €</b>

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**Rappel Emprunt** (amortissement constant, intérêts variables – index PEL) 500K€ sur 15 ans (Nov. 2012 / Nov 2027)

Capital restant dû au 01/01/2025 : 92 K€

Dépenses annuelles : Capital 33 333.32€ (part invariable)

Intérêts avec les taux min/max appliqués sur les échéances trimestrielles :

2021 : 7 114€ (3.39%) / 2022 : 8 747€ (4.59%-6.99%) / 2023 : 11 538 € (6.99%-8.49 %) / 2024 : 8 057 € (7.39%-6.39%)

Prévisions 2025 : 4 945 € (5.89% début 2025)

Les loyers annuels attendus en 2025 sont estimés à 44 K€ (si taux d'occupation 100 %), hors révision applicable au 01/04/2025.

Les loyers couvriront l'annuité estimée à 38.5K€.

Nous rappelons que l'équilibre du budget a été fragilisé par l'application de la norme RT 2012 et le déséquilibre amplifié par le remboursement de l'emprunt dès novembre 2012, alors que les locations n'ont débuté qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.

A l'échéance de l'emprunt en 2027, il faudra attendre 5 à 6 ans pour trouver l'équilibre de ce budget.

## II.2.4. Budget annexe Centre Equestre HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 - Instruction budgétaire et comptable M4

### Déléataire :

Déléataire (depuis le 01/09/2023) : SARL POLE EQUESTRE DE LA HAUTE SOMME dont le dirigeant est Monsieur Jonathan MILON.

La durée de la concession est de 12 ans (si le concessionnaire souhaite mettre fin au contrat avant son terme, il doit justifier d'au moins 5 ans d'activité sur le site et respecter un préavis de 18 mois.)

La redevance annuelle a été fixée à 22 008 € HT la première année, puis 33 000 € HT.

### Rétrospective

	HT	CA 2020	CA 2021 (*)	CA 2022	CA 2023	Données 2024
<b>Fonct.</b>	Dépenses	540 267€	42 224 €	994 742 €	147 632€	150 885 €
	Recettes	8 107€	1 137 715 €	132 073 €	349 118€	331 795 €
	<b>Résultat</b>	<b>-532 160 €</b>	<b>1 095 491 €</b>	<b>-882 669 €</b>	<b>201 486€</b>	<b>180 910 €</b>
<b>Inv.</b>	Dépenses	1 090 831€	385 670 €	52 859 €	220 148€	287 929 €
	Recettes	1 854 292€	107 117 €	15 705 €	346 397€	293 381 €
	<b>Résultat</b>	<b>763 461€</b>	<b>-278 553 €</b>	<b>-37 154 €</b>	<b>126 249€</b>	<b>5 452 €</b>

(\*) En 2021, 1 072 811 € ont été versés par l'Etat au titre d'une dotation compensant la diminution de l'épargne brute liée aux conséquences de la crise sanitaire.

Cette dotation a été provisionnée pour 980 K€, et reprise pour 100 K€ à l'exercice 2022, pour 216 K€ à l'exercice 2023 et pour 209 K€ en 2024 (soit un solde de 455 K€)

Les recettes fixes de fonctionnement proviennent des loyers du délégataire à hauteur de 25 458 € en 2024 (loyer réduit les 12 premiers mois).

### Dettes :

Un emprunt a été contracté en décembre 2020 pour un montant de 600 000€.

Durée : 25 ans (échéance 2046) Taux fixe : 0.70 %, Coût total des intérêts : 54 752€

Echéance trimestrielle : 6 545.54 €, depuis le 01/04/2021, soit 26 182 €/an.

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 516 549 €, il sera de 493 924 € au 31/12/2025.

### Travaux réalisés en 2024

#### Entretien

- Réajustement de sable au rond de longe et au manège pour 4 500 €

#### Investissement (pour un total de 173 K€) :

- Stabilisation des paddocks : 91 K€
- Eclairage parking camions vans : 25 K€
- Cabine de jury 16 K€ + valorisation travaux en régie pour 2.6 K€
- Stabulations poneys : 17 K€
- Vestiaires LPA : 9.5 K€ + valorisation travaux en régie pour 774 €
- Etude projet panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre équestre : 9 K€
- Extension système incendie : 1.5 K€

### Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2020	192 433 €	Dont	193 756 €	-1 323 €
Rappel 2021 (dotation COVID)	1 009 371 €		-84 797 €	1 094 168 €
Rappel 2022 (*)	102 252 €		-121 951 €	224 203 €
Rappel 2023	259 116 €		4 298 €	254 818 €
<b>Données 2024</b>	<b>278 175 €</b>		<b>9 750 €</b>	<b>268 425 €</b>

(\*) avec un crédit de la dotation COVID de 192 811€, et une provision constituée de 880K€.

### Restes à réaliser 2024

Néant

### Litiges en cours

- Procédure judiciaire pour le sinistre lié au gel des installations d'alimentation en eau des abreuvoirs (surpresseurs HS et casse au niveau des tuyauteries) :  
L'expert a rendu son pré-rapport le 28/10/2024 et le rapport définitif le 22/01/2025. La Communauté de Communes devra décider d'un accord amiable ou de la saisie du Tribunal.
- Procédure judiciaire pour le sinistre sur la toiture du manège :  
Les travaux de réfection de la toiture ont été réalisés.  
Une requête en référé a été déposée et enregistrée au TA le 17 juillet 2024 (délai suite au problème rencontré par notre avocate avec la plateforme de dépôt des dossiers).  
Le TA n'a pas encore désigné d'expert (celui désigné pour le litige lié au gel n'avait pas souhaité prendre en charge ce litige-ci).

### Travaux Prévisions 2025

- Remplacement des prises écuries : 1.6 K€

<b>PÔLE EQUESTRE</b>				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Eclairage côté stabulations	M.O	720,00 €	720,00 €	
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €	X
Pose rideau stabulation	M.O	1 050,00 €	1 050,00 €	
	Matériel	6 000,00 €	7 200,00 €	X
Création manège 40m x 20m		380 000,00 €	456 000,00 €	
Création carrière			- €	
			- €	
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Totem CCHS	M.O	750,00 €	750,00 €	
	Matériel	4 000,00 €	4 800,00 €	X
Remise en état polycarbonate latéral manège	M.O	900,00 €	900,00 €	
	Matériel	6 000,00 €	7 200,00 €	X
Acquisitions foncières		100 000,00 €	120 000,00 €	
			- €	
				<b>24 000,00 €</b>



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Compte-tenu des difficultés financières du délégataire et afin de poursuivre l'activité, il est proposé la mise à disposition gratuite de l'infrastructure pendant un an à compter de mars 2025. En parallèle, la CCHS a alerté la Région des Hauts de France de ces difficultés financières, et sollicite une revalorisation de l'utilisation du Pôle Equestre par le lycée agricole.

Le budget s'équilibrera en 2025 avec les résultats de clôture des deux sections, sans faire appel à la provision.

### **II.2.5. Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter de 2021 - Instruction budgétaire et comptable M4 – Budget autonome**

#### Contexte

Ouvert depuis juin 2021, il enregistre au 31/12/2024, **390 adhérents** (-23 par rapport à 2023).

Subvention de fonctionnement en cours :

- Etat - pour chaque poste du Conseiller Numérique : à hauteur de 20 000 € la première année, 17 500 € la deuxième et 12 500 € la troisième (par poste) ; soit 100 000 € pour les deux postes sur trois ans. Sur cette enveloppe, 40 K€ ont été obtenus en 2023 et 17.5 K€ en 2024.

#### Résultats prévisionnels

		CA 2021	CA 2022	CA 2023	Données 2024
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	138 821 €	248 805 €	245 312 €	240 481 €
	Recettes	502 589 €	201 454 €	237 741 €	166 319 €
	<b>Résultat</b>	<b>363 768 €</b>	<b>-47 351 €</b>	<b>-7 571 €</b>	<b>-74 162 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	526 545 €	25 143 €	38 196 €	33 516 €
	Recettes	267 033 €	294 089 €	38 803 €	40 095 €
	<b>Résultat</b>	<b>-259 512 €</b>	<b>268 946 €</b>	<b>607 €</b>	<b>6 579 €</b>

Le TLN ne bénéficie plus de subvention de fonctionnement en dehors de celle de l'Etat portant sur les salaires des conseillers numériques.

#### Les investissements 2024 : 9K€

. mobilier et divers matériels numériques

#### Solde d'exécution prévisionnel cumulé

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Rappel 2021	<b>104 256 €</b>		-259 512 €	363 768 €
Rappel 2022	<b>161 269 €</b>		9 434 €	151 835 €
Rappel 2023	<b>154 305 €</b>		10 041 €	144 264 €
Données 2024	<b>86 723 €</b>		16 621 €	70 102 €

*Dont 584 522 € de subvention du budget principal depuis la création du Tiers Lieu.*

#### Restes à réaliser 2024 en dépenses :

Solde volets roulants : 1500 €

## ► Prévisions 2025

### Equipement :

- Logiciel Tovertafel (licence 3 ans)	2 600 € HT
- Informatique	950 € HT
- Divers matériels	1 200 € HT
- Lave-vaisselle	350 € HT

### Communication – évènementiel :

. Banderoles, brochures, tee-shirts...	1 600 € HT
. Bus transport / festival :	1 000 € HT

### Projet « les micro-folies mobiles » :

Le projet porte sur une itinérance d'une installation numérique (Fab Lab, musée numérique, réalité virtuelle....)

. Investissement matériel	50 000 € HT
. Recrutement : 1 emploi à temps complet	
. Réflexion sur le véhicule à utiliser	
. Aides FNADT et Région pouvant atteindre 70 %	

Et acquisition pour revente de matériel d'occasion : 3 500 € net de taxe

Sur la structure :

<b>TIERS LIEU NUMERIQUE</b>				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Achat et installation extracteur de poussière pour fraiseuse TLN		3 000,00 €	3 600,00 €	X
			- €	
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Climatisation TLN		22 000,00 €	26 400,00 €	X
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X
VMC		6 000,00 €	7 200,00 €	X
Isolation faux plafond TLN				
Changement de 2 volets roulants	M.O	900,00 €	900,00 €	
	Matériel	2 001,00 €	2 401,20 €	
			- €	
				<b>37 380,00 €</b>

Le budget annexe, qui est autonome, devra faire appel en cours d'année à un apport du budget principal (environ 180 K€ pour équilibrer le budget). La gestion de la collectivité en tiendra compte dans sa compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

Les services de la Sous-Préfecture ont été interrogés afin d'envisager une évolution de la gestion en Service Public Administratif.

## II.3. Budget annexe Centre Aquatique HT, Service Public Administratif assujetti partiel à la TVA (Coefficient de TVA 5%) depuis l'exercice 2018

### Instruction budgétaire et comptable M14 en 2023 puis M57 en 2024

#### Contexte

#### Rétrospective

Exercice		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Données 2024
Fct	Dépenses	2 100 545	1 444 355€	774 180€	1 061 457€	1 028 398€	1 225 205 €
	Recettes	2 405 058	1 668 035€	1 090 082€	1 655 349€	1 064 631€	1 574 974 €
	<b>Résultat</b>	<b>304 513</b>	<b>223 680€</b>	<b>315 902€</b>	<b>593 892€</b>	<b>36 233€</b>	<b>349 769 €</b>
Invt	Dépenses	393 256	698 254€	353 375€	6 351 318€	330 060€	373 775 €
	Recettes	651 597	316 075€	232 671€	4 614 626€	2 082 070€	318 884 €
	<b>Résultat</b>	<b>258 341</b>	<b>-382 179€</b>	<b>-120 704€</b>	<b>- 1 736 692€</b>	<b>1 752 010€</b>	<b>-54 891 €</b>

Rappel : Pour équilibrer le budget annexe, instruit en tant que SPA en M14, le budget principal de la collectivité peut y verser des subventions.

Une participation de 1 000 000 € a été versée par le budget principal en 2015, 776 980€ en 2016, 998 000€ en 2017, 1 280 749€ en 2018, 2 181 985€ en 2019 (dont 1 213 800€ de provisions), 971 131€ en 2020, 925 901€ en 2021, 0 en 2022 (perception d'indemnité pour le litige), 390 128 € en 2023 avec une reprise de provisions pour 443 524 €.

En 2024, l'équilibre a été réalisé par un versement d'une subvention du budget principal pour un montant de 1 308 694 €.

#### Dette

Deux emprunts à taux fixes ont été réalisés sur quinze ans, échéance 2028 :

Montant initial : 1 650 000€ à 4.90 % et 2 700 000€ à 3.95 %

Echéance annuelle globale : 397 969 €

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 1 345 435 €, il sera de 1 002 572 € au 31/12/2025.

#### Section Fonctionnement 2024

##### Coût de fonctionnement (hors remboursement emprunt)

		O2 Somme				
		2021	2022	Données 2023	Données 2024	Prévisions 2025
DF	011 (hors transport)	230 309 €	306 254 €	397 140 €	567 805 €	600 000 €
	012 Charges de personnel	434 964 €	495 765 €	527 438 €	565 622 €	627 750 €
RF	RF Propres	164 042 €	220 585 €	229 127 €	241 182 €	254 000 €
	Déficit	- 501 231 €	- 581 434 €	- 695 451 €	- 892 244 €	- 973 750 €

L'augmentation du déficit en 2024 s'explique en partie :

- par une variation de + 62K€ de la facture d'électricité
- par une variation de + 64 K€ de la facture de chauffage (gaz) dont 9 K€ au titre de 2023
- par une variation de + 40 K€ pour les dépenses liées au sinistre
- par une variation de + 18 K€ pour les plantations
- par une variation de la masse salariale (recrutement maître-nageur et opérateur) + 38 K€



A noter une baisse de la consommation d'eau / n-1 de 44 K€ (en 2023, les dépenses d'eau comprenaient une facture non parvenue en 2022).

### Récapitulatif 2024

#### **FREQUENTATION :**

89 338 entrées en 2024 contre 92 105 en 2023 soit 2 767 entrées de moins

Quelques explications : une fermeture de 3 semaines suite à un problème technique en mars 2024 (inondation) qui a généré une perte de fréquentation en public (estimation à - 1 500) et en scolaire (estimation à - 2 500)

Nature du public :

- Plus de 28 500 scolaires (2 300 de moins qu'en 2023)
- Plus de 5 800 entrées clubs (plus de 5 500 de moins qu'en 2023) le club de natation a perdu son entraîneur, a changé de bureau et a cessé son activité partiellement ou totalement sur le premier semestre 2024. Une reprise en septembre avec moins de licenciés.
- Plus de 46 000 entrées payantes (près de 3 000 de plus qu'en 2023), la meilleure fréquentation depuis l'ouverture du centre aquatique
- Plus de 6 800 activités (plus de 500 de plus qu'en 2023), la meilleure fréquentation depuis l'ouverture du centre aquatique

Malgré une fréquentation globale du centre aquatique légèrement en baisse en 2024 du fait des raisons évoquées précédemment, la fréquentation du centre aquatique est correcte, réalisant son meilleur résultat en entrées payantes et activités. A noter : une saison estivale (juillet/août) réussie avec plus de 20 000 entrées sur cette période.

#### **RECETTES :**

Plus de 241 K€ de recette globale (+ 12 K€ / 2023 - meilleure recette depuis l'ouverture du centre aquatique)

- Une nette augmentation des recettes « entrées payantes »
- Une recette stable en « activité »

#### **Principaux investissements 2024 : 43 K€**

Plantations dont travaux en régie :	23 K€
Vélos aquatiques :	8.6 K€
Structures gonflables :	4.6 K€
Bâche pour plateforme Beach volley :	3.5 K€
Stores dont travaux en régie :	1.7 K€
Parasols :	1.6 K€

#### **Résultat de clôture**

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2019	507 200 €	Dont	202 687 €	304 513€
Rappel 2020	44 188 €		-179 492 €	223 680€
Rappel 2021	15 708 €		- 300 195 €	315 903€
Rappel 2022	- 1 442 888 €		- 2 036 888 €	594 000€
Rappel 2023	0		-284 878 €	284 878€
Données 2024	10 000 €		-339 769.02 €	349 769.02 €

#### **Restes à réaliser 2024 :** Autolaveuse pour 10 K€

Le besoin d'autofinancement est de 349 769.02 €. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

#### **Prévisions 2025**

*Dépenses à engager avant le vote du budget 7 000 € / sauna (délibération 2025-06 du 23/01/2025)*

<b>CENTRE AQUATIQUE</b>				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Achat armoire de rétention Pehd (produits entretien)		1 500,00 €	1 800,00 €	x
Remise en état sauna	Aut. Dep. Avt Vote Budg	5 400,00 €	6 480,00 €	x
Achat matériel événementiel		4 000,00 €	4 800,00 €	x
Achat matériel pédagogique		5 000,00 €	6 000,00 €	x
Achat petit frigo infirmerie		500,00 €	600,00 €	x
Achat 5 mini jet ski électriques		2 000,00 €	2 400,00 €	x
Achat 2500 carte RFID		2 500,00 €	3 000,00 €	x
Remplacement éclairage subaquatique bassin ludique		3 000,00 €	3 600,00 €	x
Anticipation pièces de rechange (brides, joints,...) - Pompes		7 000,00 €	8 400,00 €	x
Achat caisse outils		500,00 €	600,00 €	x
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>				
Installation escalier d'accès toiture		7 500,00 €	9 000,00 €	x
Rampe inox petit bassin		3 500,00 €	4 200,00 €	x
Carrelage anti-dérapant en modification ou en changement (40€ H.T le m <sup>2</sup> )		6 000,00 €	7 200,00 €	x
Peinture signalisation parking	M.O	300,00 €	300,00 €	
	Matériel	1 000,00 €	1 200,00 €	x
			- €	
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Audit énergétique		10 000,00 €	12 000,00 €	x
Etude géothermie (prise en charge à 70% par Fonds chaleur ADEME)		100 000,00 €	120 000,00 €	x
<b>AMENAGEMENT EXTERIEUR</b>				
Aménagement chalet "Snack" avec alim eau et élec		6 000,00 €	7 200,00 €	x
Installation espace extérieur jeux aquatiques 100 m <sup>2</sup>		150 000,00 €	180 000,00 €	x
			- €	
				<b>378 480,00 €</b>

- L'équilibre du budget se fera par un apport prévisionnel du budget principal de 1 676 K€ (1 309K€ en 2024).

Cela s'explique par les charges prévisionnelles suivantes :

- un audit énergétique +12K€
- une étude géothermique + 120K€,  
*prise en charge par Fonds de chaleur ADEME estimée à 70K€*
- des charges de personnel + 62K€
- des investissements à hauteur de 260K€ (contre 20K€ en 2024)

## II.4 Budget annexe Friche Flodor « Lotissement » : Zone de la Croisette

« Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées ».  
Budget HT, assujéti à la TVA, M57 Lotissement depuis le 01/01/2024

### RESULTAT ANNUEL 2024

		CA 2022	CA 2023	Données 2024
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	404 180 €	580 750 €	1 442 528 €
	Recettes	210 892 €	580 750 €	1 442 528 €
	<b>Résultat</b>	<b>-193 288 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	210 892 €	315 876 €	1 386 695 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €
	<b>Résultat</b>	<b>-210 892 €</b>	<b>-315 876 €</b>	<b>-1 386 695 €</b>

### RESULTAT CUMULE FIN 2024

HT	Total		Fonctionnement	Investissement
Rappel 2020	-553 124 €	Dont	1 €	-553 125 €
Rappel 2021	-359 837 €		193 288 €	-553 125 €
Rappel 2022	-764 017 €		0 €	-764 017 €
Rappel 2023	1 079 893 €		0 €	1 079 893 €
Données 2024	-2 466 588 €		0 €	-2 466 588 €

### Rappel du budget de l'opération, initialement projeté.

DEPENSES initialement estimées en 2019	HT	Mandats HT au 31/12/2024	A régler sur exercices à venir / engagements signés au 31/12/2024	Soit total engagements de dépenses signés au 31/12/2024
Acquisition terrains / bâtiments	550 000	555 593		555 593
Frais d'études, de diagnostics, de relevés topo, d'honoraires de maîtrise d'œuvre...	1 359 261	356 953	44 971	401 923
Travaux de mise en état des sols (désamiantage / démolition ; dépollution ; plantes envahissantes)	1 982 000	1 338 694		1 338 694
Travaux d'aménagement (voirie+ espaces verts, parking paysager, réseaux)	2 967 500	1 844 810	353 990	2 198 800
Frais divers, frais de gestion, parution, indemnité destruction récolte.... frais financiers	311 191	9 118		9 118
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>7 169 952</b>	<b>4 105 167</b>	<b>398 961</b>	<b>4 504 128</b>

### Récapitulatif des recettes connues au 31/12/2024 :

Nature	Tiers	Total attendu	Total perçu	Reste à percevoir
Subvention	Etat - DSIL (Phase 1 Tvx)	326 000 €	326 000 €	0 €
Subvention	Etat - DSIL (Phase 2 Tvx)	523 923 €	403 484 €	120 439 €
Subvention	Région	432 157 €	432 157 €	0 €
Vente*	Ecofrost	3 237 400 €	0 €	3 237 400 €
		4 519 480 €	1 161 641 €	3 357 839 €

#### \*Vente de terrains :

Environ 13 hectares ont été cédés à la société ECOFROST pour un montant de 3 237 400 € HT (acte de vente signé le 21/12/2023, acte rectificatif pour assujettissement à la TVA le 7/02/2025)

Le budget principal a contribué au budget Flodor à hauteur de 478 595 € en 2019 (avance inscrite en recette d'investissement).

## **FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES HT 2024 :**

En 2024, les dépenses s'élevant à 1 442 K€ ont concerné :

- Traitement plantes envahissantes :	35 K€
- Réseaux :	1 344 K€
- MOE, diagnostic, honoraires... :	55 K€
- Diverses dépenses :	9 K€

Au 31/12/2024, au vu des dépenses mandatées et de celles restant à régler, la CC s'est engagée financièrement à hauteur de **4 504 K€**.

### **Prévisions 2025**

- Solder les marchés en cours	410 K€
- Puits d'infiltration	10 K€
- Voirie – Liaison Zone/RD	109 K€

### **En termes de recettes**

- Vente Ecofrost	3 200 K€
- Solde DSIL 2 <sup>ème</sup> phase :	120 K€

Perspectives de commercialisation à venir : Baux à construction

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.



## II.5. BUDGET PRINCIPAL

**Contexte :** Instruction budgétaire et comptable M14 en 2023  
 Passage à la M57 à l'exercice 2024  
 Voté par nature, par chapitre  
 Elaboré par compétences

Pour le budget principal, les montants indiqués sont des montants TTC, sauf si précision HT.

La gestion analytique du budget principal est la suivante :

Fonction	Compétence	Analytique	Thématique
020	<b>ADM</b>	<b>Administration générale + Certificat d'alignement</b>	
020	<b>TECH</b>	<b>Service Technique</b>	
<b>Compétences obligatoires</b>			
	<b>AME</b>	<b>Aménagement de l'espace</b>	
581		RESERV FONC	Réserves foncières
510		EP	Documents d'urbanisme + Eolien
588		ETUDE AME	Etudes liées à l'aménagement de l'espace
588		NUM	Aménagement numérique (Somme Numérique)
	<b>ADE</b>	<b>Développement économique et touristique</b>	
632		AIDES ECO	Subventions versées aux entreprises privées
60		EDE	Etudes Actions de développement économique
588		SNE	Etudes et projets en lien avec le projet Canal Seine Nord Europe
633		EDT	Etudes Actions de développement touristique
515		ZAE	Zone d'activités
61		EIFP	Financement actions pour emploi insertion
554	<b>GENS VOY</b>	<b>Aires d'accueil des gens du voyage</b>	
	<b>PVE</b>	<b>Collecte et traitement des OMR et déchets assimilés</b>	
7212		BIODECHETS	Biodéchets dont composteurs partagés
7212		OM	Ordures Ménagères
7213		TRI	Tri
7213		DECH	Déchèterie (sous-services par Déchèterie)
71	<b>GEMAPI</b>	<b>Gestion milieux aquatiques et Prévention inondations</b>	
80	<b>MOBILITE</b>	<b>Mobilité</b>	
<b>Autres Compétences</b>			
	<b>PMVE</b>	<b>Protection et mise en valeur Environnement - Energie</b>	
71		PMVE	Chemins Randonnée
	<b>PLCV</b>	<b>Politique du logement et du cadre de vie</b>	
555		Subv. OPAH - Caisse d'avance	
	<b>ASPASP</b>	<b>Actions d'intérêt communautaire</b>	
4238		MPD	Maintien des personnes à domicile
4238		MARPA	MARPA
4238		SAM	Syndicat d'Aides Ménagères - Reprise d'activité par la CCHS
4228		EJ	Enfance jeunesse
410		MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
026	<b>GEND</b>	<b>Gendarmerie</b>	
	<b>CULTURE</b>	<b>Culture</b>	
311		EM	Ecoles de musique
311		EC	Ecole de danse
311		NTIC	Nouv. Technologies de l'Information et de la Communication (dont TLN)
733	<b>SPANC</b>	<b>Ecritures avec Budget annexe</b>	
	<b>ECSS</b>	<b>Equipements culturels, sportifs et scolaires</b>	
313		POLE CULTURE	Pôle Culturel Scientifique Educatif et Social
321		GYMSIVOS	Gymnase du SIVOS (écriture avec budget SIVOS)
321		AB	Gymnase des Remparts
321		NB	Collège et Gymnase Nouveau Béranger
321		GYMROI	Collège et Gymnase de Roisel
321		GYMPER	Gymnase St Denis
321		GYMCOMBL	Salle de sports Combles
323		PIS	Centre aquatique - Ecritures avec budget annexe
845	<b>VC</b>	<b>Voirie (sous-services pour les Tx Neufs)</b>	

## II.5.1. SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on y retrouve toutes les dépenses récurrentes de la collectivité (cf. tableau page suivante).

Pour l'année 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 713 K€, elles étaient de 14 546 K€ en 2023, soit une augmentation de 8 %.

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 1 326 K€, soit 9.30 %.

Les charges financières ont baissé et représentent 0.81% des dépenses réelles.

La structure des dépenses réelles reste sensiblement identique.

Budget Principal : Dépenses								
Section FONCTIONNEMENT (€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Données 2024	Variations 2024/2023	Prévisions 2025 - Faits marquants
Chapitre 011	2 152 543	2 179 280	1 823 113	2 126 383	4 059 169	2 253 100	126 717	Continuité
Charges à caractère général	17%	15%	13%	15%		14%	6%	
Chapitre 012	2 293 402	2 415 662	2 743 353	2 979 501	3 401 620	3 251 312	271 812	Intégration de la compétence Ecoles de Musique et Conservatoire de Danse (cf paragraphe 5)
Ch. personnel et frais assimilés	18%	16%	20%	20%		21%	9%	
Chapitre 014	4 890 278	6 165 151	5 860 824	6 024 208	6 152 323	6 034 354	10 146	Modification des attributions de compensation liée à l'intégration de la compétence ci-dessus
Atténuation de produits	39%	41%	42%	41%		38%	0%	
Chapitre 65	2 710 283	3 339 344	3 163 573	3 128 919	5 745 141	4 046 579	917 660	Continuité (équilibre budget O2Somme, SMITOM, PETR, subventions, indemnités élus...)
Autres ch. gestion courante	22%	22%	22%	22%		26%	29%	
<b>Total Gestion courante</b>	<b>12 046 507</b>	<b>14 099 437</b>	<b>13 590 864</b>	<b>14 259 010</b>	<b>19 358 252</b>	<b>15 585 346</b>	<b>1 326 336</b>	Variations 2024/2023: 9,3%
Chapitre 66	205 144	180 985	161 518	144 681	130 864	127 673	-17 008	Baisse des intérêts: 119 241€
Charges financières (+ICNE)	2%	1%	1%	1%		0,81%	-12%	
Chapitre 67	249 847	501 270	213 058	142 723	15 000	125	-142 598	
Charges exceptionnelles	2%	3%	2%	2%			-100%	
Chapitre 68 : Provisions semi budgétaires		80 527	96 986				0	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>12 501 499</b>	<b>14 862 218</b>	<b>14 062 426</b>	<b>14 546 414</b>	<b>19 504 116</b>	<b>15 713 144</b>	<b>1 166 730</b>	Variations 2024/2023: 8,02%
PM Dépenses d'ordre	489 413	638 790	368 902	567 163	772 451	897 660		2024 - Dépassement des crédits possibles car lié à une sortie d'immo
PM Virement section Investiss					11 890 617			
					<b>Total DF</b>	<b>16 610 803</b>		

### Principales variations 2024/2023

Chapitre 011 : + **126 K€**, avec les grandes variations suivantes :

- + 47 K€ en électricité et chauffage urbain
- + 62 K€ en prestations (entretien espaces verts et honoraires pour récupération IFER/Transformateurs)
- + 33 K€ en études (pôle culturel, port Allaines, eau/assainissement, projet de territoire, diag enfance jeunesse)
- + 24 K€ en entretien des véhicules – surcoût essentiellement en tri
- 40 K€ en honoraires conseils (en n-1 : SAFER / Cléry)

Chapitre 012 Cf paragraphe V +272 K€

Chapitre 65 + 1 023 K€ pour équilibrer le budget piscine  
 -194K€ de contribution au SMITOM

Chapitre 66 Cf paragraphe III -17K€

Et des variations en opérations d'ordre liées essentiellement aux amortissements et aux +values sur sorties de biens.

Pour l'année 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 139 K€. Elles étaient de 19 197 K€ en 2023, soit une augmentation de 942 K€, soit +4.9%.



Budget Principal : Recettes								
Section FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA2022	CA2023	BP 2024	Données 2024	Variations 2024/2023	
Chapitre 013	156 994	120 850	106 869	149 579	130 220	233 828	84 249	
Atténuation de charges						1,16%		
Chapitre 70	755 060	882 377	1 215 241	1 261 928	1 552 656	1 356 622	94 694	
Produit de services						6,74%		
Chapitre 73	12 524 022	13 096 491	13 508 355	14 122 235	4 932 440	4 761 378	231 203	
Impôts et taxes						23,64%		
Chapitre 731						9 419 244		9 592 060
Fiscalité locale						47,63%		
Chapitre 74	738 072	2 234 275	2 342 547	2 323 440	2 401 578	2 787 154	463 714	
Dotations et participations						13,84%		
Chapitre 75	1 047 985	1 261 444	1 253 704	1 262 364	1 206 949	1 236 306	-26 057	
Autres produits gestion courante						6,14%		
Chapitre 77	559 082	21 415	80 992	46 068		162 082	116 014	
Produits exceptionnels						0,80%		
Chapitre 78			80 526	31 539		9 500	-22 039	
Reprise sur provisions								
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>15 781 216</b>	<b>17 616 851</b>	<b>18 588 234</b>	<b>19 197 153</b>	<b>19 643 087</b>	<b>20 138 931</b>	<b>941 777</b>	
PM Recettes d'ordre				270 327		130 736		
						<b>20 269 667</b>		
Chapitre 013	Remboursement sur rémunérations du personnel							
Chapitre 70	dont Remboursement frais par budgets annexes: 895K€							
Chapitre 73	Cf paragraphe 4 Fiscalité							
Chapitre 74	Cf paragraphe 4 Fiscalité + Subventions: 434K€, FCTVA: 83K€							
Chapitre 75	Revenus : COVED, Gendarmeries, logements locatifs							
Chapitre 78	Reprise de provisions sur créances douteuses							

## II.5.2. SECTION INVESTISSEMENT TTC

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2 450 K€.

Concernant les recettes réelles d'investissement, on retrouve principalement :

- les subventions d'investissement provenant de l'Etat, du Département, et de la FDE 80
- le FCTVA,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement),
- les recettes d'opérations pour compte de tiers,
- les cautions.

Elles s'élèvent à 4 295 K€ à l'exercice 2024.

Section INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Données 2024	Variations 2024/2023
Immobilisations incorporelles 20	54 379	110 929	123 619	206 653	81 042	-125 610
Subventions d'équipement versées 204	540 837			408 974	292 056	-116 917
Immobilisation corporelles	346 043	166 416	590 483	925 022	275 565	-649 457
Immobilisations en cours	3 820 929	1 310 417	689 804	170 873	924 988	754 115
Y compris Opérations d'équipement						
Emprunts et dettes assimilées	606 056	603 753	606 957	736 849	457 537	-279 313
Autres dépenses d'investissement	79 926		100 503			0
Opérations pour compte de tiers	294 230	1 351 619	493 312	315 074	418 473	103 398
<b>DÉPENSES REELLES</b>	<b>5 742 400</b>	<b>3 543 134</b>	<b>2 604 677</b>	<b>2 763 446</b>	<b>2 449 661</b>	<b>-313 784</b>
Dépenses ordre chap. 040				270 327	130 736	
Dépenses ordre chap. 041				9 768 601	924 888	
					<b>3 505 285</b>	
Subvention d'investissement	1 593 825	1 018 205	433 695	426 290	195 078	-231 212
Emprunt, Cautions	5 000	7 250	5 379	6 000	4 807	-1 193
Dotations, fds divers, réserves - FCTVA	237 895	635 510	165 902	199 384	166 526	-32 858
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 709 719	1 136 718	637 913	1 581 133	3 375 495	1 794 362
Opérations pour compte de tiers	581 239	1 023 813	224 988	785 345	544 986	-240 359
Autres recettes réelles d'investissement	17 670	544 695	22 209	10 764	7 620	-3 144
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>4 145 348</b>	<b>4 366 191</b>	<b>1 490 086</b>	<b>3 008 916</b>	<b>4 294 513</b>	<b>1 285 597</b>
Dépenses ordre chap. 040				567 163	897 660	
Dépenses ordre chap. 041				9 768 601	924 888	
					<b>6 117 060</b>	

### Principales dépenses d'investissement en 2024 (hors dépenses classiques PAV, conteneurs...)

ANALYTIQUE	OBJET	TTC en K€
ADM	Extension et aménagement du siège	408
VC	Opérations pour compte de tiers	313
OM	Toiture OM	291
PLCV	Versement des subventions OPAH	122
NB	Mur escalade - Gymnase Béranger	105
VC	Fonds de concours voirie	84
GEMAPI	Fonds de concours Péronne / Moulin DAMAY	84
GYMPER	Mur escalade - Gymnase St Denis	40
TECH	Véhicule 4x4	40
EP	PLUI	36
EDT	Etude/Honoraires Maison du Canal et de la nature	29
OM	Local et vestiaires	29
ZAE	Moe / Aménagement ZAC Mt St Quentin	25
BIODECHETS	Véhicule	23
BIODECHETS	Composteurs partagés..	18
GYMROI	Rampe accès et portes Gymnase de Roisel	18
OM	Renforcement fondations	16
TRI	Remise en état benne	13
ZAE	Voirie sur les ZAE	11



### II.5.3. RESULTAT PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

#### Résultat prévisionnel de l'exercice 2024

Exercice		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Données 2023	Données 2024
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	10 682 906 €	12 990 911 €	15 501 009 €	14 431 328 €	15 113 577 €	16 610 803 €
	Recettes	10 994 589 €	15 843 161 €	17 686 755 €	18 637 760 €	19 407 435 €	20 269 666 €
	<b>Résultat (*)</b>	<b>311 683 €</b>	<b>2 852 250 €</b>	<b>2 185 747 €</b>	<b>4 206 432 €</b>	<b>4 293 858 €</b>	<b>3 658 863 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	9 175 227 €	5 823 079 €	4 892 399 €	2 679 305 €	12 802 374 €	3 548 154 €
	Recettes	2 995 034 €	4 653 494 €	6 284 343 €	1 884 091 €	13 344 681 €	6 159 929 €
	<b>Résultat (*)</b>	<b>- 6 180 193 €</b>	<b>- 1 169 585 €</b>	<b>1 391 943 €</b>	<b>-795 214 €</b>	<b>542 307 €</b>	<b>2 611 775 €</b>

#### Résultat prévisionnel de clôture 2024

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2018	13 171 521 €	Dont	5 917 460 €	7 254 061 €
Rappel 2019	6 774 651 €		-262 734 €	7 037 385 €
Rappel 2020	6 747 598 €		-1 432 318 €	8 179 914 €
Rappel 2021	9 118 570 €		- 40 375 €	9 228 945 €
Rappel 2022	11 961 874 €		-835 589 €	12 797 463 €
<b>Rappel 2023</b>	<b>15 421 034 €</b>		<b>-290 810 €</b>	<b>15 711 844 €</b>
<b>Données 2024</b>	<b>18 316 177 €</b>		<b>2 320 965 €</b>	<b>15 995 212 €</b>

#### Restes à réaliser 2024, à reporter au BP 2025 :

Dépenses : 5 711 382 € Recettes : 1 388 720 €, soit un solde négatif de - 4 322 662 €.

Pour information, les RAR les plus élevés sont :

	Dépenses	Recettes
ADM (op. 128 – Extension)	2 027 827 €	540 997 €
ZAE (op.129 – ZAC Mt St Q.)	2 330 914 €	350 000 €
OM (véhicules et bâtiments)	404 350 €	
VC (op. Cpte Tiers)	282 000 €	399 426 €
EDT (op.132 – Maison Canal)	150 692 €	
VC (fonds de concours)	140 203 €	
PLCV (Subv. OPAH)	100 509 €	85 461 €

Liste détaillée des restes à réaliser :

Sens	SERVICES	Opération	Compte	Fonction	DECLINAISON	Montant_RAR
Dépense	ADM	128	2313	020		2 025 927,00 €
Dépense	ADM	128	2031	020		1 900,00 €
Dépense	BIODECHETS		2188	7212		3 300,00 €
Dépense	DECH		21318	7213	DECH CHAPEL	4 700,00 €
Dépense	DECH		21318	7213	DECH MONT S	5 750,00 €
Dépense	DECH		21318	7213	DECH SAILLY	5 500,00 €
Dépense	DECH	130	2031	7213	DECH ROISEL	14 400,00 €
Dépense	EDT	132	2033	633		3 000,00 €
Dépense	EDT	132	2111	633		46 613,00 €
Dépense	EDT	132	2031	633		101 079,00 €
Dépense	EP		202	501		94 837,00 €
Dépense	GEND		2313	026	GENDROI	10 500,00 €
Dépense	GEND		21318	026	GENDPER	20 900,00 €
Dépense	MARPA		21321	4238		19 300,00 €
Dépense	MARPA		2313	4238		8 200,00 €
Dépense	OM		21828	7212		355 200,00 €
Dépense	OM		2188	7212		850,00 €
Dépense	OM		2313	7212		48 300,00 €
Dépense	PLCV		20422	555		100 509,00 €
Dépense	POLE CULTUR	131	2031	313		39 500,00 €
Dépense	TRI		2188	7213		32 500,00 €
Dépense	VC		2041412	845		104 822,00 €
Dépense	VC		458105	845		7 000,00 €
Dépense	VC		21578	845		15 500,00 €
Dépense	VC TN 2021	126	2041412	845		35 381,00 €
Dépense	VC TN 2022		458122	845		83 000,00 €
Dépense	VC TN 2023		458123	845		141 000,00 €
Dépense	VC TN 2024		458124	845		51 000,00 €
Dépense	ZAE	129	2315	515		2 330 914,00 €
						5 711 382,00 €
Recette	ADM	128	13461	020		401 893,00 €
Recette	ADM	128	13462	020		105 000,00 €
Recette	ADM	128	1328	020		34 104,00 €
Recette	GYMROI		1323	321		12 836,00 €
Recette	PLCV		4582007	555		85 461,00 €
Recette	VC		458205	845		7 000,00 €
Recette	VC TN 2021		458221	845		63 915,00 €
Recette	VC TN 2022		458222	845		86 929,00 €
Recette	VC TN 2023		458223	845		193 402,00 €
Recette	VC TN 2024		458224	845		48 180,00 €
Recette	ZAE	129	13462	515		350 000,00 €
						1 388 720,00 €

Avec un solde de clôture d'investissement excédentaire de 2 320 965 € et un solde de RAR de -4 322 662 €, le besoin d'autofinancement est de 2 001 697 €. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Il restera donc un excédent global de 13 993 K€.

## II.5.4. MESURES PROPOSEES AU BP 2025

Ci-après, le tableau récapitulatif des cotisations, subventions et contributions proposées au BP 2025.

COTISATIONS		Prévisions 2024		Réel 2024	Prévisions 2025	
Services		Modalités	Montant	Montant	Modalités	Montant
ADM	Somme Numérique Dématérialisation	Reconduit 0,07€/hbt	2 350 €	2 290 €	Prévisions 2025	2 350 €
ADM	AMF + Association Maire de la Somme	Reconduit	1 610 €	1 609,92 €	Reconduit	1 601 €
ADM	CAUE	Reconduit	500 €	500 €	Augmentation	800 €
EIFP	Maison pour Entreprise Emploi Formatif	Reconduit 0.80€/hbt	21 682 €	21 682,40 €	Reconduit 0.80€/hbt (26950 hbts)	21 560 €
SNE	Seine Nord Europe - Alliance Seine Esca	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €
EDE	Agrosphères	Reconduit	1 200 €	1 200 €	Reconduit	1 320 €
NUM	Somme Numérique	0,67€/hbt - 27 272 hbts	18 272 €	18 272,24 €	0,62€/hbt - 27 103 hbts	16 804 €
GEMAPI	AMEVA	0,65 €/hbt	17 294 €	17 293,90 €	0,65 €/hbt	17 196 €
GEMAPI	SOMEA	Reconduit	300 €	300 €	Reconduit	300 €
ADM	FDE	Cotisation annuelle CEP		1 600 €	Cotisation annuelle CEP	1 600 €
PMVE	Ass Défense Chemins ruraux des Hauts d	Reconduit	150 €	150 €	Reconduit	150 €
ADM	Association des Archivistes Français		105 €	105 €	Reconduit	105 €
Contributions		Prévisions 2024			Prévisions 2025	
		13,30 € / hbt - 27 272 hbts	362 718 €	362 718 €	13,50 € / hbt - 27 272 hbts	368 172 €
ADM	PETR Cœur des Hauts de France					
SNE	SM des Ports Intérieurs du Canal SNE	Contribution 2024	17 500 €		Contribution 2025	18 490 €
OM TRI	SMITOM	Traitement + transfert Bas de Quai	1 620 844 €		Estimation 2025	1 820 584 €

Services		Prévisions 2024		Réel 2024	Prévisions 2025	
		Modalités	Montant	Montant	Modalités	Montant
Subventions de fonctionnement/investissement						
Prévisions 2024						
EDE	Initiative Somme	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000€	13 000 €	3 000 €	Reconduit : Fixe 3000€	3 000 €
		Part variable 2023	6 095 €	3 950 €	Part variable 2025	10 000 €
		Convention 2018-2020/2021-2023			Convention 2024-2025-2026 (recond. Tacite) - Delib 2024-76	
DECH	Artois Insertion Ressourcerie	Reconduit (2,15€/habitants/an)	59 000 €	58 271,45 €	Reconduit (2,35€/habitants/an)	65 000 €
EM	Ecole de Musique Péronne	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	68 000 €	34 000 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	68 000 €
EM	Ecole de Musique Epehy	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	30 000 €	19 600 €	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	30 000 €
EM	Stage d'été Epehy	Reconduit	15 000 €	15 000 €	Reconduit	15 000 €
EM	Ecole de Musique Combles	Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	12 000 €		Maxi Reconduit (400€/élève CCHS)	12 000 €
GEMAPI	Association Syndicale Rivière Cologne	Convention du 04/05/2023	20 000 €		Avenant de prolongation	20 000 €
EC	Péronne - Subvention école de danse	Reconduit	7 500 €		Reconduit	7 500 €
MPD	Services à la personne	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir. Subv = 1,60 €/repas et 0,08	43 000 €	43 000 €	répartir. Subv = 1,60 €/repas et 0,08	43 000 €
ADM	COS	Reconduit	21 700 €	21 700 €	Augmentation (+ de personnel)	30 000 €
NB	Foyer socio culturel Collège Péronne	Reconduit	2 000 €		Reconduit	2 000 €
GYMROI	Foyer socio culturel Collège Roisel	Reconduit	1 000 €	1 000 €	Reconduit	1 000 €
	Crédit pour manifestations intercommunales		48 200 €			43 550 €
		Cygne des temps (+ 3 barnums)	8 000 €	8 000 €	Cygne des temps (+ 3 barnums) -Asso Avenue Mac Orlan	8 000 €
		Fête des étangs (Cléry Loisirs) : visite g	600 €	600 €		
					Concert de musique classique - Asso Unis Sons Tincourt	3 000 €
					Fête des Villes et des Villages fleuris + 2 Barnums - Asso Guyencourt	500 €
					Aviation de loisirs et de la HS vue du ciel (Aéroclub de Péronne)	800 €
					Paraplaid de Péronne (challenge 2025)	250 €
		Bernes Retro Mobiles	600 €	600 €		
		Fête du bois à Brie (Association) + 3 ba	1 000 €	1 000 €		
		Info : Sortie cultur. scolaire (transport+g	12 000 €		Info : Sortie cultur. scolaire (prestations) - Thème "environnement - déchets"	8 000 €
		Course cycliste internationale féminine	6 000 €		Course cycliste internationale féminine (Clovis) - 2/3 CCHS / 9000 €	6 000 €
		Salon du livre (Ville de Péronne)	2 000 €	2 000 €	Salon du livre (Ville de Péronne)	2 000 €
		Champ.France Montgolfières (Event's Cœur HDF)	10 000 €	10 000 €	Champ.France Montgolfières (Event's Cœur HDF) + 4 Barnums	10 000 €
		Fliers sème son cirque (Commune Fliers)	3 000 €	3 000 €		
		A définir	5 000 €		A définir	5 000 €
DECH	FDSEA Maximum 30 € la tonne/limite 150 T	Maximum 30 € la tonne/limite 150 T	4 500 €	810 €		- €
MOBILITE	Incitation covoiturage/particuliers				Convention nov. 2024/nov. 2025 (Délib. 2024-100)	15 000 €
MOBILITE	Transport à la demande - Asso. St Jean				Convention avril/déc.2025 (Délib. 2024-125)	16 500 €
PLCV	Aides aux particuliers / OPAH	Sur dossiers agréés ANAH/Conventi	200 000 €			215 000 €
EDE	Aides aux particuliers / Asso / Ent : Leader GAL		10 000 €	- €		10 000 €
AIDES ECO	Aides aux artisans commerçants / nouveau dispositif	Nouvelle convention	25 000 €	- €		25 000 €
EDE	SAVOIR FER	Aide achat caisse enregistreuse	1 946 €	1 946 €		
NUM	Somme Numérique SDAN	Engagement / SDAN	144 926 €	144 926 €	Engagement / SDAN	95 108 €
NTIC	Subvention au BA Tiers Lieu Num		105 000 €	105 000 €		180 000 €
EDE	SEM portant études / centrales photovoltaïques à créer / Nurlu	20 % du coût des études estimées à 84 K€ HT	20 160 €		20 % du coût des études estimées à 84 K€ HT	20 160 €
MPD	Ufolep	A reconduire	6 000 €	3 000 €	A reconduire	6 000 €

# **1- Administration générale**

## **Nombre d'agents au 01/01/2025**

- 1 DGS
- Services des affaires générales et de la communication : 1 responsable (80 %), 1 agent d'accueil, 1 chargée de communication et 1 assistant de conservation contractuel à temps complet
- Services Finances : 1 responsable, 1 adjoint, 2 agents de gestion financière budgétaire et comptable (dont 1 recruté en nov. 2024), 1 agent chargé des marchés publics
- Service d'aides à domicile : 1 agent chargé de la gestion des aides à domicile mis à disposition de l'Association Saint Jean à Péronne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Service des Ressources Humaines : 1 responsable et 1 chargée de la paie à 28/35<sup>ème</sup>

## **Prévisions 2025 :**

### Archives

- Traitement des archives touchées par l'humidité : 15 K€
- Archivage électronique 2 K€

### Communication

- Application « Intramuros » (promotion lieux et événements) 6 K€
- Matériel pour communication vidéo 1.6 K€

### Finances

- Accompagnement pour le rapport quinquennal CLECT 4.2 K€

### Mutualisation des secrétaires de mairie (ajourné conseil du 27/02/25)

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le conseil communautaire a approuvé la création d'un service commun mutualisé de secrétaires de mairie au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous couvert des délibérations des communes intéressées.

A ce jour, seules 3 communes amenées à transférer leur secrétaire de mairie ont délibéré pour adhérer au service.

Ce transfert concerne une secrétaire à 9/35<sup>e</sup> dans 1 commune et une autre secrétaire à 33,4/35<sup>e</sup> intervenant dans 2 communes.

Ces dernières communes s'étant finalement désistées, le projet devra être réabordé en commission coopération intercommunale.

### Les bâtiments en location :

- Appartement - 6 Rue Verte 80240 ROISEL – 56 M<sup>2</sup>
- Appartement – 6 Rue Verte 80240 ROISEL – 71 M<sup>2</sup>
- Appartement T3 – 2 Rue Béranger 80240 ROISEL – 78.07 M<sup>2</sup>
- Appartement T4 – 2 Rue Béranger 80240 ROISEL – 101.18 M<sup>2</sup>
- Bureau ADMR – 7 rue de la République 80240 ROISEL – 100 M<sup>2</sup>
- Appartement – 41 rue Georges Clémenceau 80200 PERONNE – 51.68 M<sup>2</sup>
- Appartement T1 – 41 rue Georges Clémenceau 80200 PERONNE – 30 M<sup>2</sup>
- Maison F4 – 9 rue Voltaire 80200 DOINGT FLAMICOURT – (Pas de m<sup>2</sup> dans le bail)

**ADMINISTRATION GENERALE**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Rénovation magasin archive 1 et 2 (peinture, éclairage)	M.O	720,00 €	720,00 €	
	Matériel	1 000,00 €	1 200,00 €	X
Achat véhicule électrique en remplacement de la Clio		25 000,00 €	30 000,00 €	X
Achat mobilier siège		30 000,00 €	36 000,00 €	X
			- €	
				<b>67 200,00 €</b>

**LOGEMENTS 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU PERONNE**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Rénovation cage escalier	M.O	3 300,00 €	3 300,00 €	
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
				<b>3 600,00 €</b>

**ADMR ET LOGEMENTS RUE BERANGER ROISEL**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Installation de 4 chaudières gaz		18 000,00 €	21 600,00 €	X
			- €	
				<b>21 600,00 €</b>

Des travaux de rénovation seraient nécessaires sur le logement de Doingt-Flamicourt (classement G). Une première estimation s'élève à 64 000 €. Le bienfondé de la réalisation des travaux sera déterminé en fonction de l'estimation du bien.

**OPERATION 128 : EXTENSION DU SIEGE DE LA CCHS**

. Délibération 2022-12 du Conseil Communautaire du 31/01/2022 portant sur l'approbation du projet, le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre, la création de l'opération 128 et les autorisations de dépenses avant le vote du budget.

. Délibération 2022-117 du Conseil Communautaire du 24/11/2022 portant sur la validation de l'APD / extension du siège.

. Délibération 2022-144 bis du Conseil Communautaire du 12/12/2022 portant sur les demandes de financement DSIL et DETR.

. Délibération 2023-23 du Bureau Communautaire du 20/11/2023 portant sur la demande de subvention Fonds Vert

Les marchés en cours (montants de base hors révisions) :

Marché	Objet	Montant TTC
2022-008	Maîtrise d'œuvre	112 688 €
2023-005	Maîtrise d'œuvre/tvx énergie	38 388 €
2023-023 - lot1	VRD - Espaces verts	66 435 €
2023-023 - lot2	Gros Œuvre	450 640 €
2023-023 - lot3	Charpente bois	234 232 €
2023-023 - lot5	Menuiseries métalliques	162 000 €
2023-023 - lot6	Agencement intérieur	163 324 €
2023-023 - lot7	Courant fort/faible - photovoltaïque	253 615 €
2023-023 - lot8	Chauffage, ventilation, climatisation...	273 600 €
2023-023 - lot9	Carrelage	19 533 €
2023-023 - lot10	Peinture - revêtement de sol	103 806 €
2023-023 - lot12	Cloison mobile	34 560 €
2024-003	Ascenseur	36 000 €
2024-004	Couverture étanchéité	135 054 €
		<b>2 083 875 €</b>

S'ajoutent d'autres frais engagés au 31/12/2024 pour environ 35 K€ (DPE, levers topos, parutions, ...).

Accords de subventions au 31/12/2024 :

. DETR : 231 276 € + 240 000 € = 471 276 €  
 . DSIL : 150 000 €  
 . FDE Concours : 38 759 €  
 Soit un total de : 660 035 €

Le fonds vert a par ailleurs été sollicité, sans retour sur 2024 (faute de crédits). Il sera représenté en 2025 si une nouvelle enveloppe est disponible.

**Au 31/12/2024 : Dépenses réelles à hauteur de 490 K€ dont 408 K€ en 2024**

**RAR 2024** (qui tiennent compte des révisions et aléas) :

. 2 027 827 € en dépenses  
 . 540 997 € en recettes

**Prévisions 2025**

Poursuite des travaux.

Achat de mobilier (voir montant dans les investissements ADM – tableau bâtiment)

## **2- Service TECHNIQUE**

**Nombre d'agents au 01/01/2025 :**

1 responsable du service, 5 agents techniques et agents de remplacement ou accroissement d'activité selon besoins

**Travaux effectués et refacturés en 2024 :**

Refacturation	Nb Heures
Communes	893,25
Aérodrome	193,25
Village Artisanal	79,75
Centre Equestre	122
Tiers Lieu Numérique	32,25
Centre Aquatique	249,75

1570,25

*RAPPEL aux communes : Délibération 2024-73 du 11/04/2024 portant sur la modification du taux horaire et le plafond des heures.*

- Tarifs appliqués : 36 € par heure à compter de tout nouveau devis signé après la délibération et 42 € par heure à compter du 01/01/2025
- Plafond : 150 heures par an et par commune

**Pas de Restes à réaliser fin 2024.**

**Prévisions 2025 :***Autorisation de dépenses avant vote du budget :*

- *Délib. 2025-07 : 2 000 € pour un chalumeau*

<b>SERVICES TECHNIQUES</b>					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	2026
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>					
Achat d'une perche d'élagage		1 350,00 €	1 620,00 €	X	
Achat souffleur à main		450,00 €	540,00 €	X	
Achat nettoyeur haute pression		2 000,00 €	2 400,00 €	X	
Achat pont entretien matériel espace vert		4 000,00 €	4 800,00 €	X	
Achat matériel bureautique (PC-tablette, imprimante, armoire,...)		2 500,00 €	3 000,00 €	X	
Achat divers petits matériels (tréteaux, escabeau,...)		6 000,00 €	7 200,00 €	X	
Achat servante outillage dépôt		1 500,00 €	1 800,00 €	X	
Achat remorque et rampe matériel espace vert		1 600,00 €	1 920,00 €	X	
Mobilier salle de pause et vestiaire (casier, banc, table,...)		6 000,00 €	7 200,00 €	X	
Installation signalisation 3 véhicule intervention (gyrophare,...)		4 000,00 €	4 800,00 €	X	
Remplacement du tracteur ISEKI avec épareuse frontale		80 000,00 €	96 000,00 €	X	
Bâche de Barnums (2 toits, 2 cotés, 2 pignons)		6 000,00 €	7 200,00 €	X	
			- €		
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
Création salle de pause avec cuisine pour agrandissement	M.O	5 400,00 €	5 400,00 €		
	Matériel	2 736,87 €	3 284,24 €		
Eclairage LED dépôt	M.O	300,00 €	300,00 €		
	Matériel	1 593,94 €	1 912,73 €		
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €		
	Matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	X	
Changement bardage dépôt	M.O	3 150,00 €	3 150,00 €		
	Matériel	20 000,00 €	24 000,00 €		X
Création zone de lavage (si extension)	M.O	900,00 €	900,00 €		
	Matériel	7 000,00 €	8 400,00 €		X
Mise aux normes tableau électrique	M.O	420,00 €	420,00 €		
	Matériel	800,00 €	960,00 €	X	
Aménagement bureau technique	M.O	300,00 €	300,00 €		
	Matériel	2 200,00 €	2 640,00 €	X	
Aménagement zone stockage hors gel (si extension)	M.O	1 800,00 €	1 800,00 €		
	Matériel	6 200,00 €	7 440,00 €		X
Extension dépôt technique (132m <sup>2</sup> ) et changement de toiture dépôt existant		350 000,00 €	420 000,00 €	X	
Remise à niveau noue pluviale coté technique	M.O	900,00 €	900,00 €		
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X	
				<b>567 480,00 €</b>	<b>39 840,00 €</b>

<b>TECHNIQUE - BATIMENT FACE AU TLN</b>					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
Installation tableau électrique triphasé	M.O	300,00 €	300,00 €		
	Matériel	2 000,00 €	2 400,00 €	X	
Création réseau d'éclairage et de prise	M.O	900,00 €	900,00 €		
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X	
Réhabilitation du bâtiment / mise hors gel	M.O	7 200,00 €	7 200,00 €		
	Matériel	11 200,00 €	13 440,00 €	X	
			- €		
				<b>19 440,00 €</b>	

### 3. Compétences

#### 3.1. Compétences obligatoires

##### 3.1.1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale*

#### A - PLUI

Prestataires : AUDDICE Urbanisme et Environnement (*marché 2017-37*)

		Total Hors révisions		
AUDDICE URBANISME & ENVIRONNEMENT		HT	TVA	TTC
Marché de base	Initial	352 017,50 €	70 404 €	422 421 €
Bulletin communautaire	Avenant 1	2 500,00 €	500 €	3 000 €
Réunions complémentaires	Avenant 2	12 000,00 €	2 400 €	14 400 €
Mission 2ème arrêt projet PLUI	Avenant 3	20 150,00 €	4 030 €	24 180 €
Mise en conformité avec CNIG		7 050,00 €	1 410 €	8 460 €
		393 717,50 €	78 744 €	472 461 €

Depuis le diagnostic lancé en 2018, le projet d'aménagement et de développement durable voté en 2020, des réunions individuelles avec chaque commune, des réunions publiques d'information à destination des conseillers municipaux et du public, soit plus de 200 réunions, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été **arrêté lors du conseil communautaire du 21 septembre 2023**.

A la suite de l'arrêt projet de septembre 2023, les communes disposaient d'un délai de 3 mois pour donner un avis.

Sur les 60 communes :

- 2 communes n'avaient pas délibéré
- 11 communes avaient donné un avis favorable
- 7 communes avaient donné un avis favorable avec suggestions
- 28 communes avaient donné un avis favorable avec réserves
- 12 communes avaient donné un avis défavorable.

Il était nécessaire de délibérer à nouveau en conseil communautaire, en présentant une nouvelle version du PLUI.

Plus de 300 remarques avaient été faites, réparties en 45 catégories (*ajout d'un élément du patrimoine bâti, changement de destination, emplacement réservé, coupure d'urbanisation de plus de 100m...*). Plusieurs réunions d'arbitrage ont été nécessaires, avec la DDTM et lors d'un comité de suivi.

Des réponses individuelles ont été apportées à chaque commune, sur chaque remarque émise. Plus de la moitié des remarques ont pu être prises en compte. Les communes disposaient d'un délai de 2 mois pour donner un avis sur ces corrections apportées.



Sur les 40 communes :

- 5 ont émis un avis défavorable (représentant 919 habitants)
- 10 ont émis un avis favorable avec réserve (soit 10 071 habitants)
- 25 ont émis un avis favorable ou ne sont pas prononcées (soit 9 168 habitants)

Le PLUi a été arrêté une deuxième fois en séance du conseil communautaire, le 10 octobre 2024. (Délibération à la majorité, par 59 voix POUR et 8 AVIS CONTRAIRE, sur 59 votants).

La consultation s'est ensuite poursuivie durant la fin de l'année 2024, avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : DDTM, Région, DREAL, CCI, Chambre d'Agriculture... Les PPA avaient 3 mois pour rendre un avis, soit jusqu'au 24 janvier 2025.

La CCHS va devoir écrire un mémoire de réponse pour chaque avis PPA, qui sera annexé à l'enquête publique. Des réunions vont être programmées avec les services de l'Etat et le cabinet AUDICCE pour formaliser les corrections demandées par les PPA.

Le tribunal Administratif a nommé une commission d'enquête en date du 20 janvier 2025. L'enquête publique devrait se dérouler au printemps 2025, pour une approbation du PLUI en fin d'année 2025, début 2026.

Au 31/12/2024, 544€K€ TTC ont été mandatés (453.5K€ HT)

**RAR Dépenses 2024** : 94 837 K€ TTC pour l'ensemble des études et frais liés au PLUI (dont 46K€ TTC hors révisions engagés pour l'étude)

**Prévisions 2025** : Pas de crédits complémentaires pour le moment

## **B – PROJET DE TERRITOIRE**

*Par décision 2023-173, le Président a décidé d'accepter l'offre de la Société SEMAPHORES Expertise (marché 2023-019).*

*Délibération 2024-97 du 23/09/2024 portant sur l'approbation du projet de territoire.*

Les axes retenus sont :

→ Améliorer la communication et la sensibilisation auprès des habitants : Application mobile « Intra Muros ». **C'est un axe transversal**

**Les axes du projet de territoire reprennent les axes du PADD du PLUI.**

**Axe 1 : Des richesses environnementales paysagères et patrimoniales au cœur du projet**

Actions en cours ou à venir

- Programme de travaux liés à la GEMAPI : arrachage de la Jussie,
- Poursuivre la réhabilitation/construction de la déchetterie de Roisel
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable : via la prise de compétence eau par la CCHS

## **Axe 2 : Une organisation territoriale au service de la qualité de vie des habitants**

### Actions en cours ou à venir

- Poursuivre les projets de développement et de réhabilitation des équipements du territoire : (aérodrome, pôle équestre, gymnases, centre aquatique, tiers-lieu numérique)
- Développer les circuits de mobilité douce sur le territoire : lauréat du programme AVELO3,
- Mettre en place un réseau de mobilité innovant : Blablacar Daily en cours jusqu'au 31 octobre 2025
- Développer le transport à la demande (en cours avec Saint Jean)

## **Axe 3 : Un dynamisme économique et touristique vecteur d'attractivité**

### Actions en cours ou à venir

- Développer une zone d'activités à Cléry-sur-Somme pour profiter de l'échangeur autoroutier
- Développer le Port de Plaisance de Péronne, le port intérieur et la Maison du canal et de la nature

## **Axe 4 : Un développement résidentiel diversifié, solidaire et durable**

### Actions en cours ou à venir

- Créer un guichet unique de l'habitat

## **Axe 5 : Des coopérations et des services qui favorisent le vivre-ensemble**

### Actions en cours ou à venir

- Mettre des tarifs préférentiels dans les équipements sportifs et culturels pour tous les ALSH du territoire (CTG)

**Coût de l'étude soldée pour un montant de : 57 330 € TTC**

## **D - ETUDE / PRISE DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

### RAPPEL

L'AMEVA avait réalisé un état des lieux en 2019.

La tranche ferme d'un montant total de 32 210 € a été soldée en 2020.

Cette dépense a été financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 22 547 €.

### Poursuite de la réflexion

Le transfert des compétences Eau et Assainissement étant obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il a été décidé de reprendre la réflexion en 2023.

*Délibération 2023-04 autorisant le Président à signer le contrat AMO avec l'AMEVA et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.*

*Décision 2023-143 portant sur la signature du marché 2023-018 avec le groupement « ADRIAL CONSEILS – HEXA INGENIERIE – PINTAT AVOCATS » pour mener l'étude de préfiguration / compétence eau et assainissement.*

*Délibération 2025-01 du 23/01/2025 portant sur le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la CCHS au 01/01/2026 et sur le choix du scénario de transfert (DSP + régie).*

*Délibération 2025-23 du 27/02/2025 approuvant le recours à un contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif sur le périmètre des communes d'Epehy, Heudicourt, Roisel et Villers-Faucon à compter du 1er janvier 2026.*

**Dépenses prévisionnelles :**

- AMO (AMEVA) : 19 797.50 € net de taxe (BC 2023-146 du 06/04/2023)
- Etude de préfiguration à l'exercice des compétences eau potable et assainissement (tranche ferme) : 57 275 € HT (68 730 € TTC)  
 Le montant maximum du marché sera de 117 700 € HT (141 240 € TTC).

**Tranches optionnelles du marché (seules deux tranches seront affermées) :**

Tranche	Montant € HT	Montant € TTC
TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : DEVELOPPEMENT DE LA REGIE ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT	13 950,00 €	16 740,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : DEVELOPPEMENT DE LA REGIE ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE	13 950,00 €	16 740,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°3 : PASSATION D'UN CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE	23 237,50 €	27 885,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°4 : PASSATION D'UN CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EAU POTABLE ET MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE	23 237,50 €	27 885,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°5 : PLURALITE DES MODES DE GESTION OU D'UN AUTRE MODE DE GESTION QUE LA REGIE OU LA DSP POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MISE EN OEUVRE DE CELLE-CI	30 212,50 €	36 255,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°6 : PLURALITE DES MODES DE GESTION OU D'UN AUTRE MODE DE GESTION QUE LA REGIE OU LA DSP POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE ET MISE EN OEUVRE DE CELLE-CI	30 212,50 €	36 255,00 €

**Durée du marché :** 1 an pour la tranche ferme et 1 an par tranche optionnelle (soit 2 ans à compter du 23/11/2023).

**Cumul de dépenses au 31/12/2024 :**

- 4 320 € (AMO AMEVA)
- 54 669.07 € (prix de base et révisions / marché 2023-018)

**Recettes :** Subvention accordée par l'Agence de l'Eau pour un montant de 61 005 € (50 % du TTC de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1 et 2).

**Prévisions 2025 :**

- AMO AMEVA : 15 477.50 €
- ETUDE : Solde Tranche ferme 14 259 € TTC + tranches optionnelles 5 et 6 pour 72 510 € TTC + prévoir révisions.

### 3.1.2. – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251.-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Vente d'une parcelle à l'entreprise GT LOC pour 13 500 € (*délibération 2024-91 du 11/07/2024*)

#### A - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

##### ZAC MONT SAINT QUENTIN

###### Opération 129

Création de cheminements piétons et pistes cyclables dans la zone d'activités de Mont St Quentin.

Des crédits ont été réservés, en 2023, à hauteur de 1 800 K€ TTC.

*Délibération 2023-055 du 26/01/2023 portant sur le lancement d'une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la ZAC du Mont Saint-Quentin.*

*Délibération 2024-03 du 25/01/2024 portant sur la validation du montant de l'opération et des partenaires financiers à solliciter.*

*Délibération 2024-92 du 01/07/2024 portant sur l'acquisition de terrain privé permettant la réalisation d'un rond-point*

*Décision 013/2025 du 12/02/2025 portant sur la signature du marché de travaux avec EIFFFAGE Route (marché 2024-015)*

###### Estimation des dépenses :

- Mission de maîtrise d'œuvre (marché 2023-008) pour 53 K€ TTC.
- Estimation d'Etudis / des travaux : 2 273 K€ TTC de travaux.

La consultation des entreprises, pour la réalisation des travaux a été lancée en décembre 2024.

Au 31/12/2024, dépenses à hauteur 25 K€ (maîtrise d'œuvre)

###### Des fonds ont été sollicités auprès de :

- Fonds mobilités actives (247 K€), DETR/DSIL (350 K€), CD80 (675 K€), Fonds Vert (48 K€).

Au 31/12/2024, les accords obtenus :

Fonds	Assiette	Montant	Observations
Mobilité active	494 244 €	247 122 €	sur pistes cyclables
DSIL	807 050 €	350 000 €	sur pistes, chemins piétons et plantations
		597 122 €	

###### **Restes à réaliser 2024 :**

- **Dépenses : 2 330 914 €**
- **Recettes : 350 000 €** (*les 247 122 € n'ont pas été mis en RAR car crédits insuffisants au 13*)

**Prévisions 2025 :**

- Travaux : Signature du marché 2024-015 pour 2 231 K€ TTC (tranche ferme, prix initial). Une tranche optionnelle pour un montant de 171 K€ devra être enclenchée en cas de nécessité de travail de nuit.
- MOE : Solde marché 2023-008 + missions complémentaires pour 4 K€ TTC, soit environ 33 K€ TTC (hors révisions)

**ZAC Chapelette**

<b>ZAC LA CHAPELETTE</b>				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Création de massif végétal aux abords des intersections	M.O	900,00 €	900,00 €	
	Matériel	5 000,00 €	6 000,00 €	X
Mise en place tri à la source		500,00 €	600,00 €	X
			- €	
				<b>6 600,00 €</b>

**B- AIDES AUX ENTREPRISES**

*Délibération 2023-117 du 14/12/2023 portant sur le conventionnement avec le PETR pour engager un nouveau dispositif d'aides directes.*

*Délibération 2025-10 du 23/01/2025 portant sur l'approbation du règlement d'attribution des aides.*

La CCHS a décidé de poursuivre son soutien aux entreprises privées, en dehors du dispositif FISAC. Un agent du PETR animera le dispositif au titre de ses missions de revitalisation des centres bourgs.

Pas de dépenses en 2024.

**Les aides :**

- **Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et services.**  
Financement / équipements et aménagements professionnels  
Assiette entre 3 000 et 30 000 € HT. Taux 20 %
- **Aide à l'amélioration de l'accueil de la clientèle sur points de vente fixe**  
Financement / Accès PMR + isolation, menuiseries, chauffage, ....  
Assiette entre 3 000 et 30000 €. Taux 20 %
- **Aide à la mobilité des artisans commerçants**  
Financement / achat véhicule, transformation d'un véhicule  
Assiette entre 3 000 et 30000 €. Taux 20 %

**Prévisions 2025 :**

Les dépenses à prévoir :

- Participation au poste de l'agent PETR en charge de l'animation du nouveau dispositif d'aides directes : 2 000 € annuels
- Enveloppe de subventions à verser en 2025 : 25 000 €

## **C - PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE**

### **SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTERIEURS DU CANAL SEINE NORD EUROPE**

. Délibération 2023-06 du 26/01/2023 portant sur l'approbation des statuts et du pacte financier du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs.

**Le syndicat mixte a été installé le 06/02/2024.**

Le Syndicat Mixte est constitué pour la gestion domaniale/patrimoniale, l'aménagement et l'exploitation des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe (zones portuaires et zones industrielles logistiques) de :

- Marquion - Cambrai ;
- Péronne ;
- Nesle ;
- Noyon.

Il est composé des membres suivants :

- Région Hauts-de-France
- Communauté de Communes de la Haute Somme
- Communauté d'Agglomération de Cambrai
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Communauté de Communes Osartis-Marquion

La participation de la CCHS au budget du Syndicat Mixte :

- Budget général : 12.5 % du budget annuel.
- Budget annexe portant sur le port intérieur de Péronne = 50 % du montant restant à charge.

Les contributions de membres revêtent un caractère obligatoire.

La contribution de la CCHS 2024 : 17 437.50 €

#### **Prévision 2025**

Contribution au budget général : 18 490 €

### **ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PORTS INTERIEURS EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE**

Rappel : Par délibération 2020/03 du 23/01/2020, la CCHS a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la Région.

Une convention d'application financière pour les études des ports intérieurs liés au Canal Seine Nord Europe a été signée (délibération 2021-14 BIS du 28/01/2021).

Le 28 janvier 2021, le conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 790 822.50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.



Au 31/12/2024, le montant des dépenses s'élève à : 140 665.68 €.

**Les appels de fonds**

Exercice	Montant
2021	56 098 €
2022	14 377 €
2023	54 046 €
2024	16 145 €
Total versé :	140 666 €
Années suivantes :	305 630 €
TOTAL :	446 296 €

La Région HDF, maître d'ouvrage, prend en charge la liquidation de l'ensemble de la TVA et sera seule bénéficiaire du FCTVA

**Plan de financement des études des ports intérieurs du CSNE**

Pour le programme d'études commun :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	52 500,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	26 250,00 €
CCOM	3,125 %	3 281,25 €
CAC	3,125 %	3 281,25 €
CCES	6,25%	6 562,50 €
CCPN	6,25%	6 562,50 €
CCHS	6,25%	6 562,50 €
TOTAL	100 %	105 000,00 €

CCHS

Pour les études spécifiques du port de Marquion-Cambrai :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	3 169 061,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	1 584 530,75 €
CCOM	12,5 %	792 265,38 €
CAC	12,5 %	792 265,37€
TOTAL	100 %	6 338 123,00 €

Pour les études spécifiques du port de Nesle :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 699 247,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	849 623,50 €
CCES	25 %	849 623,50 €
TOTAL	100 %	3 398 494,00 €

Pour les études spécifiques au port de Noyon :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 060 218,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	530 109,25 €
CCPN	25 %	530 109,25 €
TOTAL	100 %	2 120 437,00 €

Pour les études spécifiques au port de Péronne :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 568 520,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	784 260,00 €
CCHS	25 %	784 260,00 €
TOTAL	100 %	3 137 040,00 €

CCHS – (344 527 € à déduire)

Voir détail dans tableau ci-après

TOTAL des études :

TOTAL	100 %	15 099 094,00 €
-------	-------	-----------------

Activités	MOA	Chiffrage (HT)
<b>Études pour le port de Péronne</b>		<b>1 758 930.00 €</b>
<b>Total avec MOE raccordements ferroviaires</b>		<b>3 137 040.00 €</b>
<b>Études préalables</b>		<b>170 700.00 €</b>
Diagnostic fonctionnel	Région Hdf	3 000.00 €
Étude foncière complémentaire	Région Hdf	
Lever topographique (drone+levé de terrain)	Région Hdf	9 000.00 €
Diagnostic géotechnique et pollution	Région Hdf	38 000.00 €
Diagnostic environnement et écologique	Région Hdf	15 000.00 €
Diagnostic technique (accès/réseaux)	Région Hdf	17 000.00 €
Diagnostic urbanistique, architectural et paysager	Région Hdf	14 000.00 €
Étude de la desserte routière	Région Hdf	11 000.00 €
Étude du raccordement ferroviaire	Région Hdf	10 000.00 €
Définition du programme et scénarii d'aménagement	Région Hdf	30 000.00 €
Coordination, synthèse et rapport	Région Hdf	23 700.00 €
<b>Études pré-opérationnelles jusqu'au dossier de création de ZAC</b>		<b>109 650.00 €</b>
Approfondissement du schéma d'aménagement retenu (APS) yc VRD et préconisations techniques-grandes masses terrassements	struc de portage	20 500.00 €
Concertation préalable	struc de portage	5 000.00 €
Étude d'impact	struc de portage	41 000.00 €
Adaptation des documents d'urbanisme	struc de portage	10 000.00 €
Dossier loi sur l'eau	struc de portage	12 500.00 €
Dossier de dérogation faune/flore	struc de portage	10 500.00 €
Dossier de création de ZAC	struc de portage	4 000.00 €
coordination, synthèse et rapport intermédiaire	struc de portage	6 150.00 €
<b>Mission de maîtrise d'œuvre du port intérieur</b>		<b>1 413 580.00 €</b>
Études AVP	struc de portage	326 730.00 €
Études détaillées de 3 sujets TRI	struc de portage	177 200.00 €
Dossier de réalisation de ZAC	struc de portage	2 550.00 €
Compléments au demandes d'autorisation	struc de portage	7 500.00 €
Enquête publique	struc de portage	5 000.00 €
Études PRO	struc de portage	705 600.00 €
Conduite d'opération AVP et PRO	struc de portage	189 000.00 €
<b>Mission de maîtrise d'œuvre raccordement ferroviaire</b>		<b>1 378 110.00 €</b>
études AVP	struc de portage	387 660.00 €
études PRO	struc de portage	830 700.00 €
Conduite d'opération	struc de portage	159 750.00 €
<b>Préparation du (ou des) contrat(s)</b>		<b>65 000.00 €</b>
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation de l'aménagement et de gestion patrimoniale du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation et d'exploitation des « outillages publics » du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Préparation du(es) contrat(s)	struc de portage	15 000.00 €

Abandonnée  
dont 25 % CCHS  
= 344 527 €

### Prévisions 2025 :

Attente information de la Région pour 2025.



## **D - AUTRES PROJETS / CANAL SEINE NORD EUROPE**

### **ETUDE DE FAISABILITE / AMENAGEMENT PORT DE PLAISANCE A ALLAINES**

- . *Décision 107/22 du 09/06/2022 portant sur le lancement d'une consultation pour une étude de faisabilité pour l'aménagement du port de plaisance à Allaines.*
- . *Décision 187/22 du 03/10/2022 portant sur la signature du marché.*
- . *Délibération 2022-122 du 24/11/2022 portant sur la demande de subvention pour l'étude.*
- . *Décision 2024-015 du 15/02/2024 portant sur l'avenant au marché*
- . *Décision 2024-136 du 22/11/2024 portant sur la résiliation du marché 2022-013*

Dans le cadre de la démarche grand chantier du CSNE et de l'élaboration du Contrat Territorial de Développement, la Communauté de Communes a réalisé une étude de faisabilité du projet de port de plaisance et escale de croisière d'Allaines.

*Prestataire retenu pour mener l'étude (marché 2022 013) :*

Cotraitants : SOFID (34) et ITINERAIRES AVOCATS – CADOZ (69)

L'étude a révélé, dans un premier temps, que la création d'un port de plaisance sur la commune d'ALLAINES ne semblait pas pertinente voire risquée sur le plan marketing (peu de fréquentation prévisible) et sur le plan économique (chiffre d'affaires très faible ne pouvant couvrir les charges d'exploitation et d'investissement, néfaste à la rentabilité des ports proches de Péronne et Cappy ...). Il semblait plus judicieux de requalifier et redimensionner le port existant de Péronne.

Aussi, la CCHS a demandé une étude complémentaire de faisabilité sur l'extension du port de plaisance de Péronne. Cependant ce dernier étant actuellement géré par la CCI dans le cadre d'un contrat de concession jusqu'en 2029, la poursuite des études n'était plus appropriée. Le marché a donc été résilié en novembre 2024.

Dépenses au 31/12/2024 : 18 396 € TTC

Recettes :

Subvention octroyée par la Région Hauts de France : 19 984 € (soit 40 % du HT initial). Un acompte a été perçu à hauteur de 6 132 €.

#### **Prévisions 2025 :**

Régler le solde de l'étude soit 18 396 € TTC (phase 1 de la tranche ferme dont avenant) et obtenir le solde de la subvention de la Région à hauteur de 6 132 €.

## **MAISON DU CANAL ET DE LA NATURE**

### **Opération d'équipement 132**

Acquisition du terrain en 2022

A la suite de l'étude de faisabilité pour la création d'une maison du canal et de la nature, menée par le cabinet EGIS et portée par le PETR, il a été proposé de poursuivre la réflexion et d'engager une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (avis de principe du conseil communautaire du 23/11/2023).

- . *Décision 090/2024 portant sur la signature du Marché 2024-005 pour l'étude de programmation et AMO / maison du Canal et de la Nature (VERDI Conseil)*
- . *Décision 140/2024 portant sur la signature d'une proposition technique et financière « étude d'identification de zones humides selon les critères pédologiques et floristiques » du site de Cléry/Somme (VERDI)*
- . *Décision 149/2024 portant sur la signature d'un devis relatif aux missions géotechniques / construction d'une maison du canal (ECR Environnement)*
- . *Délibération 2025-14 portant sur la validation du projet de Maison du Canal et de la Nature et sur la poursuite de l'étude notamment pour la rédaction du cahier des charges pour le concours d'architecte.*

Dépenses engagées :

Objet	Montant	Réglés au 31/12/2024 hors révisions	Reste à solder
Etude de programmation et AMO	99 060,00 €	26 960,76 €	72 099,24 €
Plan topographique de la zone	1 824,00 €	1 824,00 €	0,00 €
Etude zones humides	4 428,00 €	0,00 €	4 428,00 €
Etudes géotechniques	9 864,00 €	0,00 €	9 864,00 €
	<b>115 176,00 €</b>	<b>28 784,76 €</b>	<b>86 391,24 €</b>

Des révisions ont par ailleurs été réglées à hauteur de 135.52 € pour le marché 2024-005  
Soit un total de dépenses réalisées en 2024 à hauteur de : 28 920.28 € TTC

**Restes à réaliser 2024 en dépenses pour 150 692 € (Etudes + terrain à relier à l'opération)**

L'étude de programmation a chiffré la construction à : 6 400 000 € TTC

**Prévisions 2025 :**

Prévoir des crédits à hauteur de 100 K€ pour le concours d'architecte dont la remise des offres est prévue pour le 7 avril.

**POINT INFORMATION « MAISON DU CANAL »**

- . *Délibération 144-2024 portant sur la création d'un emploi non permanent pour l'accueil et l'animation de la « Maison du Canal »*
- . *Décision 114-2024 portant sur la signature d'un bail pour la location d'un local sur Péronne.*

La Communauté de Communes loue depuis octobre 2024 un local sur Péronne qui, à terme, devrait permettre l'accueil du public dans le but de communiquer autour du projet canal SNE.

Le but sera d'offrir au public un guichet unique pour la démarche « grand chantier ». Le lieu permettra de communiquer sur les enjeux et perspectives du projet. Au travers d'espaces thématiques, il offrira un parcours de découverte. Il permettra la projection de films.

La « Maison du Canal » pourra également accueillir des partenaires extérieurs et servir à l'organisation de réunions.

La CCHS prendra en charge l'aménagement et la gestion du lieu.

La société du canal a communiqué des préconisations d'aménagement. Les travaux et divers investissements seront réalisés en 2025.

Dépenses 2024 : 3 000 € (location octobre à décembre)

**Prévisions 2025 :**

- Travaux d'aménagement des locaux : 5 K€
- Enseigne : 4 K€
- Equipement des locaux (selon préconisations de la Sté du Canal SNE) :
  - . Audiovisuel : 1 K€
  - . Mobilier : 15 K€
  - . Table numérique + écran 7 K€
- Ingénierie (un poste à mi-temps) pour l'accueil et l'animation du point d'information « maison du canal ».
- Location annuelle : 12 K€

Des subventions seront demandées auprès de la Région au titre du Contrat Territorial de Développement (aucune info à ce jour sur les financements possibles – attente retour Région).

*Autorisation de dépenses avant vote du budget : Délib. 2025-33 : 23 600 € pour les premiers équipements.*

**E – SUBVENTION / DISPOSITIF LEADER GAL**

Il est proposé de réserver des crédits à hauteur de 10 000 € annuels afin de soutenir les bénéficiaires privés identifiés dans la candidature Leader Gal (obligation pour les privés de justifier d'un cofinancement public pour bénéficier du FEADER).

En 2024, aucune demande de financement n'a été présentée.

**F – PROJET CENTRALES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - NURLU**

*Délibération 2020-151 du 17/12/2020 portant sur la signature du protocole d'accord pour la réalisation des études et leur financement.*

La CCHS et la SEM SE (Société d'Economie Mixte du syndicat d'énergies FDE 80 compétente sur ce territoire et de la SICAE de la Somme et du Cambrasis) ont identifié un potentiel projet solaire sur le terrain occupé actuellement par la COVED.

Le projet solaire consisterait en l'implantation et l'exploitation de deux centrales photovoltaïques au sol, sur une superficie d'environ dix hectares, pour une puissance totale de 4.99 MWc chacune environ.

Un protocole d'accord a été signé en janvier 2024 afin de définir les modalités de partenariat entre la CCHS, la SEM SE, la Sté Collectes Valorisation Energie des Déchets (COVED) et la Sté Greenyellow, dans le but notamment de réaliser les études liées à ce projet.

Le portage des études sera pris en charge par la SEM Somme Energies. La CCHS contribuera à hauteur de 20 % d'un budget prévisionnel de 84 000 € HT soit 16 800 € HT (20 160 € TTC).

Au 31/12/2024 : Aucune dépense.

**G – RESERVES FONCIERES**

*Autorisations de dépenses avant vote du budget :*

- *Délib. 2025-07 : 450 € Frais de géomètre pour division parcellaire (Péronne)*

### 3.1.3 GENS DU VOYAGE

*Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017*

Prestataire de services : L'Hacienda

Marché 2021-013 notifié en Novembre 2021 (fin de marché en novembre 2025)

BILAN 2024 - AIRE DES GENS DU VOYAGE							
DEPENSES				RECETTES			
FOURNISSEURS	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant	
<b>CAUTIONS</b>							
	165	Dépôts et caution	1 050,00 €	165	Dépôts et caution	450,00 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
GAZELEC	60611	Eau	2 496,96 €				
GAZELEC	60612	Electricité	12 400,21 €	70	Régie fluides + emplacements	6 099,51 €	
					Titrage des impayés aux occupants	3 211,36 €	
SG2A Hacienda	611	Prestations Services	32 248,02 €	7478	CAF Somme ALT 202	24 218,17 €	
	6068	Petits Equipements	1 459,35 €	7788	Remboursement sinistre solde		
	615221	Entretien					
	6156	Maintenance	76,97 €	744	FCTVA		
	6161	Assurance	29,54 €				
	6588	Prise en charge du débet de la régie	1 500,00 €				
		<i>S/Total fonctionnement</i>	<i>50 211,05 €</i>		<i>S/Total fonctionnement</i>	<i>33 529,04 €</i>	
<b>INVESTISSEMENT</b>							
SONEPAR	2188	Aire GP - 3 Compteurs électriques	954,36 €	10222	FCTVA	156,55 €	
<i>Intervention Service TECHNIQUE: 45h * 21,70€ = 976,50€</i>							

### Prévisions 2025 :

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	2026	2027
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>						
Remise à niveau coffrets et départs pour aire Grand Passage		7 000,00 €	8 400,00 €	X		
Remise en état portes locaux moyen passage	Attente conclusions expertise	22 000,00 €	26 400,00 €	X		
Achat 3 télécommandes d'accès au bureau + boîtier d'ouverture		1 000,00 €	1 200,00 €	X		
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X		
				<b>36 180,00 €</b>	- €	- €

Remboursement sinistre-vandalisme pour les portes attendu pour 13 876 €.

### 3.1.4. – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

#### Nombre d'agents au 1/01/2025 :

- 1 directeur technique et environnement
- 1 responsable Environnement
- Collecte des déchets : 1 chef d'atelier, 13 agents de collecte (chauffeurs et ripeurs), 2 agents ambassadeur de tri dont 1 dédié aux biodéchets

- Déchetteries : 5 gardiens de déchetteries et 1 agent gardien de déchetteries/ambassadeur de tri, 1 agent gardien de déchetteries en accroissement d'activité en doublon jusqu'au 31/05/2025 puis création du poste à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2025 à la déchetterie de la Chapelette à Péronne, 1 remplaçant d'avril à septembre

### **OMR+TRI :**

Réajustement des tournées de collectes pour optimiser les coûts, la sécurité, le temps de travail et l'accroissement du tonnage de tri.

Fonctionnement en régie du service de collecte des OMR et TRI, les 5 équipes de 2 ou 3 agents assurent :

- OMR : collecte toutes les deux semaines dans chaque commune sauf Péronne et Doingt-Flamicourt (toutes les semaines)
- TRI : collecte toutes les 2 semaines dans chaque commune sauf Péronne (toutes les semaines), collecte en mono benne pour chaque flux (un camion pour le jaune et un camion pour le bleu)

Deux flux sont vidés chez COVED :

- OMR pour être enfouis
- TRI Jaune en attente sur le quai de transfert avant acheminement des corps creux à Amiens chez Véolia

Suppression du quai de transfert pour le flux bleu (corps plats) à Nurlu effectif depuis 01/01/2022. Le flux est vidé directement au centre de tri à Rosières en Santerre.

Finalisation des plans de tournées suite à l'acquisition de tablettes et du logiciel EASYCOLLECTE. Les tablettes permettent de faire remonter les problématiques rencontrées en instantané au responsable et aux ambassadeurs.

### **Evolution des tonnages sur l'année 2024 :**

- Flux jaune en 2024 : 845.64 tonnes (augmentation de 93.2 T/2023 soit + 12 %)
- Flux bleu en 2024 : 949.24 tonnes (pas d'évolution de tonnage → 946.16 T/2023)
- OMR en 2024 : 5761 tonnes (baisse de 361 T/2023, soit -7 %)
- Continuité du renouvellement du parc de colonnes à verre (40 colonnes)
- Mise en place de 39 composteurs partagés au sein de 26 communes
- Contrôle régulier des OMR en porte à porte par nos ambassadrices, qui permet de déceler les erreurs et d'en informer les usagers.

Cela se traduit par la nette diminution des OMR et l'augmentation du tri.

A noter : des dépenses 2024 en investissement à hauteur de 291 K€ pour la toiture OM qui est financée à hauteur de 85 K€ par la DETR sur une assiette de 243 K€.

**Restes à réaliser OM** : 404 350 € en dépenses (3 véhicules + aspirateur + extension local pause et vestiaire)

**Restes à réaliser TRI** : 32 500 € en dépenses (PAV)

**Restes à réaliser BIODECHETS** : 3 300 € en dépenses (composteurs partagés)

## Prévisions 2025

- Arrivée de la nouvelle BOM et du fourgon avec rampe
- Elaboration d'un règlement de collecte en interne
- Développement de la communication par :
  - . La promotion du tri et du compostage, explication du cycle de vie d'un déchet et sensibilisation au respect de l'environnement (ambassadeur de tri)
  - . Des réunions publiques ciblées par thématique
  - . Le flocage des camions du tri
- Mise en place du tri à la source des biodéchets (continuité de 2024) :
  - . Partenariat avec le SMITOM qui gèrera la mise en place sur 5 communes (Doingt-Flamicourt, Epehy, Moislains, Péronne et Roisel), pour un total de 21 composteurs sur 2024/2025, moyennant une cotisation additionnelle de 2€/hbts.
  - . Les 55 autres communes seront dotées par la CCHS qui a embauché un ambassadeur de tri biodéchets à compter du 01/04/2024 pour une durée de 1an renouvelable 2 fois.
- Finalisation du renouvellement du parc de colonnes à verre
- Autre piste de réflexion : la redevance spéciale.

## Recrutements :

**Ambassadeur(s) de tri** : Renouveau du contrat de l'ambassadeur de tri biodéchets au 01/04/2025 (contrat 1an renouvelable 2 fois)

## *Autorisations de dépenses avant vote du budget :*

- *Délib. 2025-07 : Equipement cuisine pour 2 450 €*
- *Délib. 2025-07 : Complément travaux sur bâtiment OM (salle pause et vestiaires) pour 29 400 €*

<b>CENTRE OM</b>				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Traçage parking	M.O	300,00 €	300,00 €	
	Matériel	421,60 €	505,92 €	
Achat de 8 vestiaires double		6 000,00 €	7 200,00 €	X
Achat divers petits matériels (meuleuse,escabeau,pince a rivet...)		3 500,00 €	4 200,00 €	X
Achat d'un transpalette électrique		1 750,00 €	2 100,00 €	X
Achat d'une armoire d'atelier		950,00 €	1 140,00 €	X
Récupérateur huile de vidange		750,00 €	900,00 €	X
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Installation PV - 36 Kwc (Retour sur investissement 15 ans)		80 000,00 €	96 000,00 €	X
Tracage de sécurité (circulation ,zone stockage,,,,)		14 725,00 €	17 670,00 €	X
Réaménagement zone vestiaires et salle de pause	It. Dep. Avt Vote Bur	21 300,00 €	25 560,00 €	X
Caniveaux pour collecte des eaux de lavage		30 000,00 €	36 000,00 €	X
Remplacement porte accès bâtiment coté JCB	Modification du tableau de porte en	300,00 €	360,00 €	
		9 000,00 €	10 800,00 €	X
Drainage mur antenne et enduit surface	M.O	3 600,00 €	3 600,00 €	
	Matériel	5 800,00 €	6 960,00 €	X
Installation système anti-calcaire par ultrason pour ECS	M.O	60,00 €	60,00 €	
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	
	Matériel	1 500,00 €	1 800,00 €	X
Aménagement cuisine+ électroménager	It. Dep. Avt Vote Bur	1 845,00 €	2 214,00 €	X
				<b>216 144,00 €</b>

## **DECHETTERIES**

### **Fonctionnement 2024 :**

#### **Déchetterie de Mt St Quentin :**

- Arrivée d'un deuxième gardien au 01/04/2024 (embauche suite à un contrat)
- Ajout d'une nouvelle REP ASL (articles sport et loisirs) : ECOMAISON permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme

#### **Déchetterie de Sailly-Saillisel :**

- Prestation pour le chargement des déchets verts, des gravats et le tassement des déchets
- Ajout d'une nouvelle REP ASL (articles sport et loisirs) : ECOMAISON permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme

#### **Déchetterie de La Chapelette :**

- Ajout d'une nouvelle REP ASL (articles sport et loisirs) : ECOMAISON permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme

#### **Déchetterie de Roisel :**

- Ajout d'une nouvelle REP ASL (articles sport et loisirs) : ECOMAISON permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme

### **Orientation des déchets**

Mise en place de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU

### **Restes à réaliser 2024**

Déchetterie de Roisel : Opération d'équipement 130 (construction déchetterie) pour 14 400 € d'études  
Déchetterie Sailly pour 5 500 € (vidéosurveillance)  
Déchetterie Chapelette pour 4 700 € (vidéosurveillance)  
Déchetterie Mont Saint Quentin pour 5750 € (vidéosurveillance)

### **Prévisions 2025 :**

- Réflexion sur l'ajout de nouvelles bennes ou box selon configuration des sites : responsabilité élargie du producteur des produits et des matériaux de construction du bâtiment REP PMCB (sauf Roisel par manque de place), permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)
- Modification du règlement de déchetteries et des tarifs
- Nécessité de faire une étude pour le projet d'une nouvelle déchetterie sur Roisel (conformité, accueil nouvelles filières)
- Reconduction de 2 journées « opération amiante » sur le site de NURLU

### **Recrutements nécessaires :**

- Agents de déchetterie pour :
  - . Création de poste d'un deuxième gardien pour la déchetterie de la Chapelette (en remplacement du contrat d'un an)
  - . Effectuer les rotations en période estivale / repos des titulaires (contractuel 6 mois)

**DECHETERIE MONT SAINT-QUENTIN**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X
Achat d'un vestiaire double		500,00 €	600,00 €	X
				<b>780,00 €</b>

**DECHETERIE LA CHAPELETTE**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Achat d'un vestiaire double		500,00 €	600,00 €	X
			- €	
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau + permis de construire	Année à déterminer	70 000,00 €	84 000,00 €	
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X
AVP + AMO + SPS	Année à déterminer	60 000,00 €	72 000,00 €	
Aménagement complet	Année à déterminer		- €	
Aménagement provisoire (cases, mise à niveau terrain, changement bungalow)		120 000,00 €	144 000,00 €	X
				<b>144 780,00 €</b>

**DECHETERIE ROISEL**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	2026
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
Achat terrain		40 000,00 €	48 000,00 €	X	
Dossier ICPE Enregistrement + Dossier loi sur l'eau + Permis de construire		70 000,00 €	84 000,00 €	X	
AMO + SPS + CT		60 000,00 €	72 000,00 €		X
Aménagement complet			- €		
Engin manuscopique		75 000,00 €	90 000,00 €	X	
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X	
			- €		
				<b>222 180,00 €</b>	<b>72 000,00 €</b>

**DECHETERIE SAILLY SAILLISEL**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X
Engin manuscopique		75 000,00 €	90 000,00 €	X
				<b>90 180,00 €</b>

**PREVENTION DECHET**

OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	2026	2027
Dalle béton pour PAV (Enveloppe si besoin de dalle sur demande)		10 000,00 €	12 000,00 €	X		
Achat PAV pour finalisation du parc		35 000,00 €	42 000,00 €	X		
Achat Sacs Jaunes et Bleus		62 000,00 €	74 400,00 €	X	X	X
Flocage BOM de tri (2 camions)		7 000,00 €	8 400,00 €	X		
Guide de tri/journal environnement		5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Communication ,goodies ,manifestations		4 000,00 €	4 800,00 €			
Communication	Amiante, biodéchets	7 000,00 €	8 400,00 €	X		
Opération amiante	2 opérations	12 000,00 €	14 400,00 €	X		
Composteurs individuels (600L commande groupée SMITOM)	600 composteurs	40 000,00 €	48 000,00 €	X		
Composteurs partagés (coût unitaire : 350€ H.T) + signalétique		15 000,00 €	18 000,00 €	X		
Achat bio-seaux		4 000,00 €	4 800,00 €	X		
Mobilier 3 bureaux +armoire		2 800,00 €	3 360,00 €	X		
Acquisition benne de déchetterie		40 000,00 €	48 000,00 €			
				<b>239 760,00 €</b>	<b>74 400,00 €</b>	<b>74 400,00 €</b>



### 3.1.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

Suite à l'instauration de la taxe GEMAPI par délibération en septembre 2021, la commission GEMAPI s'est prononcée pour une prise en compte de l'intégralité du programme d'actions « Gemapienne », défini par l'AMEVA.

Le montant estimatif des travaux est de 11 863 877,50€, dont 7 973 893,50€ de reste à charge pour la CCHS.

Pour ne pas alourdir le budget fiscal des ménages du territoire, la commission a proposé :

- de lisser les dépenses sur 20 ans
- de ne pas financer l'intégralité de ces travaux par la taxe. En effet la collectivité peut financer au travers de son budget général.

Aussi, le programme de travaux devrait s'échelonner sur 6 années pour les actions prioritaires, 10 ans pour la quasi-totalité des actions. Les dépenses s'étaleront sur une période de 20 ans au travers d'emprunts appelés au fur et à mesure de la réalisation des travaux, remboursés annuellement au titre de la compétence GEMAPI de la manière suivante :

- Produit fiscal annuel : 220 000€
- Budget général : 200 000€.

#### Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / mesures compensatoire CSNE.

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu pour envisager un montage financier afin que le projet entre dans le programme de mesures compensatoires de la société du canal SNE. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'étude Haute Somme portée par l'EPTB Somme (Etablissement Public Territorial de Bassin).

Deux grands pôles de dépenses identifiées :

- . Restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées (2 956 K€ TTC) – *Délibération 2023-110 approuvant le programme de restauration des axes d'écoulement principaux et zones humides associées sur le bief de Péronne.*
- . Gestion des espèces exotiques envahissantes aquatiques (1 250 K€ TTC) - *Délibération 2023-109 approuvant le programme de gestion des espèces exotiques envahissantes*

Subvention obtenue pour l'arrachage de la Jussie : Fonds Vert 2024 à hauteur de 80 % soit une subvention de 672 710 € sur un montant de dépenses de 840 888 € TTC (3 années d'arrachage).

En 2024 :

- 84 180 € de fonds de concours versés à la ville de Péronne pour les travaux de réhabilitation et d'automatisation du vannage de l'ancien Moulin Damay (*délibération 2024-08 du 25/01/2024 – convention et autorisation de dépenses avant le vote du budget*)
- Aucune dépense au titre de la convention signée avec l'AS Cologne qui prévoyait un versement de 19 846 € sur la période 2023-2024 (*délibération 2023-66 du 13/04/2023*)
- Redevance AS Cologne pour parcelles appartenant à la CCHS pour 1372.50 €

#### Prévisions 2025 :

- 1<sup>ère</sup> année d'arrachage de la Jussie (400 K€ dont AMO AMEVA pour 15 K€ - (*délibération 2024-09 du 25/01/2024*)). Dossier Loi sur l'Eau et déclaration d'intérêt général déposés à la DDTM le 28/02/2025.
- Restauration et entretien de la Cologne. Participation de la CCHS à hauteur de 19 846 € (*délibération 2023-66 du 13/04/2023 approuvant la convention signée avec l'association Syndicale de la rivière Cologne*)
- Redevance AS Cologne 1 372.50 €

### 3.1.6. MOBILITE

#### Compétence Mobilité et autorité organisatrice de la mobilité

#### **Transport urbain Ville de Péronne**

Marché CCHS 2021-017 depuis le 01/01/2022

Prestataire PERDIGEON

Montant : 95 K€ HT/an, 114 K€/an TTC, reconduction 3 x 1 an

Dépenses réelles 2024 : 99 004.56 € TTC

#### **Transport intracommunautaire**

Transport des administrés leur permettant de se rendre au centre aquatique O<sub>2</sub>Somme en période de vacances scolaires Juillet/Août (communes ciblées).

Dépenses au titre de 2024 (hors marché) : 10 762.27 € TTC pour 4 circuits desservant 13 communes.

En 2025, il est envisagé de ne maintenir les lignes que pour les centres aérés, au vu du faible taux de remplissage des bus.

#### **APPEL A PROJETS AVELO 3**

Avec l'appui du PETR, la CCHS a candidaté le 11/01/2024 à l'appel à projets « AVELO 3 » en déposant un dossier intitulé « Haute-Somme à vélo » - le déploiement d'une politique cyclable en faveur des déplacements du quotidien.

Il comprend 3 axes :

- Construction d'une politique cyclable : diagnostic territorial + programme d'actions pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.
- Expérimentation de services vélos : location de vélos, ateliers d'autoréparation, équipements...
- Animation et promotion des politiques cyclables.

Le programme s'étale de 2024 à 2027.

Le 27/11/2024, l'ADEME a signé la décision de financement qui porte sur une subvention de 103 500 € déclinée comme suit :

Axe	Coût TTC	Dépenses éligibles	Subvention
1 - Stratégie de développement et d'aménagements cyclables	100 000 €	100 000 €	50 000 €
2 - Expérimentation de services vélos	10 000 €	9 091 €	4 545 €
2 - Mise en œuvre expérimentation de services vélos	100 000 €	90 910 €	45 455 €
3 - Promotion de politiques cyclables	7 000 €	7 000 €	3 500 €
	217 000 €	207 001 €	103 500 €

#### **Prévisions 2025 :**

##### Schéma des mobilités actives :

Par décision 001/2025, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives.

Les crédits 2025 à prévoir porte sur le premier axe « études » : Analyse des offres en cours (de 33 K€ TTC à 96 K€ TTC)

## **COVOITURAGE**

*Délibération 2024-100 du 23/09/2024 portant sur la signature des conventions Blablacar Daily.*

Afin d'encourager et de développer la pratique du covoiturage sur son territoire, la CCHS a engagé un partenariat avec la Société Blablacar Daily.

Deux conventions ont été signées :

- L'une porte sur le paramétrage de l'application, la formation et la sensibilisation : 10 579.20 € TTC
- L'autre porte sur l'incitation financière versée aux covoitureurs pour les trajets de 80 km maxi pour la période du 01/11/2024 au 31/10/2025 : 15 000 €.

Dépenses 2024 : 6 000 € de prestations.

### **A prévoir en 2025 :**

- 4 579.20 € de prestations
- 15 000 € d'incitation

## **TRANSPORT A LA DEMANDE**

*Délibération 2024-125 du 12/12/2024 portant sur la signature d'une convention d'attribution de subvention à l'Association Saint Jean pour un service de transport à la demande.*

Objectif : permettre aux personnes non imposables et demandeurs d'emploi, du territoire, de bénéficier d'un transport à la demande du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Le coût pour le bénéficiaire est de 2 € par tranche de 10 km.

L'Association Saint Jean offre un service d'accompagnement et de transport des usagers concernés.

### **A prévoir en 2025 :**

Montant prévisionnel pour la période avril/décembre 2025 : 16 500 € TTC.

## **3.2. Autres compétences**

### ***3.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie***

*Création d'itinéraires, entretien végétal, balisage et mise en valeur des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*

## **ORIENTATIONS 2025**

Continuité pour les chemins de randonnée

Qualité de l'environnement / Contrat Local de Santé

La prévention est un axe majeur du contrat local de santé (CLS) du PETR Cœur des Hauts-de-France. A ce titre, différents sujets ont été abordés en 2023 et 2024 avec les partenaires du territoire en vue de proposer des outils et des solutions aux habitants.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'impact de la **qualité de l'environnement** sur la santé et en particulier à l'impact de la qualité de l'air associé aux risques respiratoires liés aux allergies aux pollens.

Il apparaît en effet que la pollution atmosphérique renforcée par le changement climatique entraîne une augmentation exponentielle et rapide des allergies aux pollens. Ces dernières touchaient 25 % de la population en 2020 avec une prévision à 50% en 2050.

Afin de prévenir la population des effets indésirables et accompagner la prise anticipée de traitement, il convient de disposer d'une information pollinique pertinente.

La société Lify-air a développé une solution pour recueillir cette information, le déploiement de capteurs polliniques qui détectent la présence de pollens localement et permettent, après analyse des données, de transmettre les informations à la population en temps réel au travers d'une application.

Il est proposé, dans un premier temps, de faire un test par l'acquisition d'un capteur couplée à un abonnement au service « Pollen » pendant 1 an.

#### **Prévisions 2025 :**

- Capteurs d'air : 3,5 K€ TTC environ dont 1,2 K € TTC d'abonnement annuel service « pollen ».

*Autorisation de dépenses avant vote du budget : Délib. 2025-33 : 2 400 € pour les capteurs*

### ***3.2.2 Politique du logement et cadre de vie***

*Garantie d'emprunt pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des logements sociaux  
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'études et d'actions d'animation du type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou tout autre mesure similaire, complémentaire ou venant s'y substituer.*

#### **OPAH**

- *Délibération du conseil communautaire 2019-106 du 19/12/2019 portant sur le lancement de l'OPAH*
- *Délibération du conseil communautaire 2020-05 du 20/02/2020 autorisant le Président à signer la convention de groupement de commandes.*
- *Délibération du conseil communautaire 2020-07 du 18/06/2020 portant sur l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH*
- *Délibération du conseil communautaire 2021-09 du 28/01/2021 portant sur la création d'une commission d'examen des dossiers de subventions OPAH communautaires*
- *Délibération du conseil communautaire 2021-38 bis portant sur la signature de l'avenant 1 à la convention ANAH (révision des objectifs)*
- *Délibération du conseil communautaire 2021-39 portant sur la délégation au Président pour le versement des subventions auprès des particuliers sur avis de la commission Habitat.*
- *Délibération du conseil communautaire 2022-135 du 12/12/2022 portant sur la signature de l'avenant 2 à la convention ANAH.*
- *Délibération du Bureau Communautaire 2025-01 du 20/01/2025 portant sur la signature de l'avenant 2 au marché 2020 002 avec SOLIHA*

Le suivi animation de l'OPAH a débuté à la signature de la convention ANAH le 15/09/2020. Il se poursuivra durant 5 ans. Le prestataire retenu est SOLIHA (marché 2020-002)



**Rappel :**

- L'intégralité du marché est réglée par la CCHS
- La CCHS perçoit la totalité de la subvention ANAH attribuée pour le territoire.
- Terre de Picardie, dans le cadre du groupement de commande validé, rembourse sa part à la CCHS sur la base du reste à charge constaté.

Le coût prévisionnel sur 5 ans (sur objectifs ANAH) :

- Part fixe : 146 238 € TTC
- Variante 1 – Communication : 16 200 € TTC
- Variante 2 – Assistante technique aux communes : 92 400 € TTC
- Soit 254 838 € TTC

S'ajoute à ces montants, la part variable qui correspond à l'instruction des dossiers et qui pourrait s'élever à terme, au vu des objectifs, à environ 208 800 € HT soit 250 560 € TTC.

*Les recettes attendues :*

- L'ANAH (HT) :
  - . 35 % du suivi-animation (hors part variable)
  - . Part variable : remboursement au forfait par dossier déposé et agréé
- CC Terre de Picardie (convention de groupement de commande)
  - . 35 % du reste à charge de l'animation et de la promotion du programme
  - . 100 % des dossiers facturés qui concernent Terre de Picardie.

Projection de la part variable :

	CCHS		TDP		TOTAL	
	Dossiers	Coût prestation HT	Dossiers	Coût prestation HT	Dossiers	Coût prestation HT
Autonomie	94	21 150 €	50	11 250 €	144	32 400 €
Energie PO	191	80 220 €	106	44 520 €	297	124 740 €
Energie PB	10	4 200 €	5	2 100 €	15	6 300 €
Habitat dégradé PO	26	16 380 €	15	9 450 €	41	25 830 €
Habitat très dégradé PB	15	9 450 €	5	3 150 €	20	12 600 €
Habitat moy.dégradé PB	7	4 410 €	4	2 520 €	11	6 930 €
	343	135 810 €	185	72 990 €	528	208 800 €
Lutte contre vacance	10	0 €	5	0 €	15	0 €

Soit un total prévisionnel de prestations de : 505 398 € TTC pour les deux territoires.

Dépenses enregistrées au 31/12/2024 / prestataire : 316 136.78 € HT soit 379 364.13 € TTC (dont révisions à hauteur de 12 749.78 €)

La CCHS verse par ailleurs des aides directes aux privés pour la réalisation de leurs travaux dont les objectifs se décomposent comme suit (696 0000 € sur les 5 ans) :

CCHS					
Objectifs Dossiers	Aides directes CCHS	Montant maxi	Dossiers passés en comité	Crédits accordés en comité	Montants déjà versés
Habiter mieux sérénité	3 dossiers en ont bénéficié mais la prime n'existe		3	1 500 €	1 500 €
Autonomie	94	0 €	0 €	47	0 €
Energie PO	191	15 % du HT - Plafond 3000 €	573 000 €	101	411 763 €
Habitat dégradé PO	26	15 % du HT - Plafond 3000 €	78 000 €		0 €
Habitat très dégradé PE	15	15 % du HT - Plafond 1000 €	15 000 €	7	8 823 €
		666 000 €		422 086 €	331 392 €
Lutte contre vacance	10	Forfait	30 000 €	5	16 000 €
		<b>Total aides directes</b>	<b>696 000 €</b>	<b>438 086 €</b>	<b>337 392 €</b>

Au 31/12/2024, 438 086 € ont été validés en commission dont 337 392 € versés.

### Restes à réaliser 2024 :

- . En dépenses : 100 509 € (subventions à verser aux particuliers)
- . En recettes : 85 461 € (remboursement des avances à la CCHS)

### Prévisions 2025 :

#### Autorisations de dépenses avant vote du budget :

- Délib. 2025-04 : Nouveaux dossiers passés en commission avant vote budget pour 45 000 €

- Terminer l'OPAH (soldier le marché et verser les subventions auprès des particuliers). Au vu des dossiers examinés en commissions et des objectifs 2025, prévoir 111 K€ de subventions à verser, en plus des RAR.

#### Les objectifs 2025 de la convention, pour la CCHS :

		PREVISIONNEL	
AIDES AUX TRAVAUX		2025	
PO	Objectifs LHI	10	30 000,00 €
	Objectifs Energie	24	72 000,00 €
	Objectifs Autonomie	19	0,00 €
	TOTAL des objectifs	53	
		2025	
PB	Objectifs LHI	3	3 000,00 €
	Objectifs Moyennement dégradé	3	
	Objectifs Energie	4	
	TOTAL des objectifs	10	
Volets complémentaires		2025	
	Prime Vacance > 2 ans	2	6 000,00 €
		Aides directes 2025 :	111 000,00 €

- Pacte Territorial France Renov'. Les ménages ont l'obligation d'avoir recours à un opérateur agréé dans le cadre de MaPrimeRénov' Parcours accompagné. Cependant le Service

d'accompagnement pour la rénovation énergétique (CEE SARE) a pris fin. Un nouveau dispositif d'intervention est programmé « le Pacte Territoriale France Rénov ». Le territoire de la CCHS bénéficie, au travers de l'OPAH, d'un accompagnement gratuit pour les particuliers (SOLIHA financé par la CCHS et l'ANAH) mais il n'intègre pas tous les volets du Pacte. *Par délibération 2024-126 du 12/12/2024*, la CCHS s'est engagée à participer au dispositif France Renov' en mettant en œuvre un Pacte Territorial visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat privé sur son territoire.

. Au travers de cette délibération, la CCHS doit mettre en place un « guichet unique », mobiliser les leviers de financements, promouvoir les dispositifs d'aides. Aussi, la CCHS doit réfléchir aux moyens et à la gestion qu'elle souhaite dédier à cet accompagnement (prestataire ou en régie).

. Pour la période du 01/01 au 14/09/2025, un avenant est signé avec SOLIHA. Il permet d'intégrer les missions complémentaires inhérentes au PACTE. **L'avenant s'élève à 31 800 € TTC.**

### **Caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation, sous conditions**

Rappel :

1<sup>ère</sup> caisse 2016/2018 : Compte 458-001 : 146 600€ mandatés pour 20 dossiers  
 2<sup>ème</sup> caisse 2019 : Compte 458-002 : 35 879€ pour 6 dossiers  
 3<sup>ème</sup> caisse 2020 : Compte 458-003 : 42 065€ pour 6 dossiers  
 4<sup>ème</sup> caisse 2021 : Compte 458-004 : 36 808€ pour 3 dossiers (RAR 2022 : 20 191 € en recettes)  
 5<sup>ème</sup> caisse 2022 autorisée par délibération 2022-11 du 31/01/2022 : Compte 458-005 : aucun dossier  
 6<sup>ème</sup> caisse 2023 autorisée par délibération 2023-05 du 26/01/2023 : Compte 458-006 : 30 357 € pour 3 dossiers  
 7<sup>ème</sup> caisse 2024 autorisée par délibération 2024-02 du 25/01/2024 et 2024-25 du 25/03/2024 : Compte 458-007 : 105 569 € pour 6 dossiers.

### **Prévisions 2025**

*Caisse 2025 autorisée par délibération 2025-04 du 23/01/2025 : Compte 458-008 : 100 000 €.*

Compléter ces crédits par 100 K€ afin d'avoir au 458-008 un total de **200 K€**

### **3.2.3. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Maintien des personnes à domicile : aides aux structures (Fonds de concours pour les communes, subventions et mise à disposition de personnel pour les associations)

### **Subvention :**

Une enveloppe de 43 000 € annuels est à répartir auprès des ADMR et Association Saint Jean.

Elle est versée au vu du nombre de repas et du nombre d'heures de prestations, selon les modalités suivantes :

- 1.60 € par repas
- 0.08 € par heure.

Dans la limite de l'enveloppe (proratisation des subventions versées aux bénéficiaires).

**Location et entretien de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles (MARPA)**

Un avenant 4, à la convention de location a été signé le 01/09/2024 permettant une nouvelle période de location du 01/09/2024 au 31/08/2036. La redevance est maintenue à 1378.25 €, révisable chaque année.

**RAR 2024** : 27 500 € (isolation des combles et portes)

**PREVISIONS 2025 :**

MARPA						
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	2026	2027
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>						
Sols anti-dérapants SDE		5 000,00 €	6 000,00 €	X		
			- €			
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>						
Remplacement vitres verrière		2 600,00 €	3 120,00 €	X		
Remplacement des 2 chauffe-eaux		6 000,00 €	7 200,00 €	X		
			- €			
				<b>16 320,00 €</b>	- €	- €

**Diagnostic Territorial Enfance Jeunesse**

*Délibération 2024-15 du 19/02/2024 portant sur la nouvelle convention territoriale globale*

La Caisse d'Allocations Familiales conventionne avec les EPCI dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé. A cet effet, l'association PEP80 a mené un diagnostic enfance jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce diagnostic a été présenté lors du conseil communautaire du 19 février 2024. Il permet de déterminer les orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique des services aux familles du territoire. Il consiste à établir un état des lieux des services existants en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, en identifiant les points forts et les points faibles. Il repère les éventuels écarts entre l'offre de services et les besoins ou attentes de la population.

**Orientations 2025 :** Une nouvelle convention territoriale globale entre la CAF de la Somme, la MSA Picardie et la CCHS a été signée le 26 novembre 2024. Cette convention doit permettre de :

- ✓ Identifier les besoins prioritaires des habitants du territoire afin de proposer des solutions adaptées
- ✓ Préciser les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins
- ✓ Définir les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services
- ✓ Déterminer les modalités de collaboration entre les partenaires

**Recrutement**

Pour ce faire, la CCHS a ouvert en fin d'année 2024 **un poste de chargé de coopération** qui aura pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la convention dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité, et d'assurer l'animation territoriale.

Le recrutement est en cours. (**Crédits à prévoir en fonctionnement et investissement pour le mobilier et matériel**).



### 3.2.4. GENDARMERIE

- Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie.
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements).
- Travaux sur la voirie interne et les terrains.

**PERONNE :** Ancienne Caserne : 18 logements  
 Nouvelle gendarmerie : Bureaux et 22 logements  
 Emprunt réalisé : 6 440K€  
 France : 324 846 €/an (taux fixe 1.87%, durée 25 ans, échéance 2043)

**ROISEL :** Bureaux

#### Loyers 2024 :

Péronne : Nouvelle Gendarmerie, loyer de 2020 invariable pendant neuf ans : 350 606€/an  
 Péronne : Logements de l'Ancienne Caserne (18) : loyer 122 264€/an, révisé annuellement  
 Roisel : Bureaux gendarmerie : Renouvellement du bail au 16/07/2022 pour 9 ans, révisé triennalement : 16 510€/an (contre 19 364€ auparavant).

#### Principales Dépenses 2024 :

Entretien bâtiments : 5.4K€ - Maintenance : 4.7K€ - Assurance : 9.6K€

#### RAR 2024 :

10 500 € en dépenses (gendarmerie de Roisel – chaudière)  
 20 900 en dépenses (gendarmerie de Péronne – isolation combles)

#### Prévisions Travaux 2025

Pas d'investissements importants envisagée en 2025 au moment du DOB.

#### Orientations budgétaires

Continuité  
 Compétence autonome

### 3.2.5. CULTURE

*Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).*

Proposition 2025 :

- Maintenir la subvention à l'école de danse pour un montant de 7 500€ pour l'activité 2024/2025 (versée sur justificatif du rapport d'activités).
- Mettre en place le transfert du Conservatoire de danse de la ville de Péronne à la CCHS. Cela nécessitera des ajustements budgétaires.

A ce jour, les dépenses identifiées dans le cadre du transfert :

- 2.5 K€ (petit matériel et costumes)
- 44 K€ en personnel
- S'ajouteront les frais tels que location du bâtiment le cas échéant, électricité, téléphone, chauffage, eau, assurances, entretien...

*Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).*

- Subvention maximale à verser pour année scolaire 2024/2025 (400€/élèves du territoire de la CCHS) :
 

Ecole municipale de Péronne :	68 000 € (68 000 € versés en 2024)
Ecole intercommunale d'Epehy :	30 000 € (19 600 € versés en 2024)
Ecole de la 4C :	12 000 € ( 0 € versés en 2024)
- Subvention pour le Stage de musique d'été (Ecole Intercommunale Epehy) : 15 000 €

**Prévisions 2025**

- Mettre en place la mutualisation des écoles de musique (prévision septembre 2025). Cela nécessitera des ajustements budgétaires.
- Appui / transfert de compétences avec Ecofinances : 7 K€

A ce jour, les dépenses identifiées dans le cadre du transfert :

- 165 K€ en personnel (septembre à décembre 2025)

Ecole de musique située à Péronne

- 9.5 K€ en Sacem, accès logiciel, fournitures, réparation instruments, petit matériel
- 1.3 K€ en investissement (instruments)
- S'ajouteront les frais tels que location du bâtiment le cas échéant, électricité, téléphone, chauffage, eau, assurances, entretien...

Ecole de musique située à Epehy

- 1 K€ pour le petit équipement et l'entretien
- 500 € de frais de copieur
- 200 € de frais de réception
- 300 € de cotisation Confédération musicale de France

*Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication*

Subvention du budget principal au budget annexe Tiers Lieu Numérique à prévoir en cours ou en fin d'année pour raison de trésorerie. Montant prévisionnel : 180 K€

**3.2.6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Prise en charge du personnel et de certains frais par le Budget principal mais remboursement par le budget annexe

### 3.2.7. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

#### Pôle Culturel

- . Décision 161/22 du 18/07/2022 portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un pôle culturel sur le territoire de la CCHS – Etude de programmation.
- . Délibération 2022-123 du 24/11/2022 portant sur la demande de subvention auprès de la DRAC.
- . Décision 241/22 du 29/11/2022 portant sur la signature du marché 2022 021
- . Délibération 2023-70 du 15/06/2023 portant sur la validation du diagnostic et sur le choix du site
- . Délibération 2024-34 du 11/04/2024 portant sur la validation du préprogramme et sur la poursuite de l'étude.
- . Délibération 2024-95 du 01/07/2024 portant sur la proposition d'achat de l'ancien magasin DIA
- . Délibération 2025-12 du 23/01/2025 portant sur l'acquisition des parcelles AC0308 et 0312 et une partie de la parcelle AC0313 et prise en compte de l'acquisition de l'ancien magasin DIA par un autre acquéreur avec qui une convention sera passée pour l'utilisation du parking.

En accord avec la ville de Péronne et en collaboration avec le PETR Cœur des Hauts de France, la Communauté de Communes a décidé de lancer une étude globale partant d'un état des lieux de l'offre et des besoins à l'échelle du territoire et aboutissant à la programmation du futur équipement communautaire.

#### Prestataire retenu pour mener l'étude (marché 2022 021 notifié le 05/12/2022) :

Cotraitants : FILIGRANE Programmation (75) + Bénédicte DUMEIGE (93) + ARCA Etudes (91)

#### Coût de l'étude :

- . Tranche ferme dont avenants : 73 240 € HT (87 888 € TTC) – De l'état des lieux au programme architectural détaillé
  - . Tranche optionnelle 1 : 16 030 € HT (19 236 € TTC) – Assistance au MO/phase concours de M.Oeuvre.
  - . Tranche optionnelle 2 : 11 400 € HT (13 680 € TTC) – Assistance au MO/procédure négociée pour choix M.Oeuvre
- Une seule de ces deux tranches sera affermée.

#### Subventions :

La DRAC a attribué un financement à hauteur de 51 036 € sur un montant de 53 336 € (coût étude + frais généraux) portant sur les phases « Etat des lieux » et « rédaction PCSES ».

#### Au 31/12/2024 :

- 72 900 € TTC réglés aux prestataires
- 51 036 € perçus / subvention de la DRAC.

#### **Opération d'équipement 131**

L'investissement est estimé à 10 909 K€ TTC + 30.1% d'études, honoraires, aléas et actualisation.

**Restes à réaliser 2024** : 39 500 € TTC en dépenses

#### **PREVISIONS 2025 :**

- . Solder l'étude.
- . Frais liés au concours d'architecte : 180 K€ TTC

## *EQUIPEMENT SPORTIFS*

*Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs*

*Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :*

- ✓ *Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel,*
- ✓ *Le gymnase situé rue St Denis à Péronne*
- ✓ *Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne (budget annexe).*

### Nombre d'agents au 01/01/2025 :

- 1 responsable des Equipements sportifs
- 6 gardiens de gymnases
- Et pour le centre aquatique : 1 chef de bassin, 6 éducateurs des APS, 3 agents de caisse/ménage, 2 agents techniques

### Transports des élèves vers les équipements sportifs de la CCHS :

. Marché 2023-007 signé le 04/05/2023 pour le transport, à compter du 04/09/2023 jusqu'au 03/09/2025, pour une durée d'un an renouvelable une fois. Montant maximum de la commande : 100 000 € HT (120 000 € TTC)

Dépenses au titre des déplacements 2024 : 23 K€ TTC pour les gymnases et 63K€ pour le Centre Aquatique.

### Principales dépenses d'investissement 2024 :

- |  |        |
|--|--------|
| - Mur d'escalade au gymnase des Remparts     | 105 K€ |
| - Mur d'escalade gymnase St Denis            | 40 K€  |
| - Travaux de rénovation du gymnase de Roisel | 18 K€  |

Les murs d'escalade ont été financés à hauteur de 47 K€ sur une assiette de 117 K€ par le CD80 et la rénovation du gymnase de Roisel à hauteur de 46 K€ sur une assiette de 116 K€.

### Reste à réaliser gymnase Roisel :

. 12 836 € en recettes (solde du Département pour la rénovation du gymnase)

### PREVISIONS 2025 :

GYMNASE SAINT-DENIS				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Achat aspirateur		700,00 €	840,00 €	X
Achat petit matériel scolaire		1 500,00 €	1 800,00 €	X
Achat 2 tableaux blancs		300,00 €	360,00 €	X
Achat petit tableau de marque		850,00 €	1 020,00 €	X
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>				
Electricité complète local extérieur escalade	M.O	360,00 €	360,00 €	
	Matériel	3 000,00 €	3 600,00 €	X
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Rénovation complète (En attente de l'audit énergétique)		1 700 000,00 €	2 040 000,00 €	
Audit énergétique		4 000,00 €	4 800,00 €	X
Musculation: aérotherme à remplacer	DALKIA		- €	X
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X
Bouclage ECS	DALKIA		- €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X
				<b>13 500,00 €</b>

GYMNASE BERANGER				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Remorque	Tous gymnases	1 000,00 €	1 200,00 €	X
Installation prise de recharge VE	M.O	360,00 €	360,00 €	
	Matériel	1 200,00 €	1 440,00 €	X
Remplacement aspirateur		700,00 €	840,00 €	X
Achat compresseur 50 litres		500,00 €	600,00 €	X
Achat 4 poteaux badminton		1 000,00 €	1 200,00 €	X
Achat rampes tondeuse		300,00 €	360,00 €	X
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>				
Grilles radiants		6 000,00 €	7 200,00 €	X
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Installation escalier d'accès toiture		7 500,00 €	9 000,00 €	X
Audit énergétique		4 000,00 €	4 800,00 €	X
Note d'opportunité panneaux PV et étude de portance		6 000,00 €	7 200,00 €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X
rénovation éclairage parking en LED		2 000,00 €	2 400,00 €	
				<b>34 920,00 €</b>

GYMNASE DES REMPARTS					
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025	2026
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>					
Remplacement autolaveuse		9 000,00 €	10 800,00 €	X	
Achat petit matériel scolaire		1 500,00 €	1 800,00 €	X	
			- €		
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
Audit énergétique		4 000,00 €	4 800,00 €	X	
Aménagement extérieur (traçage parking, reprise des enrobés, plantation)		35 000,00 €	42 000,00 €	X	
Rénovation façade		15 000,00 €	18 000,00 €		X
Remise en état générale pour un vestiaire (plafond, murs, électricité, isolation, ...)		10 000,00 €	12 000,00 €	X	
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €		
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X	
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X	
			- €		
				<b>72 480,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>

<b>GYMNASE ROISEL</b>				
OBJET	SITUATION	HT	TTC	2025
<b>ACTIVITE DU SERVICE</b>				
Achat caisse à outils		500,00 €	600,00 €	X
Achat petit matériel scolaire		1 500,00 €	1 800,00 €	X
Achat porte garage local extérieur		1 500,00 €	1 800,00 €	X
			- €	
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>				
Achat armoire de rétention (stockage carburant)		800,00 €	960,00 €	
			- €	
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>				
Installation escalier d'accès toiture		7 500,00 €	9 000,00 €	X
Audit énergétique		4 000,00 €	4 800,00 €	X
Note d'opportunité panneaux PV et étude de portance		6 000,00 €	7 200,00 €	X
Totem CCHS	M.O	300,00 €	300,00 €	
	Matériel	750,00 €	900,00 €	X
Installation coffret registre de sécurité		150,00 €	180,00 €	X
			- €	
				<b>26 280,00 €</b>

- Solde de la subvention du CD80 pour les murs d'escalade : 47K€

### **GYMNASE COMBLES :**

La construction d'un nouveau gymnase est envisagée sur le site de l'ancienne gendarmerie de Combles. La commune de Combles porte le projet stratégique de revalorisation du site.

Elle est accompagnée par l'ANCT via le bureau d'études Ernst and Young dont la mission est de concevoir un programme réaliste (équipements, services publics, logements, ...).

L'étude est en cours et s'achèvera en avril 2025.

Le calendrier de mise en œuvre du programme n'est donc pas connu, mais le projet de gymnase ne saurait être engagé avant 2026.

### ***3.2.8. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE***

**Nouveaux statuts approuvés en juin 2021 :** les communes ont la compétence intra-muros.

**Application du pacte financier et fiscal** à compter de l'exercice 2022, avec prestations de fauchage à compter de l'exercice 2021.

#### **Rappel :**

**Maîtrise d'Œuvre : Bureau d'Etudes ECAA**

**. Marché initial : 2021-018 à compter du 03-01-2022**

**. Reconductible 3 fois (144 K€ TTC/an maximum).**

Dépenses mandatées au 31/12/2024 / marché initial : 56 K€

Dépenses mandatées au 31/12/2024 / Recondution 1 : 41 K€

Dépenses mandatées au 31/12/2024 / Recondution 2 : 31 K€

**Travaux neufs : Entreprise EIFFAGE**

**. Marché initial : 2023-011 à compter du 19/08/2023.**

**. Reconductible 2 fois (2 136 K€ TTC/an maximum).**

Dépenses mandatées au 31/12/2024 / marché initial : 467 K€

Dépenses mandatées au 31/12/2024 / Recondution 1 : 30 K€

**Travaux entretien : Entreprise EIFFAGE**

**Marché initial : 2023-003 à compter du 16/05/2023**

**. Reconductible 3 fois (540 K€ TTC / an maximum)**

Dépenses mandatées au 31/12/2024 / marché initial : 540 K€  
Dépenses mandatées au 31/12/2024 / Reconduction 1 : 473 K€

**Déneigement** en convention avec le Conseil Départemental  
18 agriculteurs sont en charge du déneigement sur le territoire.

**Restes à réaliser fin 2024 / voirie TN**

Opération 458-05 – AVP 2024

DI : 458105 : 7 000 €

RI : 458205 : 7 000 €

Opération 458-21 – TN2021

RI : 458221 : 63 915 €

Opération 458-22 : TN2022

DI : 458122 : 83 000 €

RI : 458222 : 86 929 €

Opération 458-23 : TN2023

DI : 458123 : 141 000 €

RI : 458223 : 193 402 €

Opération 458-24 : TN2024

DI : 458124 : 51 000 €

RI : 458224 : 48 180 €

RAR fonds de concours en dépenses :

VC TN2021 : Opération 126 au 2041412 : 35 381 €

VC TN : 104 822 €

Lames de déneigements et jeux de roues pour 15 500 € au 21578.

**Prestations fauchage :**

Pour bénéficier d'une indemnité fauchage mentionnée dans le Pacte Financier, il est nécessaire que la commune délibère et signe ce PACTE.

Dépenses 2024 : 27 K€ versés

**Servitudes pour accéder aux éoliennes**

22 K€ ont été enregistrés en 2024 dans le cadre des conventions d'utilisation de voirie et de servitudes signées avec les sociétés d'éoliennes / voies communautaires.

**Prévisions 2025 :**

*Autorisations de dépenses avant vote du budget :*

*- Délibération 2025-05 :*

. 458106 (Moe 2025) : 50 000 €  
 . 458124 (DMO Tvx 2024 2025) : 540 000 €

Nouveau Pacte Financier et fiscal.

Par délibération 2024-133 du 12/12/2024, la CCHS a adopté le Pacte Financier et fiscal pour la période 2025-2030.

Par ce biais, une enveloppe de fonds de concours « voirie » s’élève, pour cette période, à 3 367 032 €. A cette enveloppe s’ajouteront les crédits non utilisés du Pacte Financier précédent pour 1 262 782 €.

Marchés voirie - Répartition prévisionnelle des marchés :

- Répartition prévisionnelle des travaux / marché d’entretien :  
70 % pour des travaux CCHS et 30 % pour les communes
- Répartition prévisionnelle des travaux / marché Travaux neufs :  
30% pour des travaux CCHS et 70 % pour les communes

Versement de la prestation fauchage aux communes : 30 838 € (si toutes les communes délibèrent).

Déneigement

- 1 lame de déneigement 7 K€
- 2 kits racleur de remplacement 2 K€
- 2 roues 1 K€

**3.2.9. AUTRES**

*Délivrance des certificats d’alignement*

Charges incluses dans ADM

*Accompagnement des communes dans le développement éolien*

Pas de dépenses

*Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l’information et de la communication*

**SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN)**

Pour mémoire, plan de financement prévisionnel adopté en conseil communautaire le 27/09/2018.

COUT TOTAL	160 M€
Emprunt Somme Numérique	88 M€
Coût net public	72M €
ETAT (FSN)	34 M€
FEDER	4 M€



REGION	6 M€
DEPARTEMENT SOMME	6 M€
EPCI	22 M€

Le conseil communautaire du 27/09/2018 (délibération 2018/81) a :

- adopté le programme Somme 100% THD et le règlement financier régissant la participation des EPCI à ce programme,
- opté pour la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique selon la part du montant total revenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme, telle qu'elle figure dans ledit règlement financier, dont le montant initial s'élève à 2 330 121,80€

Les premières annuités ont été appelées comme suit :

- 110 914 € en 2021
- 111 684 € en 2022
- 121 384 € en 2023
- 144 926 € en 2024

Le Comité syndical a validé un ajustement sur le remboursement des annuités restantes afin de soulager les collectivités. Il s'agit de diminuer fortement les annuités 2025, de les remonter légèrement sur les années suivantes, puis de les stabiliser sur une valeur annuelle fixe jusqu'à l'échéance des emprunts contractés, soit pour la CCHS :

**2025** : 95 108 € pour arriver progressivement à 109 660€ de 2032 à 2050.

Sachant que cet échéancier pourrait être modifié de nouveau, notamment en cas d'évolution importante des conditions de remboursement des emprunts.

## II.6. ELEMENTS DE SYNTHESE – TOUS BUDGETS

### II.6.1. Résultats de clôture prévisionnels au 31/12/2024

Résultats de clôture cumulé hors RAR									
	Rappel 2019	Rappel 2020	Rappel 2021	Rappel 2022	Rappel 2023	Données 2024			
	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	FCT	INVT	TOTAL	
SPANC	130 489 €	172 208 €	218 928 €	292 236 €	320 800 €	346 990 €	10 182 €	<b>357 171 €</b>	
Aérodrome	704 099 €	754 638 €	797 655 €	854 022 €	908 325 €	825 377 €	45 728 €	<b>871 105 €</b>	
Village Artisanal	- 122 867 €	- 146 865 €	- 172 059 €	- 141 587 €	- 154 827 €	- 5 103 €	- 161 435 €	<b>- 166 538 €</b>	
Centre Equestre	- 38 867 €	192 433 €	1 009 371 €	102 252 €	259 116 €	268 426 €	9 750 €	<b>278 175 €</b>	
TLN			104 256 €	161 269 €	154 305 €	70 102 €	16 621 €	<b>86 723 €</b>	
Centre Aquatique	507 201 €	44 188 €	15 708 €	- 1 442 888 €	- €	349 769 €	- 339 769 €	<b>10 000 €</b>	
<b>Budget principal</b>	<b>6 774 651 €</b>	<b>6 747 598 €</b>	<b>9 188 570 €</b>	<b>11 961 874 €</b>	<b>15 421 034 €</b>	<b>15 995 212 €</b>	<b>2 320 965 €</b>	<b>18 316 177 €</b>	
Flodor	- 121 473 €	- 553 125 €	- 359 837 €	- 764 017 €	- 1 079 893 €	- €	- 2 466 588 €	<b>- 2 466 588 €</b>	
<b>Total agrégé</b>	<b>7 833 233 €</b>	<b>7 211 075 €</b>	<b>10 802 591 €</b>	<b>11 023 162 €</b>	<b>15 828 861 €</b>	<b>17 850 772 €</b>	<b>- 564 547 €</b>	<b>17 286 226 €</b>	
	*1 dont 11 496€ Fonds COVID					Avec les soldes de restes à réaliser :			
	*2 dont 1 072 811€ Fonds COVID					SOLDE RAR 2023			
							D	R	
						SPANC	- €		
						Aérodrome	- 28 000,00 €	28 000 €	
						Village Artisanal	- €		
						Centre Equestre	- €		
						Centre Aquatique	- 10 000,00 €	10 000 €	
						Budget principal	- 4 322 662,00 €	5 711 382 € 1 388 720 €	
						TLN	- 1 500,00 €	1 500 €	
						Flodor	- €		
						<b>Total agrégé</b>	<b>- 4 362 162 €</b>		
						<b>Besoin de financement agrégé 2024</b>			
						Résultat de clôture investissement		- 564 547 €	
						Reste à réaliser		- 4 362 162 €	
						Besoin de financement		- 4 926 709 €	
						Solde de clôture section de fonct		<b>12 924 064 €</b>	

Tous budgets confondus, le résultat de clôture est positif, et est estimé à 17 286 226 €, non inclus le solde des restes à réaliser d'un montant de dépenses de 4 362 162 €.

## II.6.2. Autofinancement de la collectivité DOB 2025

	EXERCICE	2020	2021	2022	2023	Données 2024
<b>BPrincipal</b>	Dépenses réelles Fct	12 501 499	14 862 218	14 062 426	14 546 414	15 713 144
	Recettes réelles Fct	15 781 216	17 616 851	18 588 235	19 197 153	20 138 930
	<b>Epargne brute</b>	<b>3 279 717</b>	<b>2 754 633</b>	<b>4 525 809</b>	<b>4 650 739</b>	<b>4 425 787</b>
<b>Aérodrome</b>	Dépenses réelles Fct	45 660	64 340	65 226	54 656	74 010
	Recettes réelles Fct	98 113	134 778	130 715	131 237	121 903
	<b>Epargne brute</b>	<b>52 454</b>	<b>70 437</b>	<b>65 489</b>	<b>76 581</b>	<b>47 893</b>
<b>Spanc</b>	Dépenses réelles Fct	93 807	96 156	110 899	116 960	129 285
	Recettes réelles Fct	134 583	142 875	186 645	145 163	188 826
	<b>Epargne brute</b>	<b>40 776</b>	<b>46 719</b>	<b>75 746</b>	<b>28 203</b>	<b>59 541</b>
<b>CAquatique</b>	Dépenses réelles Fct	1 439 796	765 920	1 054 673	999 115	1 193 949
	Recettes réelles Fct	1 668 035	1 090 082	1 655 349	1 062 779	1 549 877
	<b>Epargne brute</b>	<b>228 239</b>	<b>324 162</b>	<b>600 676</b>	<b>63 664</b>	<b>355 928</b>
<b>CEquestre</b>	Dépenses réelles Fct	540 267	42 008	993 017	28 641	24 806
	Recettes réelles Fct	2	1 134 124	132 073	247 307	235 249
	<b>Epargne brute</b>	<b>-540 265</b>	<b>1 092 115</b>	<b>-860 944</b>	<b>218 667</b>	<b>210 443</b>
<b>Vartisanal</b>	Dépenses réelles Fct	22 222	24 632	31 023	31 725	33 945
	Recettes réelles Fct	34 559	35 570	92 419	49 761	55 418
	<b>Epargne brute</b>	<b>12 337</b>	<b>10 937</b>	<b>61 395</b>	<b>18 035</b>	<b>21 473</b>
<b>Flodor</b>	Dépenses réelles Fct	684 470	396 047	404 179	580 750	1 442 528
	Recettes réelles Fct	252 817	589 334	0	264 874	55 833
	<b>Epargne brute</b>	<b>-431 652</b>	<b>193 286</b>	<b>-404 179</b>	<b>-315 876</b>	<b>-1 386 695</b>
<b>TLN</b>	Dépenses réelles Fct		138 821	216 056	206 509	200 723
	Recettes réelles Fct		498 346	188 103	212 897	142 825
	<b>Epargne brute</b>		<b>359 525</b>	<b>-27 953</b>	<b>6 388</b>	<b>-57 898</b>
<b>Epargne brute globale</b>		<b>2 641 606</b>	<b>4 851 815</b>	<b>4 036 039</b>	<b>4 746 401</b>	<b>3 676 472</b>
Remboursement capital Emprunt		959 186	956 127	959 186	1 101 748	835 721
<b>Epargne nette globale</b>		<b>1 682 420</b>	<b>3 895 688</b>	<b>3 076 853</b>	<b>3 644 653</b>	<b>2 840 751</b>

Pour rappel en 2020, passage en FPU

La situation financière est saine.

L'épargne brute (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) sert au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Cette présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes montre que les ressources propres de la collectivité permettent de couvrir l'annuité de la dette.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente l'épargne disponible pour investir. Rappel : La chute de l'épargne nette en 2019 résulte notamment de la provision versée au centre aquatique, et de l'échéance gendarmerie qui n'est pas encore couverte par les loyers, soit un montant de 1 539K€.

L'augmentation de l'épargne nette en 2021 s'explique en partie par les Dotations COVID (Aérodrome et Centre Equestre pour 1 084K€), celle en 2022 par les indemnités perçues pour le litige afférent au Centre Aquatique atténuée par une provision constituée de 880K€ au Centre Equestre, celle en 2023 par une reprise de provision de 660K€.

Cette analyse est également à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie et du Centre Equestre sont couvertes par les loyers (351K€) à partir de l'exercice 2021.

On constate une baisse en 2024 du fait des dépenses liées à l'aménagement de la zone de la Croisette. Cette situation, au vu du résultat de clôture et de l'épargne nette de ces présentations agrégées, permet à la collectivité de rembourser sereinement la dette, d'autofinancer ses investissements récurrents, d'alimenter sa trésorerie et de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.

### II.6.3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement permet de planifier les investissements sur le moyen et long terme.

Il doit recouvrir l'ensemble des projets d'investissements et décliner les financements nécessaires à leur réalisation

Objet	Observations	Total TTC	Total HT	REPARTITION DES DEPENSES (HT si FCTVA sinon TTC)				
				2025	2026	2027	2028	2029
Pôle Culturel - Op. 131	Travaux	10 909 000 €	9 100 000 €		1 500 000 €	4 500 000 €	3 100 000 €	
	Moe, aléas, honoraires...	3 300 000 €	2 750 000 €	150 000 €	400 000 €	1 300 000 €	900 000 €	
	AMO	25 000 €	20 800 €	25 000 €				
	Recettes 45% s/travaux		4 095 000 €	0 €	675 000 €	2 025 000 €	1 395 000 €	
	<b>Reste à charge</b>	<b>10 139 000 €</b>	<b>7 775 800 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>1 225 000 €</b>	<b>3 775 000 €</b>	<b>2 605 000 €</b>	<b>0 €</b>
Maison du canal et de la nature - Op. 132	AMO, Moe, Honoraires, aléas	1 272 000 €	1 060 000 €	160 000 €	450 000 €	450 000 €		
	Travaux	5 112 000 €	4 260 000 €		2 130 000 €	2 130 000 €		
	Recettes 30%		1 278 000 €	0 €	639 000 €	639 000 €		
<b>Reste à charge</b>	<b>5 106 000 €</b>	<b>4 042 000 €</b>	<b>160 000 €</b>	<b>1 941 000 €</b>	<b>1 941 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
Aménagement ZAC Mont St Quentin : voies douces - Op. 129	Travaux et MOE	2 435 000 €	2 030 000 €	2 030 000 €				
	Recettes	0 €	1 191 000 €	1 191 000 €				
	<b>Reste à charge</b>	<b>1 244 000 €</b>	<b>839 000 €</b>	<b>839 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Centre Technique : Extension du bâtiment et réfection toiture	TRAVAUX	420 000 €	350 000 €	50 000 €	300 000 €			
	Recettes - 30 %		105 000 €		105 000 €			
	<b>Reste à charge</b>	<b>315 000 €</b>	<b>245 000 €</b>	<b>50 000 €</b>	<b>195 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Ports Intérieurs	Prise en charge CCHS d'ici 2030 : 640 K€ puis 5,9 M€ de 2031 à 2045	535 000 €	535 000 €		130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
	Recettes	0 €						
	<b>Reste à charge</b>	<b>535 000 €</b>	<b>535 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>130 000 €</b>	<b>130 000 €</b>
Extension et amgt siège CCHS - Op. 128	Travaux et MOE (hors dépenses effectuées)	1 920 000 €	1 600 000 €	1 280 000 €	320 000 €			
	Recettes restant à percevoir		541 000 €	432 800 €	108 200 €	0 €		
	<b>Reste à charge</b>	<b>1 379 000 €</b>	<b>1 059 000 €</b>	<b>847 200 €</b>	<b>211 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Haute Somme à vélo	3 axes de développement	217 000 €	181 000 €	100 000 €	50 000 €	67 000 €		
	Recettes		103 500 €	47 696 €	23 848 €	31 956 €		
	<b>Reste à charge</b>	<b>113 500 €</b>	<b>77 500 €</b>	<b>52 304 €</b>	<b>26 152 €</b>	<b>35 044 €</b>		
Déchetterie de Roisel - Création en Op. 130	Terrain et ICPE	132 000 €	110 000 €	132 000 €				
	Construction	1 950 000 €	1 625 000 €		1 100 000 €	525 000 €		
	Recettes 35% de 1 000K€		350 000 €		236 923 €	113 077 €		
	<b>Reste à charge</b>	<b>1 732 000 €</b>	<b>1 385 000 €</b>	<b>132 000 €</b>	<b>863 077 €</b>	<b>411 923 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Déchetterie Chapelette	Amgts provisoires avant complet	144 000 €	120 000 €	120 000 €				
	AVP-AMO-SPS pour amgt complet	72 000 €	60 000 €			72 000 €		
	Dossier ICPE... / Amgt Complet	84 000 €	70 000 €				84 000 €	
	Amgt complet							
	Recettes	0 €						
<b>Reste à charge</b>	<b>300 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>72 000 €</b>	<b>84 000 €</b>	<b>0 €</b>	
Centre OM	Divers amgts	150 000 €	125 000 €	125 000 €				
	Panneaux photovoltaïques	96 000 €	80 000 €	80 000 €				
	Recettes	0 €						
<b>Reste à charge</b>	<b>246 000 €</b>	<b>205 000 €</b>	<b>205 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
Gymnase Saint Denis		2 040 000 €	1 700 000 €		850 000 €	850 000 €		
	Recettes 30 %		510 000 €		255 000 €	255 000 €		
	<b>Reste à charge</b>	<b>1 530 000 €</b>	<b>1 190 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>595 000 €</b>	<b>595 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Gymnase de Combles	Etude en cours	1 800 000 €	1 500 000 €		500 000 €	1 000 000 €		
	Recettes 30 %		450 000 €			450 000 €		
	<b>Reste à charge</b>	<b>1 350 000 €</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
TOTAL DEPENSES	32 613 000 €	27 276 800 €	4 252 000 €	7 730 000 €	11 024 000 €	4 214 000 €	130 000 €	
TOTAL RECETTES	8 623 500 €	8 623 500 €	1 671 496 €	2 042 971 €	3 514 033 €	1 395 000 €	0 €	
TOTAL RESTE A CHARGE	23 989 500 €	18 653 300 €	2 580 504 €	5 687 029 €	7 509 967 €	2 819 000 €	130 000 €	
GEMAPI (Etalement emprunts sur 20 ans au fur et à mesure des Tvx. Financés par Produit fiscal GEMAPI + fiscalité éolienne)	Arrachage Jussie	1 249 636 €	1 041 363 €	401 000 €	220 000 €	220 000 €	55 000 €	55 000 €
	Restauration axes d'écoulement et zones humides	2 955 600 €	2 463 000 €				1 231 500 €	1 231 500 €
	Réfection/Auto ouvrages hydr.	404 400 €	337 000 €			112 333 €	112 333 €	112 333 €
	Fonds de concours et participations							
	Subventions Jussie		672 710 €	320 800 €	176 000 €	176 000 €		
	Subventions ouvrages hydr.							
	Subventions Rest Zones		1 710 800 €				855 400 €	855 400 €
<b>Reste à charge</b>	<b>2 226 126 €</b>	<b>1 457 853 €</b>	<b>80 200 €</b>	<b>44 000 €</b>	<b>156 333 €</b>	<b>543 433 €</b>	<b>543 433 €</b>	
<b>BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE</b>								
Amgts extérieurs		180 000 €	150 000 €	150 000 €				
Etude géothermie		120 000 €	100 000 €	100 000 €				
TOTAL DEPENSES		300 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total Budget Principal et Budget annexe Centre aquatique :</b>								
Soit : <b>20 363 899 €</b> reste à charge HT ou TTC / réel 2025-2029 <b>20 400 000 €</b> ramené à la période 2025-2029								

PROSPECTIVE FINANCIERE			
<u>CALCULS ETABLIS SUR RESTE A CHARGE DES INVESTISSEMENTS A VENIR</u>			
<b>Programme d'investissement 2025 - 2029 (hors investissements courants)</b>			
Budget principal et Centre Aquatique :	20 400 000 €	HT (éligible FCTVA)	
<b>RESTE DES INVESTISSEMENTS FINANCES SUR LE RESULTAT CUMULE</b>			
Résultat cumulé au 31/12/2024 B.Principal et C.Aquatique :	18 300 000 €		
Estimation du résultat 2025	2 000 000 €		
Estimation du résultat cumulé fin 2025	20 300 000 €		
Le résultat cumulé permet de réaliser le PPI sans recourir à l'emprunt			
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT SIMULEE : PROJECTION ANNEE 2026 et 2029</b>			
	Année 2026	Année 2029	
Référence / Cumul de l'épargne brute de 2022 à 2024 :	14 622 603 €		Budget principal et Centre aquatique
Moyenne annuelle / épargne brute :	4 874 201 €		
Dépenses supplémentaires aux dépenses courantes :	-450 000 €		Dépenses fonctionnement pôle culturel
	-100 000 €		Dépenses fonctionnement maison canal & nature
	-100 000 €		Ecole de musique communautaire
	-150 000 €		Déficit supplémentaire TLN
	-150 000 €		Déficit supplémentaire Centre Aquatique
	-460 000 €		Perte COVED (revenus actuels = 662 K€ ; revenus futurs / extension de l'exploitation 202 K€)
	161 000 €	537 000 €	Fiscalité éolienne supplémentaire
<b>Epargne brute avec prise en compte nouvelles dépenses :</b>	<b>3 625 201 €</b>	<b>4 001 201 €</b>	
Déduction du Remboursement du capital :	-685 000 €	-255 000 €	Emprunts en cours
<b>Epargne nette annuelle estimée :</b>	<b>2 940 201 €</b>	<b>3 746 201 €</b>	
<b>Précision / dette - projection 2029</b>			
<b>Encours de la dette :</b>			
Capital restant dû / emprunts en cours :		4 342 878 €	B.Principal (fin Rbt pour le C.Aquatique en 2028)
Epargne brute estimée :		4 001 201 €	
<b>Soit une capacité de désendettement (Capital restant dû / épargne brute) :</b>		<b>1,09 années</b>	
<b>Annuité par habitant :</b>			
Annuités sur emprunts en cours B.Principal et C.Aquatique (capital + intérêts) :			338 891 €
<b>Soit une annuité par habitant (population = 27 103) :</b>		<b>12,50 €</b>	



### III. LA DETTE

Liste détaillée des emprunts :

EMPRUNTS EN COURS EN 2024							2024			
Budget	Banque	Objet	Montant de l'emprunt	Durée	Taux	Période	Annuité	Capital	Intérêts au 66111	Ktal restant dû au 01/01/2025
Village artisanal	Crédit Agricole	Aménagement du village artisanal	500 000,00 €	180 mois	Variable (7,39 à 6,39 en 2024)	15/11/20212 AU 14/11/2027	41 390,38 €	33 333,32 €	8 057,06 €	91 666,83 €
Centre équestre	La Banque Po	Construction du pôle équestre	600 000,00 €	300 mois	Fixe à 0,70 %	01/04/2021 au 31/03/2046	26 182,16 €	22 467,92 €	3 714,24 €	516 549,42 €
Centre aquatique	Caisse des Dé	Construction de la piscine	2 700 000,00 €	180 mois	Fixe à 3,95 %	01/01/2014 au 31/12/2028	241 992,72 €	199 379,19 €	42 613,53 €	879 444,24 €
Centre aquatique	Caisse d'Eparg	Construction de la piscine	1 650 000,00 €	180 mois	Fixe à 4,90 %	25/04/2013 au 24/04/2028	155 976,12 €	129 162,85 €	26 813,27 €	465 991,18 €
Budget Principal	La Banque Po	Construction gendarmerie de Péron	6 440 000,00 €	300 mois	Fixe à 1,87 %	01/12/2019 au 30/11/2044	324 846,93 €	224 260,43 €	100 586,50 €	5 154 697,04 €
Budget Principal	Caisse d'Eparg	Gymnase de Roisel et Maison de Sa	350 000,00 €	180 mois	Fixe à 4,54 %	25/12/2013 au 24/12/2028	32 679,52 €	27 361,87 €	5 317,65 €	89 767,05 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Construction du gymnase Béranger	540 000,00 €	240 mois	Fixe à 3,40 %	05/01/2006 au 04/01/2026	36 637,46 €	34 267,66 €	2 369,80 €	35 432,74 €
Budget Principal	Caisse des Dé	Logement rue Verte à Roisel	89 944,92 €	384 mois	Variable (4,20 % en 2024)	01/11/2002 au 31/10/2034	4 091,90 €	2 713,74 €	1 380,16 €	30 149,24 €
Budget Principal	Caisse des Dé	Logement rue République à Roisel	220 000,00 €	420 mois	Variable (4 % en 2024)	01/03/2008 au 28/02/2043	9 591,14 €	4 247,58 €	5 343,56 €	129 341,40 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Construction bâtiment Som'baker	350 000,00 €	180 mois	Fixe à 3,44 %	05/01/2011 au 04/01/2026	29 560,43 €	27 627,00 €	1 933,43 €	28 577,36 €
Budget Principal	Crédit Agricole	ZAE - Transfert de compétences	73 214,71 €	51 mois	Fixe à 4,50 %	15/01/2020 au 14/04/2024	4 755,52 €	4 702,62 €	52,90 €	0,00 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	300 000,00 €	180 mois	Fixe à 6,14 %	10/05/2012 au 09/05/2027	29 794,53 €	24 917,20 €	4 877,33 €	54 518,07 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	800 000,00 €	180 mois	Fixe à 3,14 %	01/02/2011 au 31/01/2026	66 125,14 €	62 160,20 €	3 964,94 €	64 111,93 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	400 000,00 €	240 mois	Fixe à 4,96 %	05/01/2008 au 04/01/2028	30 875,53 €	25 440,12 €	5 435,41 €	84 144,78 €
Budget Principal	Crédit Agricole	Voirie	250 000,00 €	240 mois	Variable (4,28 % en 2024)	15/07/2006 au 14/07/2026	14 876,95 €	13 680,55 €	1 196,40 €	14 266,22 €
							1 049 376,43 €	835 720,25 €	213 656,18 €	7 638 657,50 €

L'analyse de la dette est fortement impactée par l'emprunt réalisé en 2018 pour la construction de la gendarmerie d'un montant 6 440 000€. L'encours de la dette au 01/01/2019 représente quasiment le double de celui au 01/01/2018 et passe de 6 541 397€ à 12 311 187€.

Au 01/01/2020, l'encours de la dette est augmenté des emprunts de la ville de Péronne relatifs aux ZAE transférées pour un montant de 322 362€.

Au 01/01/2021, il est augmenté par l'emprunt du Centre Equestre pour 600 000€.

L'encours de la dette est de 7 638 657.50 € au 01/01/2025.

L'encours de la dette, de 227.64€/habitants au 01/01/2018, monte à 431.26€/hbt au 01/01/2019, et redescend à 285.56 €/hbt au 01/01/2025.

Au 01/01/2025, la capacité de désendettement (le ratio encours de la dette sur épargne brute) est de 2.08 années (seuil de vigilance à 10 ans). Elle représente le nombre d'années que mettrait la CCHS à rembourser la dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 5.5 années en 2021 (DGCL 2021), le seuil d'alerte est fixé à 12 ans. L'annuité par habitant passe de 32.24€ (2018) à 44.86€ (2020), et sera de 38.94 € à l'exercice 2025.

L'analyse de la dette présente un remboursement annuel à l'exercice 2025 de 1 041 577 €.

Sur les 14 emprunts en cours, 4 sont à taux variables.

	Index	Capital restant dû	Échéance
		au 01/01/2025	
Village artisanal	LEP	91 667 €	2027
Budget Pal	CCR 2008/1 - Rue République	129 341 €	2043
	CCR 2002/3 - Rue Verte	30 149 €	2034
	CCR 2005/1 - Voirie	14 266 €	2026
Total		265 424 €	



## L'endettement pluriannuel tous budgets confondus

Etat au 01/01/2025 Tous budgets confondus

	Capital restant dû au 1/01	Dettes/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	Population totale INSEE 1/01
2014	9 692 748 €	335,18 €	Tous budgets	1 214 550 €	42,00 €	351 380 €	863 170 €	28 918
2018	6 541 397 €	227,64 €	Tous budgets	926 444 €	32,24 €	256 235 €	670 209 €	28 736
2019	12 311 187 €	431,26 €	Tous budgets	1 202 641 €	42,13 €	356 321 €	846 320 €	28 547
2023	9 576 125 €	351,13 €	Tous budgets	1 356 561 €	49,74 €	254 814 €	1 101 747 €	27 272
2024	8 474 378 €	312,67 €	Tous budgets	1 050 004 €	38,74 €	213 084 €	836 920 €	27 103
<b>2025</b>	<b>7 638 658 €</b>	<b>285,56 €</b>	<b>Tous budgets</b>	<b>1 041 577 €</b>	<b>38,94 €</b>	<b>182 844 €</b>	<b>858 733 €</b>	<b>26 750</b>
2026	6 779 925 €	253,46 €	Tous budgets	892 368 €	33,36 €	152 021 €	740 346 €	26 750
2027	6 039 579 €	225,78 €	Tous budgets	852 232 €	31,86 €	125 029 €	727 203 €	26 750
2028	5 312 376 €	198,59 €	Tous budgets	645 987 €	24,15 €	101 579 €	544 408 €	26 750
2029	4 767 968 €	178,24 €	Tous budgets	365 073 €	13,65 €	86 888 €	278 185 €	26 750
<i>de 2030 à 2042 : annuités 365K€ à 362K€</i>								
2043	402 943 €	15,06 €	Tous budgets	351 029 €	13,12 €	6 484 €	344 545 €	26 750
2044	58 398 €	2,18 €	Tous budgets	26 182 €	0,98 €	341,05	25841,11	26 750
2044	58 398 €	2,18 €	Tous budgets	26 182 €	0,98 €	341,05	25841,11	26 750
2046	6 534 €	0,24 €	Tous budgets	6 546 €	0,24 €	11,43	6534,09	26 750

### Par budget

	Capital restant dû au 1/01	Dettes/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	taux
<b>2025</b>	91 667 €	<i>échéance 2027</i>	V Artisanal	38 275 €	4%	4 942 €	33 333 €	Variable
	1 345 435 €	<i>échéance 2028</i>	C Aquatique (2)	397 969 €	38%	55 105 €	342 864 €	Fixe
	516 549 €	<i>échéance 2046</i>	C Equestre	26 182 €	3%	3 557 €	22 626 €	Fixe
	5 685 006 €	<i>échéance 2044</i>	Bud. Principal (10)	579 151 €	56%	119 241 €	459 910 €	Fixe 97%
	<b>7 638 658 €</b>		<b>Total</b>	<b>1 041 577 €</b>	<b>100%</b>	<b>182 844 €</b>	<b>858 733 €</b>	

Cette analyse est à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie sont couvertes par les loyers en 2025 :

	Annuités	Loyers suivant baux
GENDARMERIE 2019	328 192 €	Bail 9 ans à compter du 30/06/2020
2020/2043	324 847 €	350 606€ annuel

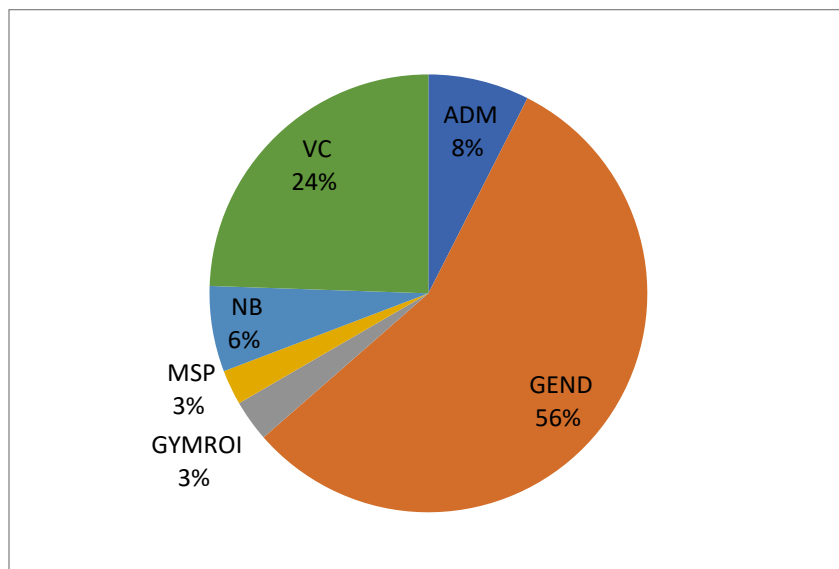
### Annuités réduites déduction faite des emprunts de la gendarmerie en 2025

	Annuités Tous budgets confondus	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	Annuités GEND couvertes par les loyers	Annuités à couvrir	Annuités/hbt
2020	1 254 533 €	44,86 €	27 963	175 303 €	1 079 230 €	38,59 €
2021	1 245 588 €	44,81 €	27 799	324 847 €	920 741 €	33,12 €
2022	1 239 091 €	44,90 €	27 595	324 847 €	914 244 €	33,13 €
2023	1 356 561 €	49,74 €	27 272	324 847 €	1 031 714 €	37,83 €
2024	1 050 004 €	38,74 €	27 103	324 847 €	725 157 €	26,76 €
<b>2025</b>	<b>1 041 577 €</b>	<b>38,94 €</b>	<b>26 750</b>	<b>324 847 €</b>	<b>716 730 €</b>	<b>26,79 €</b>
2026	892 368 €	33,36 €	26 750	324 847 €	567 521 €	21,22 €
2027	852 232 €	31,86 €	26 750	324 847 €	527 385 €	19,72 €
2028	645 987 €	24,15 €	26 750	324 847 €	321 140 €	12,01 €
2029	365 073 €	13,65 €	26 750	324 847 €	40 226 €	1,50 €

En 2025, l'annuité de la dette représente 38.94 €/hbt, ramenée à 26.79 €/hbt en tenant compte des remboursements des loyers. Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants.



## BUDGET PRINCIPAL : ANNUITES 2025 PAR COMPETENCE



## IV. LA FISCALITE

Les années précédentes, nous avons la présentation de la LOF mi-janvier en visio-conférence avec le CNFPT. Cette année, elle est programmée le 19 mars.

L'AMF organise aussi une rencontre en visioconférence sur « *Les principales dispositions de la loi de finances pour 2025 concernant le bloc communal* » le mercredi 12 mars.

### [IV.1. Impôts et taxes, dotations et participations](#)

DOB 2025 - Etat au 17/02/2025									
RECETTES		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Données 2024 CFU	Variation 2023/2024		
M14	M57								
<b>731 Fiscalité locale</b>									
73111	731 11								
73111	731 11	TAFNB							
73112	731 12	CVAE	1 898 793 €	1 884 281 €	2 238 440 €				
73113	731 13	Surface commerciale	355 006 €	375 158 €	381 688 €	426 408 €	442 514 €		
73114	731 14	IFER autres	227 009 €	210 294 €	241 371 €	269 259 €	286 128 €		
		IFER éolien	886 898 €	1 074 407 €	1 175 599 €	1 246 318 €	1 332 041 €		
7318	731 18	Autres impôts locaux	32 656 €	232 480 €	38 797 €	67 315 €	55 071 €		
		Régularisation par rôles supplémentaires		142 030 €	6 381 €	96 408 €			
73211		AT Compensation - Régularisations		381 021 €	35 172 €				
7346	731 36	GEMAPI			220 189 €	220 002 €	220 059 €		
		Sous-total	9 338 789 €	7 951 458 €	8 108 877 €	6 407 427 €	6 597 053 €	189 626 €	
<b>73 Impôts et taxes</b>									
73223	732 221	FPIC	768 078 €	780 419 €	770 673 €	720 152 €	687 472 €		
7382	73 51	Fraction de TVA TH		1 722 046 €	1 890 809 €	1 940 573 €	1 940 004 €		
7388	73 52	Fraction TVA CVAE				2 144 771 €	2 133 902 €		
		Sous-total	768 078 €	2 502 465 €	2 661 482 €	4 805 496 €	4 761 378 €	44 118 €	
<b>All. Compensatrices Etat 1259</b>									
74833	74832	CET (CVAE + CFE)	39 314,00 €	832 234 €	62 252 €	59 872 €	66 743 €		
74834	74833	TF	657,00 €	120 881 €	668 €	685 €	691 €		
748388		Autres (50% locaux ind.)			988 582 €	1 088 765 €	1 140 284 €		
		Sous-total	168 042 €	985 458 €	1 073 064 €	1 160 103 €	1 207 718 €	47 615 €	
<b>DGF</b>									
74124	741124	Intercom	172 250 €	188 384 €	205 692 €	223 660 €	266 682 €		
74126	741126	Compensation	35 510 €	818 738 €	800 778 €	796 129 €	782 954 €		
		Sous-total	207 760 €	1 007 122 €	1 006 470 €	1 019 789 €	1 049 636 €	29 847 €	
<b>DEPENSES</b>									
<b>Autres Atténuation de produits</b>									
7391178	7391118	Autres restitutions		29 682,97 €		0	8 477 €		
739118	7391118	ACNE EOLIEN	519 214 €	523 162 €	465 356 €	557 000 €	542 388 €		
73916	739115	CRFP	54 584 €	54 584 €	54 584 €	54 584 €	54 584 €		
739211		Attributions de compensation	3 836 193 €	5 077 435 €	4 802 624 €	4 767 452 €	4 767 452 €		
739221		FNGIR	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €	480 287 €		
739223	7392221	FPIC			57 973 €	142 639 €	145 834 €		
	73951	Fraction TH et TFPB sur rés ppale					16 908 €		
	73952	Fraction CVAE					18 424 €		
		Total	4 890 278 €	6 165 151 €	5 860 824 €	6 001 962 €	6 034 354 €	32 392 €	

CRFP: Contribution au Redressement Finances Publiques

Depuis le 01/01/2020, la Communauté de Communes est en fiscalité professionnelle unique, avec les taux suivants (inchangés depuis 2017) :

Taxe foncière (bâti)	3.71%
Taxe foncière non bâtie	9.27%
CFE Unique	22.22% avec lissage sur 9 ans
Taxe habitation	6.94%

Rappel : Le taux de taxe d'habitation est de nouveau à voter par les communes et les EPCI depuis 2023. Le taux de référence est celui voté en 2019, soit 6.94% (qui avait été figé de 2020 à 2022). La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (et pour information, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans).

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**La suppression de la CVAE** (art.55) est étalée sur 4 ans pour les entreprises : 2023-2026. Dès 2023, la CVAE ne constitue plus une ressource fiscale pour les EPCI, qui perçoivent une compensation assurée par une nouvelle fraction de TVA (compte 7352). La compensation sera notifiée au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

**Pour la fiscalité éolienne**, les ACNE (Allocations Compensatrices pour Nuisances Environnementales) sont indépendantes des attributions de compensation liées à la FPU.

*L'article 178 de la loi des finances modifie la répartition de l'IFER au 01/01/2019.*

*Pour les éoliennes installées avant le 01/01/2019, les EPCI à FPU et FEU continuent à bénéficier de 70% de l'IFER éolien.*

*Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%. Pour conserver une répartition identique à la précédente, un nouveau taux de répartition est appliqué par délibération.*

Pour les éoliennes implantées avant 01/01/2019 – CFE / IFER

- Reversement 35% à la commune d'implantation,
- Reversement 15% à répartir par mât impactant les communes d'influence.

Pour les éoliennes implantées après le 01/01/2019 – IFER

- Reversement 9% à la commune d'implantation
- Reversement 21% à répartir par mât impactant les communes d'influence.

ACNE 2024 = 13 parcs imposés :

Parc du Haut Plateau (6)

Parc de Nurlu (4) / Parc Eole de la Haute Somme (12)

Parc Montagne Gaillard (8) / Parc Epi Vent (6 + 1 & 2PDL prévus)

Parc MSE la Couturelle (10) / Parc La Boule Bleue (6),

Parc des Hauts de Combles (6) / Parc de Douiche – 1 Fins (8)

Parc de Douiche – 2 (12) / Parc du Maissel (10) / Parc Les Vents du Bapalmois (3)

Nouveau parc en 2024 : Parc des Tilleuls (4)

En 2024, la fiscalité (CFE 369 427€ + IFER 1 332 041€) liée à l'éolien est estimée à 1 700 K€, y compris des régularisations CFE pour 20K€, avec un reversement aux communes de 542 K€.

Fin 2024, l'extension du Parc de Bernes (4 éoliennes) a été mise en service.

**La Dotation de compensation 2025** est estimée à **inconnue à ce jour** (796 129€ en 2023, 800 778€ en 2022, 818 738€ en 2021).

**La Dotation d'intercommunalité 2025** est estimée à **inconnue à ce jour** (223 660€ en 2023, 205 692€ en 2022, 188 384€ en 2021).

### **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC)**

**Non connu à l'édition du ROB** - Proposition de reversement intégral à la CCHS

**Les attributions de compensation.** A compter de 2022, les attributions de compensation sont devenues définitives et s'élèvent à 4 767 452€. Ce montant a vocation à être pérenne et à évoluer uniquement lors de transfert de compétences ou en cas de révision dans les conditions prévues par la loi. Par ailleurs la loi interdit toute indexation de ce montant.

Cependant, la loi impose un rapport quinquennal relatif à ces attributions de compensation. La CCHS vient de faire appel au bureau d'études ECOFINANCES pour la préparation et la rédaction de ce rapport (3 469€HT, soit 4 162.80€ TTC), qui retracera après la collecte des données :

- Une analyse de la dynamique fiscale sur le territoire,
- Une analyse de la dynamique des attributions de compensations et des coûts d'exercice des compétences,
- La rédaction du rapport quinquennal.

En 2025, ces attributions de compensation seront recalculées par la CLECT en raison des transferts de compétences :

1. Ecoles de Musique et Conservatoire de Danse au 01/09/2025,  
 La CCHS se fait également accompagner par le bureau d'études ECOFINANCES pour l'évaluation de ces transferts pour un montant de 5 550€HT, soit 6 660€ TTC.
2. Eau et assainissement au 01/01/2026

Cela nécessitera des ajustements budgétaires par décisions modificatives.

**La révision forfaitaire des valeurs locatives** s'élèvera comme chaque année au niveau du glissement annuel de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) mesuré à 1.71% de novembre 2023 à novembre 2024 (3.9% en 2024, 7.1% en 2023, 3.4% en 2022, 0.2% en 2021), à cause de l'inflation.

**La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition serait donc de +1,71% pour 2025.**

Rappelons que ce coefficient ne s'applique pas aux valeurs locatives des locaux professionnels.

Ainsi, les valeurs locatives des locaux d'habitation, industriels et des autres locaux à l'exception des locaux professionnels sont revalorisées par le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

#### **Depuis 2024 : Taxe d'aménagement**

L'article L 331-2 du Code de l'urbanisme prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est perçue par une commune, alors « ... **tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'établissement public de coopération intercommunale** ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, **dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale** ou du groupement de collectivités ».

La mise en œuvre de ce reversement est de nature conventionnelle.

La Taxe d'Aménagement (TA) concernée par les reversements est la TA prélevée :

- Sur les nouvelles installations, évolutions et extensions d'entreprises dans les parcs d'activités existants pour lesquels la CCHS est maître d'ouvrage depuis la création de la zone.
- Sur les nouvelles installations, évolutions et extensions d'entreprises dans les extensions des parcs existants et dans les créations de nouveaux parcs, sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Par application des principes précités, les zones d'activités concernées à la date de la signature de la convention pour les communes membres de la CCHS sont :

	<b>ZA existantes</b>
Cléry sur Somme	<i>IAUE (selon le PLU en vigueur)</i>
Roisel	<i>Zone du nouveau monde</i>
Péronne	<i>La Chapelette</i>
	<i>Mont Saint Quentin</i>

Par délibération 2022-107 du 29/09/2022, la CCHS avait autorisé le Président à signer les conventions de reversement avec les communes concernées.

Par délibération 2022-106 du 29/09/2022, la CCHS avait autorisé le Président à signer les conventions de non-reversement avec les communes concernées par la perception de taxe mais hors ZAE.

A l'exercice 2024, les communes concernées devaient communiquer à la CCHS le montant de la taxe qu'elles ont perçue en 2023 et qu'elles sont amenées à reverser à la CCHS. Un courrier leur a été adressé, courrier resté sans réponse.

A l'exercice 2025, les communes concernées **devront communiquer** à la CCHS le montant de la taxe qu'elles ont perçue en 2024 et qu'elles sont amenées à reverser à la CCHS.

### **PM Rappel sur la Redevance COVED**

La CCHS a signé en 2007 une convention d'occupation temporaire avec la Sté COVED pour l'exploitation du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de Nurlu.

La redevance due durant la période d'exploitation est composée d'une part fixe établie à 300 K€ valeur 2007 (soit 425 K€ valeur 2024) et d'une part variable fixée à 4€ / Tonne valeur 2007 (5,67€/T valeur 2024).

Ainsi, en 2024, la CCHS a perçu une redevance totale de 662 K€.

La redevance post-exploitation du CSDU est fixée à 2 K€ par an.

L'arrêté préfectoral régissant les activités de l'ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) prenant fin au 30/04/2025, la Sté COVED a entrepris les démarches pour prolonger ses activités en augmentant l'emprise foncière.

Le périmètre initial d'occupation des sols sera utilisé dans le cadre de ce nouveau projet et la partie ISDND sera placée en post exploitation, zone sur laquelle un projet de parc photovoltaïque est en cours avec la CCHS, COVED et GreenYellow.

La fin de l'activité commerciale du site actuel est planifiée pour le 31/10/2025 suite à un arrêté préfectoral complémentaire (APC) de rehausse du casier B avec application des préconisations des règles de l'APC du 06/08/2024 de l'extension du site imposant une diminution du tonnage à traiter en ISDND.

Compte tenu de ces échéances, la signature d'un avenant à l'AOT est en cours de négociation avec la Sté COVED afin de déterminer de nouvelles conditions financières.

Une perte de recettes de l'ordre de 300 K€ doit être envisagée en 2025, soit un montant à percevoir estimé à environ 360 K€.

En effet, la poursuite de l'exploitation du fait de l'extension entraîne un loyer pour l'utilisation des structures existantes sur la propriété de la CCHS. Il pourrait être calculé comme suit : 3.33 €/tonne (plafond de tonnage à 61 200 tonnes / an) soit environ 200 K€ / an ; ce, pendant 20 ans (exploitation du nouveau site).

→ **BP 2025 sera proposé avec maintien des taux,  
et reversement du FPIC à la communauté de communes à l'exercice 2025**

## IV.2. La TEOM

En application de la délibération 2020-129, institution d'un zonage de la TEOM avec taux différenciés à compter de l'exercice 2021, soit :

- Péronne : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et le tri
- Doingt Flamicourt : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et un passage tous les 15 jours pour le tri sélectif
- 58 autres communes : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri sélectif (les hameaux font partie intégrante des communes).

Depuis 2019, l'assiette des dépenses pouvant être prise en charge par la TEOM est élargie aux dépenses réelles de fonctionnement, plus les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (OM/TRI/DECH)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Données 2024
Total des dépenses réelles	2 537 873	3 231 876	3 614 503	3 397 011	3 342 289
Total des recettes propres (hors TEOM)	200 165	184 497	407 964	383 466	438 016
Total TEOM	2 417 155	2 642 568	2 737 996	2 909 312	2 995 007
<b>Résultat Recettes/dépenses réelles FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 448</b>	<b>-404 811</b>	<b>- 468 543</b>	<b>- 104 233</b>	<b>90 734</b>
Dotations amortissements-Subventions	103 369	169 898	156 928	184 595	293 950
Dotations amort-Subventions (Régularisation)	206 031	87 627			49 153
<b>Montant des dépenses de l'assiette <u>non prises en charge</u> par la TEOM (avec dotations)</b>	<b>229 952</b>	<b>662 336</b>	<b>625 472</b>	<b>288 828</b>	<b>252 369</b>
<b>OU</b>					
<b>Montant des INVESTISSEMENTS</b>	(cf page suivante)				450 624
<b>Montant des dépenses de l'assiette <u>non prises en charge</u> par la TEOM (avec investissement)</b>					<b>359 890</b>

### Evolution 2023/2024 des dépenses réelles :

- Mise en place de la filière Biodéchets en 2024
- Stabilité du montant des dépenses totales réelles, avec une baisse de la contribution au SMITOM – 194K€

### Evolution 2023/2024 des recettes propres hors TEOM :

TRI Revente matières (même bases trimestrielles)

190K€ en 2024, 245K€ en 2023, 323K€ en 2022, 121K€ en 2021

DECH : Professionnel : 32 229€ en 2024, 27 520€ en 2023, 13 651€ en 2023

Revente matières : 64 990€ en 2024, 55 592€ en 2023 (T3 T4 2022 – T1 T2 2023)

Soutien éco-organismes des déchèteries pour l'année 2023 versée en 2024 : 64 856€

## SECTION INVESTISSEMENT

Plus de dette à compter de l'exercice 2024

**Les dépenses réelles d'investissement** mandatées à l'exercice 2024 sont de **527 415€** :

Investissement OM 373 146 € TTC (Extension du local technique, toiture du bâtiment, ...)  
 Investissement TRI 105 905 € TTC (conteneurs, PAV ...)  
 Investissement DECH 6 696 € TTC (deux abris DECHSAILLY, ...)  
 Investissement BIODECHETS 41 668€ TTC (Voiture, divers matériels, composteurs partagés communaux...)

**Les recettes réelles de : 76 791€**

FCTVA 76K€ ; Subventions 973€

**Soit une dépense réelle d'investissement ramenée à 450 624 €**

### Orientations pour BP 2025

7331 TEOM	Bases	Taux	CA
2013	20 025 328	7,92%	1 586 006 €
2014	20 437 736	8,27%	1 690 199 €
2015	20 604 683	8,80%	1 816 427 €
2016	20 937 298	9,80%	2 051 865 €
2017	21 113 269	10,80%	2 280 233 €
2018	21 385 463	10,80%	2 309 630 €
2019	21 955 260	10,80%	2 371 777 €
2020	22 381 100	10,80%	2 417 155 €
2021		(*)	2 642 568 €
2022		(*)	2 737 996 €
2023		(*)	2 909 312 €
2024		(*)	2 995 007€
Prévisions 2025 (+1.7%)		(*)	3 045 000€

(\*) Maintien du taux de 10,8 % pour les 58 communes (bases 2023 : 12 952 645) et augmentation des taux pour Doingt-Flamicourt 12.35% (bases : 1 420 264) et Péronne 12.74% (bases : 10 478 564)

### Prévisions 2025

#### Dépenses

- Contribution pour le SMITOM évaluée à :
  - Contribution 2020 1 367 K€
  - Contribution 2021 1 913 925€, dont régularisation 2020 de 191K€,
  - Contribution 2022 2 201 289€
  - Contribution 2023 1 814 507€
  - Contribution 2024 1 620 844€
  - Contribution 2025 (prévision) 1 820 584€, augmentation mais similaire à 2023 (augmentation de la TGAP à 70€, de certains volumes déchetterie, cotisation inchangée)
- Evolution des ETP :
  - 2021 : 20.98 (828K€)
  - 2022 : 22.07 (916K€)
  - 2023 : 23.77 (983K€)
  - 2024 : 25.34 (1 084K€)
  - Estimation 2025 : 26.53 (1 179K€)

#### Recettes

- Augmentation des bases fiscales évaluées à 1.7% (+50K€)

→ **BP 2025 sera proposé avec maintien des taux**

## V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

### Charges de personnel (012) :

Description	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP	2 530 000 €	2 616 200 €	2 774 770 €	3 015 100 €	3 401 620 €	3 857 430 €
CA	2 293 403 €	2 415 662 €	2 743 354 €	2 979 501 €	3 251 313 € (prévisionnel)	

### Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2019 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.91	1	1.16	0.25	8.32
Equipements sportifs	13.47		2.72	3.32	19.51
Environnement	18.17			5.46	23.63
Technique	4.77			1.94	6.71
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
<b>TOTAL</b>	<b>44.66</b>	<b>1</b>	<b>3.88</b>	<b>10.97</b>	<b>60.51</b>

### Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2020 par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CCD Acrt d'activité	Contrats aidés	TOTAL
Administration	5.94	1.37	0.63	0	0.05	0	<b>7.99</b>
Equipements sportifs	14.85	0	2.48	1.89	0.21	0	<b>19.43</b>
Environnement	17.42	0	0.09	2.84	0	0	<b>20.35</b>
Technique	5.24	0	1	0.06	0.42	0.69	<b>7.41</b>
SPANC	1.74	0	0	0	0	0	<b>1.74</b>
Picardie en Ligne	0.60	0	0	0	0	0	<b>0.60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45.79</b>	<b>1.37</b>	<b>4.2</b>	<b>4.79</b>	<b>0.68</b>	<b>0.69</b>	<b>57.52</b>



**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2021 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet	TOTAL
Administration	6.57	2	0.10		0.33	9
Equipements sportifs	14.41		2.17	1.2		17.78
Environnement	16.76		1	3.22		20.98
Technique	5.08		0.87	0.44	0.33	6.72
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.10				0.56	1.66
<b>TOTAL</b>	<b>45.92</b>	<b>2</b>	<b>4.14</b>	<b>4.86</b>	<b>1.22</b>	<b>58.14</b>

- Embauche d'une responsable adjointe aux finances à temps complet à compter du 18 janvier 2021,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour la déchèterie à Sailly-Saillisel,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 en remplacement d'un agent parti à la retraite,
- Embauche d'une adjointe d'animation principale 1<sup>ère</sup> classe par mutation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'une conseillère numérique en contrat de projet de 2 ans à compter du 7 juin 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'un agent technique à temps plein à compter du 18 septembre 2021 suite au transfert du gymnase municipal de Péronne,
- Renouvellement de 3 contrats d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet prévus en 2021,
- Démission du directeur technique et environnement effective au 21 juin 2021,
- Embauche d'un nouveau directeur technique et environnement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- Disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,
- Embauche d'un adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- Mutation de la chargée d'accueil au PETR à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021,
- Démission de la chargée de communication à mi-temps effective au 3 septembre 2021,
- Démission d'un adjoint technique stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,
- Mutation d'un éducateur des activités physiques et sportives à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2022 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.72	2	0.48			9.20
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.64		2.11	1.91		18.66
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	17.67		0.95	2.78	0.67	22.07
Technique	5.09		0.80	1.25	0.60	7.74
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.6			0.09	1.56	3.25
<b>TOTAL</b>	<b>47.72</b>	<b>2</b>	<b>4.34</b>	<b>6.03</b>	<b>2.83</b>	<b>62.92</b>

- Embauche d'un chargé d'accueil par mutation prévue au 1<sup>er</sup> février 2022,
- Embauche d'un chargé de communication à temps complet,
- Embauche d'un adjoint technique à temps complet pour le remplacement de l'agent ayant démissionné aux services techniques,
- Embauche d'un 2<sup>ème</sup> conseiller numérique à temps complet pour le Tiers Lieu Numérique à compter du 11 avril 2022,
- Embauche d'un gardien de déchèteries supplémentaire et ambassadeur de tri à temps complet à compter du 5 septembre 2022,
- Embauche d'un ambassadeur de tri à temps complet pour une durée de 1 an à compter du 5 septembre 2022 (contrat de projet),
- Embauche d'un agent (contrat Parcours Emploi Compétences) :
  - 1 agent à 30 h uniquement pendant les heures d'ouverture de la déchèterie de Mont Saint Quentin à Péronne et remplacement des gardiens en repos à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 mais l'agent a démissionné au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2023 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.75	2	1			9.75
Service d'aides à domicile	1					1
Equipements sportifs (mns, agents d'entretien et techniques et gardiens de gymnases)	14.21		3.30	1.80		19.31
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	19.44		0.20	2.35	1.78	23.77
Technique	5.64		0.80	0.45	1.06	7.95
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.16			0.49	1.06	3.71
<b>TOTAL</b>	<b>51.20</b>	<b>2</b>	<b>5.30</b>	<b>5.09</b>	<b>3.90</b>	<b>67.49</b>

- Embauche d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe suite à la dissolution du syndicat d'aides à domicile de Combles au 1<sup>er</sup> janvier 2023 mis à disposition de l'Association Saint Jean de Péronne,
- Création d'un poste d'assistant de conservation contractuel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : embauche effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Renouvellement du contrat de la chargée de communication à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023,
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet ayant les fonctions d'ambassadeur de tri à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 (à la place du contrat de projet),
- Création d'un poste non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet ayant les fonctions de gardien de déchèterie à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 (doublon avec l'agent de la déchèterie de Mont Saint Quentin),
- Création de postes non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet auprès du service technique selon les besoins,
- Embauche d'un éducateur des activités physiques et sportives à temps complet à compter du 4 septembre 2023,
- Création d'un poste permanent à temps complet en tant que conseillère numérique à compter du 7 juin 2023 (à la place du contrat de projet)
- Embauche d'un agent sous contrat d'accompagnement dans l'emploi Parcours Emploi Compétences à 30/35<sup>ème</sup> depuis le 5 juin 2023 pour une durée d'un an (doublon avec l'agent de la déchèterie de la Chapelette à Péronne)

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2024 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration	6.82	2	1		1.01	10.83
Service d'aide à domicile	1					1
Equipements sportifs (MNS, agents d'entretien, techniques et gardiens de gymnases)	13.88		3.75	2.39		20.02
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	20.67		0.20	2.29	2.18	25.34
Technique	6		0.8	0.29	1.03	8.12
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.52			0.16	1.80	4.48
<b>TOTAL</b>	<b>52.89</b>	<b>2</b>	<b>5.75</b>	<b>5.13</b>	<b>6.02</b>	<b>71.79</b>

Administration :

- Prise de poste de l'assistante de conservation au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Prise de poste d'un adjoint administratif au 1<sup>er</sup> novembre 2024 au service Finances,

Environnement :

- Prise de poste d'un ambassadeur de tri/biodéchets : contrat de projet d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 à temps complet,
- Prise de poste d'un adjoint technique, emploi permanent à temps complet faisant fonction de gardien de déchèterie (déchèterie de Mont Saint Quentin à Péronne) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,
- Prise de poste d'un adjoint technique, emploi non permanent à temps complet faisant gardien de déchèteries (déchèteries La Chapelette) pour une durée d'un an à compter du 4 juin 2024,
- Recrutement d'un agent du 5 juin au 10 octobre 2024 sur la base de 29/35ème et du 21 au 27 octobre 2024 à temps complet pour remplacer les agents en repos sur les 4 déchèteries et les congés des agents,
- Recrutement d'agents de remplacement pour pallier aux congés payés et aux éventuels arrêts maladie,
- Remplacement du gardien de déchèterie à Roisel suite à son départ à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Tiers-Lieu Numérique :

- Prise de poste d'un adjoint d'animation, poste permanent à temps complet, faisant fonction d'animateur numérique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,
- Contractualisation de 2 contrats de projet, postes non permanents à temps complet en tant que conseiller numérique pour une durée d'un an à compter du 2 avril 2024 et du 13 mai 2024,
- Démission d'un adjoint d'animation au 2 avril 2024.

Equipements sportifs :

- Remplacement des gardiens de gymnases sur Péronne et Roisel suite à des arrêts maladie,
- Remplacement d'un agent technique au centre aquatique suite à des arrêts maladie,
- Recrutement d'un opérateur des APS en remplacement des 6 MNS en congés, formations et éventuels arrêts maladie
- Démission d'un éducateur des activités physiques et sportives au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Technique :

- Recrutement de 2 agents en accroissement d'activité, le premier de mai à novembre et le deuxième de mai au 20 décembre 2024,
- Remplacement d'un agent technique de janvier à mars 2024

**Effectif prévisionnel en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2025 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD rempli	CDD Accrt d'activité, contrat de projet, PEC	TOTAL
Administration (administratifs, assistante de conservation représentante syndicale)	8.02	2	2.92			12.94
Service d'aide à domicile	1					1
Etudes et projets en lien avec le CSNE					0.29 A c. de juin	0.29
Enfance Jeunesse					0.83 A c. de mars	0.83
Equipements sportifs (MNS, agents d'entretien, techniques et gardiens de gymnases)	14		4	3		21
Environnement (agents de collecte des déchets, gardiens de déchèteries, ambassadeur de tri)	21.58		0.20	3.08	1.67	26.53
Ecole de musique et conservatoire de danse	1.05	2.08	1.82			4.95
Technique	6.33		0.8	0.5	1.50	9.13
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	2.91		0.5		1.50	4.91
<b>TOTAL</b>	<b>56.89</b>	<b>4.08</b>	<b>10.24</b>	<b>6.58</b>	<b>5.79</b>	<b>83.58</b>

Administration :

- Recrutement prévu au 1<sup>er</sup> juin 2025 d'un chargé d'accueil et de l'animation à mi-temps sous contrat de projet d'un an renouvelable,
- Recrutement dès que possible d'un chargé de coopération CTG à temps complet sous contrat de projet d'une durée de 3 ans,
- Recrutement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'une assistante de conservation (archiviste) pour une durée de 3 ans,
- Recrutement d'un ou deux adjoints administratif/rédacteurs courant 2025 (pour le remplacement de la responsable des Finances et le recrutement d'un agent supplémentaire pour le service RH).

Création d'une école de musique et d'un conservatoire de danse communautaire au 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- Transfert du personnel de l'école de musique et du conservatoire de danse de Péronne (environ 20 postes),
- Recrutement des agents de l'association musicale d'Epehy (environ 10 personnes),
- Recrutement d'un agent administratif/régisseur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à temps non complet sur la base de 21/35ème

Environnement :

- Création d'un poste d'adjoint technique faisant fonctions de gardien de déchèteries à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 (La Chapelette) en lieu et place d'un emploi non permanent,
- Renouvellement du contrat de projet concernant le poste d'ambassadeur de tri/biodéchets pour une durée d'un an,
- Recrutement d'agents pour effectuer les remplacements d'arrêts maladie, congés payés, formation...

Technique :

- Recrutement d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> mars 2025 suite au départ à la retraite d'un agent,
- Recrutement d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> avril 2025 suite au départ à la retraite d'un agent,
- Recrutement de 2 agents techniques pour accroissement d'activité pour une période de 8 mois,
- Recrutement d'un adjoint technique faisant fonction d'adjoint au responsable des services techniques à compter de septembre 2025.

Equipements sportifs :

- Recrutement d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> janvier 2025 suite au départ à la retraite d'un agent (centre aquatique),
- Recrutement d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> décembre 2025 suite au départ à la retraite d'un agent (gardien de gymnase).

Tiers-Lieu Numérique :

- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 et suppression d'un poste non permanent de conseillère numérique à temps complet,
- Recrutement d'un conseiller numérique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 (contrat de projet) suite à la décision de non-renouvellement d'un agent en contrat de projet,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour animer une Micro-Folie composée d'un musée numérique, d'un FabLab, d'un espace de réalité virtuelle et d'un point ludothèque/médiathèque.

**Evolution du personnel depuis 2013 en équivalent temps plein (ETP) :**

Année	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et autres contrats	TOTAL
2013	37.19	2.00	2.60	9.39	<b>51.18</b>
2014	40.35	2.00	2.88	6.25	<b>51.48</b>
2015	41.14	1.00	2.88	7.08	<b>52.10</b>
2016	41.01	1.00	2.88	6.22	<b>51.11</b>
2017	42.52	1.00	2.06	6.77	<b>52.35</b>
2018	44.97	1.00	3.89	10.25	<b>60.11</b>
2019	44.66	1.00	3.88	10.97	<b>60.51</b>
2020	45.79	1.37	4.20	6.16	<b>57.52</b>
2021	45.92	2.00	4.70	5.52	<b>58.14</b>
2022	47.72	2.00	4.34	8.86	<b>62.92</b>
2023	50.63	2.00	5.30	9.56	<b>67.49</b>
2024	52.89	2.00	5.75	5.16	<b>71.79</b>
2025	56.89	4.08	10.24	12.37	<b>83.58</b>

**Evolution des taux de cotisations patronales en % depuis 2019 :**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CNRACL (fonctionnaires)	30.65	30.65	30.65	30.65	30.65	31.65	34.65
ATIACL	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
IRCANTEC (contractuels)	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55
Centre de gestion	0.65	0.65	0.65	0.85	0.85	0.90	0.94
CNFPT	0.90	0.90	0.90	0.95	1.00	1.00	1.00
Assedic pour les contractuels	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05	4.05
URSSAF pour les fonctionnaires	15.93	15.93	15.93	15.93	15.93	14.63	15.93
URSSAF pour les contractuels	31.11	31.10	31.52	31.37	31.31	31.04	31.34

**Avancements d'échelon, de grade, de promotion interne :**

Année	Avancement d'échelon	Avancement de grade	Promotion interne
<b>2019</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>2020</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>2021</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>2022</b>	<b>41</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
<b>2023</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>2024</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>2025</b>	<b>23</b>	<b>5 prévus</b>	



**Avantage en nature : participation de 5 € par agent adhérent à une garantie labellisée « maintien de salaire » :**

Année	Montant	Nombre d'agents
2019	2 455.00 €	42
2020	2 400.00 €	40
2021	2 415.00 €	42
2022	2 310.00 €	39
2023	2 075.00 €	37
2024	1 980.00 €	33

**Participation employeur si adhésion au contrat collectif santé avec la MNT : 15 €/mois**

Année	Montant	Nombre d'agents
2025	2 160 €	12

**Participation employeur si adhésion au contrat collectif prévoyance avec COLLECTEAM : 7 €/mois**

Année	Montant	Nombre d'agents
2025	1 428 €	17

Les traitements indiciaires sont attribués en fonction des filières et des grades d'appartenance et fonction des compétences requises.

La nouvelle bonification indiciaire est octroyée aux agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique qui occupent des postes jugés particulièrement exigeants ou stratégiques. Les critères d'éligibilité varient selon le décret en vigueur et les spécificités des fonctions exercées. Au sein de la collectivité, perçoivent de la NBI, les agents exerçant en tant que chef de bassin (15 points), régisseur d'avances, de dépenses ou de recettes (15 points) et encadrement de proximité d'une équipe à vocation technique d'au moins cinq agents (15 points).

Par délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2017, le RIFSEEP a été institué à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Il a été modifié par :

- la délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021 pour ajout des ingénieurs et des techniciens et modification des modalités de retenue ou de suppression en cas de longue maladie et longue durée avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2021,
- la délibération du conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 pour ajout de la filière culturelle notamment le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023,

- la délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2025 pour ajout du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux et les modalités de retenue ou de suppression pour absence en cas de longue maladie avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Les heures supplémentaires ne sont rémunérées que pour les agents contractuels de remplacement ou en accroissement d'activité.

L'annualisation et l'organisation du temps de travail dans la collectivité a été fixée par délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2022 et modifié lors du conseil communautaire du 12 décembre 2024.

### **RAPPORT EGALITE HOMMES/FEMMES**

Un rapport spécifique « égalité hommes/femmes » est présenté lors du Conseil Communautaire qui débat sur les orientations budgétaires.

## ANNEXE – TARIFS

**Tarifs particuliers – Tiers-lieu numérique**

Désignation	Prix
<b>Adhésion annuelle</b>	
1 personne imposable	15,00€
2 personnes du même foyer imposable	25€
3 personnes du même foyer	30€
4 personnes du même foyer	35€
5 personnes du même foyer	40€
Enfants, étudiant, demandeur d'emploi, personne au RSA et personne non imposable	10€
<b>Fablab</b>	
<b>Permis (heure)</b>	
Imprimante 3D/plotter	15€
Fraiseuse numérique	15€
Brodeuse	15€
Découpeuse laser	15€
<b>Consommable</b>	
Vinyle au mètre	5€
PLA au gramme	0,10€
Contreplaqué 30x40cm	5€
Stylo en bois	3€
Flex feuille A4	5€
Morceau de cuir 15x20cm	4€
Chute de cuir	0,10€
Stylo	3€
Ardoise 32x22cm	3€
Tote bag 38x42cm	3€
Tasse sublimation + feuille transfert	10€
Badge / miroir / magnet 75mm + feuille transfert + film	2,50€
Plexi diamètre 10cm	2,50€
Sublimation A4	7€
Sublimation A5	3,50€
Sublimation A3	14€
Sublimation format tasse	3,50€
Moyen objet en bois	6€
Badge / porte-clés fonds blancs / magnet 37mm + feuille transfert + film	1,50€
Décapsuleur en fer	1€
Désodorisant sublimation + feuille transfert	1,50€
Clé usb bois 8 Go minimum selon le stock + gravure	10€
Marque page vierge en aluminium métal sublimation + feuille transfert	1,50€
Gourde sublimation + feuille transfert	10€
Quincaillerie (vis, guirlande...)	1€
Carrelage	3€
Plexiglass A4	5€
<b>Utilisation des machines</b>	
3D	Gratuit
Fraiseuse numérique ½ journée	4€

<i>Fraiseuse numérique journée</i>	6€
<i>Découpeuse laser ½ journée</i>	4€
<i>Découpeuse laser journée</i>	6€
<i>Découpe vinyle ½ journée</i>	4€
<i>Découpeuse vinyle journée</i>	6€
<b>Service numérique de proximité</b>	
<i>Médiation</i>	Gratuit
<i>Carte création 3 activités</i>	10€
<i>Activité création à l'unité</i>	4€
<i>Animation : scolaire / institution / maison de retraite – 1h d'animation de 2 à 12 personnes (hors consommable)</i>	20€
<b>Reproduction</b>	
<i>Photocopie N/B A4</i>	0,10€
<i>Photocopie N/B A3</i>	0,30€
<i>Photocopie couleur A4</i>	0,20€
<i>Photocopie couleur A3</i>	0,60€
<i>Pass 100 photocopies N/B A4</i>	8€
<i>Pass 100 photocopies N/B A3</i>	10€
<i>Pass 100 photocopies couleur A4</i>	12€
<i>Pass 100 photocopies couleur A3</i>	14€
<i>Reliure</i>	2€
<i>A4 Couleur Plastification + photocopie</i>	1€
<i>A4 N&amp;B Plastification + photocopie</i>	0,90€
<i>A3 Couleur Plastification + photocopie</i>	1,70€
<i>A3 N&amp;B Plastification + photocopie</i>	1,40€
<b>Service numérique enfant/jeune</b>	
<i>Pack anniv'num (par enfant)</i>	8€
<i>Mercredi jeune numérique</i>	5€
<i>Carte de 10 séances mercredi jeunes numérique</i>	40€
<i>Club numérique (année) séance d'une heure par semaine hors vacances scolaire à partir de 8 ans</i>	50€
<i>Stage numérique pour les 8/17 ans</i>	6€ la ½ journée / 25% de réduction à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant
<i>Club informatique</i>	50€ / 6€ par mois pour les mardis de la période scolaire
<b>Matériel informatique</b>	
<i>Tarif pc portable A</i>	150€
<i>Tarif pc portable B</i>	110€
<i>Tarif pc portable C</i>	90€
<i>Tarif pc fixe RAM &gt; 6 Go</i>	70€
<i>Tarif pc fixe RAM 4 Go</i>	50€
<i>Tarif téléphone portable A</i>	100€
<i>Tarif téléphone portable B</i>	70€
<i>Tarif téléphone portable C</i>	40€
<i>Tarif téléphone portable D</i>	22€
<b>Café / Restauration</b>	
<i>Café / thé / boisson</i>	1€

Biscuiterie	1€
Formule petit déj	3€
Carte boisson chaude ou froide	10 boissons pour 10€

### Tarifs professionnels / associations – Tiers-lieu numérique

Désignation	Prix
<b>Café /Restauration</b>	
Café/thé/boisson	1€
Biscuiterie	1,50€
Formule petit-déjeuner	3,00€
Carte boisson chaude ou froide	10 boissons pour 10€
<b>Coworking</b>	
Heure	2€
½ journée	4€
Journée	6€
Semaine	25€
Mois	60€
Location de bureau à l'heure	8€
Location de bureau ½ journée	25€
Location salle de réunion 1/2	50€
Location salle de réunion journée	90€
<b>Service numérique de proximité</b>	
Accompagnement professionnel / heure	40€
Accompagnement association institution / heure	20€
<b>Fablab</b>	
Imprimante 3D/plotter	15€
Fraiseuse numérique	15€
Brodeuse	15€
Découpeuse laser	15€
<b>Consommables</b>	
Vinyle au mètre	5€
PLA (le gramme) (couleur selon arrivage)	0,10€
Contreplaqué / MDF (30cm*40cm)	5€
Stylo en bois	3€
Flex (feuille A4)	5€
Morceau de cuir (couleur selon arrivage / 15cm*20cm)	4€
Cuir – chute (le gramme) (couleur selon arrivage)	0,10€
Stylo	3€
Ardoise 32x22cm	3€
Tote Bag 38x42cm	3€
Tasse sublimation + feuille transfert	10€
Badge / miroir / magnet 75mm + feuille transfert + film	2,50€
Plexi diamètre 10cm	2,50€
Sublimation A4	7€
Sublimation A5	3,50€
Sublimation A3	14€
Sublimation format tasse	3,50€
Moyen objet en bois	6€
Badge / porte-clés fonds blancs / magnet 37mm + feuille transfert + film	1,50€

<i>Décapsuleur en fer</i>	1€
<i>Désodorisant sublimation + feuille transfert</i>	1,50€
<i>Clé usb bois 8 Go minimum selon le stock + gravure</i>	10€
<i>Marque-page vierge en aluminium métal sublimation + feuille transfert</i>	1,50€
<i>Gourde sublimation + feuille transfert</i>	10€
<i>Quincaillerie (vis, guirlande...)</i>	1€
<i>Carrelage</i>	3€
<i>Plexiglass A4</i>	5€
<b>Utilisation des machines</b>	
<b>Professionnels</b>	
<i>3D</i>	4€
<i>Fraiseuse numérique ½ journée</i>	8€
<i>Fraiseuse numérique journée</i>	12€
<i>Découpeuse laser ½ journée</i>	8€
<i>Découpeuse laser journée</i>	12€
<i>Découpe vinyle ½ journée</i>	8€
<i>Découpeuse vinyle journée</i>	12€
<b>Utilisation des machines</b>	
<b>Associations</b>	
<i>3D la ½ journée</i>	3€
<i>Fraiseuse numérique ½ journée</i>	4€
<i>Fraiseuse numérique journée</i>	6€
<i>Découpeuse laser ½ journée</i>	4€
<i>Découpeuse laser journée</i>	6€
<i>Découpe vinyle ½ journée</i>	4€
<i>Découpeuse vinyle journée</i>	6€

**Tarifs – Centre Aquatique O2 Somme**

<b>Entrées piscine</b>		<b>Tarif</b>
Enfant de – 3 ans	L'entrée	Gratuit
Enfant de 3 à 15 ans	L'entrée	3,20€
	Les 12 entrées	32€
	Pass 14 jours consécutifs	10,80€
	L'abonnement trimestriel	48,50€
Adulte (à partir de 16 ans)	L'entrée	4,40€
	Les 12 entrées	44€
	Pass 14 jours consécutifs	16,20€
	L'abonnement trimestriel	64,70€
Famille (à partir de 4 personnes)	Enfant de – 3 ans	Gratuit
	Enfant 3 à 15 ans	2,80€
	Adulte (à partir de 16 ans)	3,80€
Groupe associatifs et assimilés	Par enfant	2,70€
	Par adulte	3,70€
Actions promotionnelles	L'entrée tarif réduit enfant	2,20€
	L'entrée tarif réduit adulte	3,20€
Pass vacances enfant (5 entrées) valable sur la durée des vacances scolaires	Communes CCHS uniquement	5,40
CLSH	CCHS – par personne	1,60€
	Hors CCHS – par personne	2,70€
CE	L'entrée enfant	2,70€
	L'entrée adulte	3,70€
	Les 13 entrées enfant	32€
	Les 13 entrées adulte	44€
Clubs	Natation	Gratuit
	Plongée (forfait annuel)	1347,50€
	Ainés – l'entrée	2,70€
	Ainés – Abonnement individuel 10 entrées	27€
Visiteur (gradins)		1,10€
Écoles et collèges	CCHS	Gratuit
	Hors CCHS – la séance (environ 50 élèves)	75,50€
Lycées	CCHS – La ligne d'eau 1h	16,20€
Entrées gratuites	1 entrée enfant à chaque élève du primaire fréquentant le centre aquatique	Gratuit
	Sur décision du Président	Gratuit
<b>Divers</b>		<b>Tarif</b>
Location aquabike (sans entrée)	La ½ heure	3,80€
	Les 12 ½ heures	38€
Badge	En cas de perte	2,20€
Bracelet		3,20€
<b>Activités (entrées piscine comprises)</b>		<b>Tarif</b>
Sauna Hammam (À partir de 16 ans)	Séance pour abonné entrée piscine adulte	5,40€
	La séance de 45 minutes	9,70€
	Les 12 séances de 45 minutes	97€
	L'abonnement trimestriel	129,40€

<i>Aquagym</i>	<i>La séance</i>	<i>8,60€</i>
	<i>Les 12 séances</i>	<i>86€</i>
	<i>L'abonnement trimestriel</i>	<i>107,80€</i>
	<i>Les 40 séances</i>	<i>258,70€</i>
<i>Aquabike / Aquafitness</i>	<i>La séance</i>	<i>9,70€</i>
	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
	<i>L'abonnement trimestriel</i>	<i>129,40€</i>
<i>Paddle</i>	<i>La séance</i>	<i>9,70€</i>
	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
<i>Activités bien-être</i>	<i>Les 12 séances</i>	<i>97€</i>
<i>Baby club (3 mois à 8 ans)</i>	<i>La séance enfant (y.c 2 accompagnateurs maxi)</i>	<i>10,30€</i>
	<i>Enfant supplémentaire</i>	<i>4,90€</i>
<i>Aquaphobie (adultes)</i>	<i>Les 12 séances</i>	<i>103€</i>
<i>Leçons de natation (groupe)</i>	<i>Le séance adultes (cours d'1/2h)</i>	<i>10,30€</i>
	<i>Les 12 séances adultes</i>	
	<i>La séance enfants</i>	<i>9,20€</i>
	<i>Les 12 séances enfants</i>	<i>92€</i>
<i>Anniversaire</i>	<i>Forfait pour 2h et jusqu'à 10 enfants (8 à 12 ans)</i>	<i>86,30€</i>
	<i>Enfant suppl. (jusque 15 enfants)</i>	<i>6,50€</i>
<i>Soirée à thème</i>	<i>L'entrée</i>	<i>10,80€</i>



### Tarifs professionnels – Déchèteries

	Tarifs au m <sup>3</sup>		
	Professionnels du territoire	Professionnels extérieurs	Associations
Déchets verts	10€	15€	5€
Encombrants	20€	30€	10€
Gravats	20€	30€	10€
Bois	20€	30€	10€
Déchets diffus spécifiques	Gratuit	Gratuit	Gratuit

## LISTE DES MARCHES EN COURS ET A RENOUELER EN 2025

N° Identification	Nature de la prestation	Objet du marché public	Lieu d'exécution	Montant global € HTdu marché (y compris reconduction et/ou avenant(s)le cas échéant)	Titulaire	Début	Fin
M2017037	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la CCHS	Territoire	386 667,50 €	GROUPEMENT AUDDICE URBANISME SARL / AUDDICE ENVIRONNEMENT SARL - 5 Rue des molettes - 59286 ROOST-WARENDIN	30/08/2018	APPROBATION FINALE
M2019034	MOE	Maitrise œuvre - obtention du permis d'aménager - réalisation des tx d'aménagt - requalification friche flodor	Péronne	177 015,00 €	OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE SAS / FOLIA URBANISME PAYSAGE - 12 Place Saint Hubert - 59000	27/05/2020	FIN AOR
M2020002	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Suivi animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale (OPAH-RR)	Territoire	247265 € + part variable	UT SOLIHA Hauts de France / SOLIHA SOMME - 73 blvd de la Moselle 59000 LILLE	Signature Conv ANAH	14/09/2025
AC2020018	Services	LOCATION COPIEUR MULTIFONCTIONS	Péronne	50 000,00 €	AINSE BUREAUTIQUE SYSTEMES SAS - 93 Rue Porte de	02/12/2020	02/12/2025
AC2021004	FOURNITURES	FOURNITURE DE COLONNES AERIENNES A VERRE	MULTI	212 000,00 €	ECONOX 1 Chemin de Noodstraete 59380 BIERNE	10/09/2021	10/09/2025
M2021006-LOT1	OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC	CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - DEPOT ET GESTION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES, FROIDES, CONFISERIES	PERONNE	Redevance de 18 % du CA HT	DENOYELLE DISTRIBUTION - 82 Rue de SAULZUIR 59188 VILLERS EN CUCHIES	01/10/2021	01/10/2025
M2021006-LOT2	OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC	CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - DEPOT ET GESTION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE ARTICLE DE NATATION	PERONNE	Redevance de 12% du CA HT	TOPSEC - 19 Rue de la Baignade 94400 VITRY SUR SEINE	01/10/2021	01/10/2025
M2021008	SERVICES	ENTRETIEN DES ESPACES VERS DE LA COMMUNE DE PERONNE (ZONES IMPUTABLES A LA CCHS)	PERONNE	64 400,00 €	ID VERDE SAS - AVENUE ROGER DUMOULIN - ZI NORD - LIEU DIT LE CHAMP CIALLOUX 80080 AMIENS	07/06/2021	07/06/2024
AC2021010	SERVICES	DECHETTERIE DE SAILLY SAILLISEL - CHARGEMENT BENNES GRAVATS & DECHETS VERTS	SAILLY	39 600,00 €	DOURLÉN PHILIPPE - 3B RUE LLE DU MENIER - 80360	11/06/2021	11/06/2025
AC2021011 - LOT1	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS	MULTI	40 000,00 €	QUALICONSULT EXPLOITATION - 13 Avenue Pierre et Marie Curie - 59260 LEZENNES	22/09/2021	22/09/2025
M2021011 - LOT4	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	CENTRE AQUATIQUE – MESURE DE L'AIR	PERONNE	7 812,00 €	SAS MESUR ANALYS PROCESS ENVIRONNEMT (MAPE) - 260 Rue Blaise Pascal - 62800 LIEVIN	22/09/2021	22/09/2025
M2021011 - LOT5	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	CENTRE AQUATIQUE – VÉRIFICATION DU TOBOGGAN AQUATIQUE	PERONNE	960,00 €	BUREAU VERITAS EXPLOITATION - Bâtiment Les Pins - Allée de la Pépinière - 80044 AMIENS CEDEX	22/09/2021	22/09/2025
M2021013	SERVICES	GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - MOYEN SÉJOUR ET GRAND PASSAGE	PERONNE	99 880,00 €	SG2A L'HACIENDA - 355 Rue des Mercières - 69140 RILLIEUX LA PAPE	07/11/2021	07/11/2025
M2021014 - LOT 1	SERVICES	CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU	PERONNE	38 888,19 €	ENGIE SOLUTIONS - AGENCE PICARDIE - 16 Allée du	03/01/2022	31/12/2026
M2021014 - LOT 2	SERVICES	GYMNASES & BATIMENTS DIVERS - CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE,	MULTI	132 727,59 €	DALKIA - Centre Opérationnel de Picardie - 59	03/01/2022	31/12/2026
AC 2021015	SERVICES	VERIFICATION PERIODIQUE RGLMENTAIRE DES BARNUMS	PERONNE	12 000,00 €	SA BVCTS - 427 Route d'HAZEBROUCK - 59660 MERVILLE	22/09/2021	22/09/2025
AC 2021 017	SERVICES	TRANSPORT URBAIN - VILLE DE PERONNE	PERONNE	380 000,00 €	SAS CARS PERDIGEON - ZI de la Chapelette - B.P. 10097 – 80202 PERONNE CEDEX	03/01/2022	03/01/2026
AC 2021 018	PRESTATIONS INTELLECTUELLES - MOE	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE - MAITRISE D'OEUVRE - TRAVAUX DE VOIRIE	MULTI	480 000,00 €	SAS ECAA - 2bis Rue Albert Thomas - 02100 SAINT QUENTIN	03/01/2022	03/01/2026
2022 001	Fourniture	Centre Aquatique O2 SOMME - Fourniture et livraison de chlore gazeux	PERONNE	40 000,00 €	GAZECHIM SAS - 15, rue Henri-Brisson – BP 05 – 34504 BEZIERS CEDEX	02/05/2022	02/05/2026
M2022 003	Prestations intellectuelles	FICHE FLODOR - REALISATION PLAN DE GESTION DEBLAI / REMBLAI	FLODOR	TF = 10350 € / TO = 4 150 €	OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE SAS - 12 PLACE ST	18/03/2022	18/07/2022
2022 004	Services	ENTRETIEN ET NETTOYAGE DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES	PERONNE	160 000,00 €	AZURIAL SAS - 590 Rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT	09/06/2022	09/06/2026
2022 007	Fourniture & Services	REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE & PRESTATIONS DE SERVICES	PERONNE	49 184,00 €	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTION - 365-367	02/06/2022	02/06/2027
2022 008	Maîtrise d'œuvre	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme (Création d'une salle de conseil).	PERONNE	93 907,05 €	ASTELLE ARCHITECTURE/ATELIER 19 ARCHITECTURE/BATITECH/ETUDIS AMENAGEMENT - 5	27/06/2022	FIN TX - AOR
2022 010 - lot 3	Prestations Intellectuelles	CCHS - AMENAGEMENTS DIVERS - (DECHETERIES – GYMNASES – AERODROME ...) - Etudes de Faisabilité	PERONNE	9 990,00 €	ASTELLE ARCHITECTURE//ETUDIS AMENAGEMENT - 5	06/07/2022	06/10/2022
2022 013	Prestations Intellectuelles	CANAL SEINE NORD EUROPE - CREATION D'UN PORT DE PLAISANCE SUR LA COMMUNE D'ALLAINES (80200) -	PERONNE	49 960,00 €	SOFID SAS - 59 Rue Nelson Mandela 34070 Montpellier	07/11/2022	RESILIER

2022 015	Services	ENTRETIEN DES SEPARATEURS HYDROCARBURES (DESHUIEURS / DEBOURBEURS)	PERONNE	88 000,00 €	ORTEC ENVIRONNEMENT - 7 Rue Antoine PARMETIER ZAC LA VALLEE 02100 ST QUENTIN	16/11/2022	16/11/2026
2022 017	Services	Système de gestion du contrôle d'accès aux déchetteries - Contrat hébergement	PERONNE	4 622,50 €	HORANET - ZI ROUTE DE NIORT - BP 70328 - 85206 FONTENAY LE COMPTE CEDEX	31/05/2022	31/12/2025
2022 020	Services	FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT ET PRESTATIONS ASSOCIEES	PERONNE	213 000,00 €	EDENRED France SAS - 166/180 Boulevard Gabriel Péri - 92245 MALAKOFF	01/01/2023	31/12/2026
2022 021	Prestations Intellectuelles	REALISATION D'UN PÔLE CULTUREL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA	PERONNE	TF = 73 240 €	FILIGRANE PROGRAMMATION / BENEDICTE DUMEIGE/	TF -	AVT4 EN COURS
AC 2022 031 - LOT1	Services	VÉRIFICATION, MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES EXTINCTEURS, DES R.I.A., DES SYSTÈMES	Patrimoine CCHS	72 000,00 €	SASU INCENDIE PROTECTION SECURITE - 61 RUE DE	17/04/2023	17/04/2027
AC 2022 031 - LOT2	Services	VÉRIFICATION, MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CORRECTIVE DES ALARMES INCENDIE, DÉCLENCHEURS	Patrimoine CCHS	72 000,00 €	SASU INCENDIE PROTECTION SECURITE - 61 RUE DE	17/04/2023	17/04/2027
M2022 032 - LOT1	TRAVAUX	REQUALIFICATION DU SITE FLODOR A PERONNE - TRAVAUX AMENAGT - LOT 1 - VRD	FLODOR	1 169 599,20 €	EIFFAGE ROUTE NORD EST - ALLEE DE LA HAUTE BORNE -	15/03/2024	15/07/2025
M2022 032 - LOT2	TRAVAUX	REQUALIFICATION DU SITE FLODOR A PERONNE - TRAVAUX AMENAGT - LOT 2 - PLANTATIONS	FLODOR	286 908,66 €	France ENVIRONNEMENT - 18 RUE DU CANAL 80000	15/03/2024	15/07/2025
M2022 033	Prestations Intellectuelles	MISSION CSPS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGT DU SITE FLODOR (80200 PERONNE)	FLODOR	5 500,00 €	QUALICONSULT SECURITE - 18 ALLEE MAITRE	15/03/2024	15/07/2025
AC 2023 001 - LOT2	Services	CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - MAINTENANCE APPAREIL ANALYSE EAU	Centre AQUA	60 000,00 €	GROUPE AMETHYS - 36 Rue du LUYOT - ZI B - 59113	09/03/2023	09/03/2026
AC 2023 001 - LOT3	Services	CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - MAINTENANCE DES DECHLORAMINATEURS	Centre AQUA	60 000,00 €	GROUPE AMETHYS - 36 Rue du LUYOT - ZI B - 59113	09/03/2023	09/03/2026
AC 2023 003	TRAVAUX	VOIRIE - TRAVAUX ENTRETIEN	Territoire CCHS	1 800 000,00 €	EIFFAGE ROUTE NORD EST - ALLEE DE LA HAUTE BORNE -	16/05/2023	16/05/2027
AC 2023 004 - LOT 1	Services	ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES COUVERTURES, TOITURES TERRASSES, GOUITTIERES ET CHENEUX DES	Patrimoine CCHS	120 000,00 €	ATTILA SAINT QUENTIN - 49 RUE DES ETANGS 02490	03/07/2023	03/07/2026
AC 2023 004 - LOT 2	Services	ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES COUVERTURES, TOITURES TERRASSES, GOUITTIERES ET CHENEUX DES	Patrimoine CCHS	120 000,00 €	SOPREMA ENTREPRISES SAS - ROUTE DE TAINNIL - LE	03/07/2023	03/07/2026
AC 2023 004 - LOT 3	Services	ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES COUVERTURES, TOITURES TERRASSES, GOUITTIERES ET CHENEUX DES	Patrimoine CCHS	120 000,00 €	ATTILA SAINT QUENTIN - 49 RUE DES ETANGS 02490	03/07/2023	03/07/2026
M2023005	MOE	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - SIEGE CCHS - TRAVAUX ENERGETIQUES	SIEGE CCHS	31 990,00 €	ASTELLE ARCHITECTURE / BATITECH - 5 PLACE AUDRE AUDINOT 80200 PERONNE	24/02/2023	24/08/2025
AC 2023 006 - LOT1	Fournitures	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS ET MATERIEL	Patrimoine CCHS	74 000,00 €	SAS SOCOLDIS - 34 RUE PIERRE MARTIN - ZI DE	10/07/2023	10/07/2026
AC 2023 006 - LOT2	Fournitures	ESSUIE MAINS ET PAPIER HYGIENIQUE	Patrimoine CCHS	46 000,00 €	TOUSSAINT 59 - 401 AVENUE JEAN JACQUES - 59554	10/07/2023	10/07/2026
AC 2023 007	Services	TRANSPORTS DES ELEVES (CENTRE AQUATIQUE O2 SOMME - GYMNASSE DES REMPARTS A PERONNE - GYMNASSE DE ROISEL)	Péronne	200 000,00 €	SAS CARS PERDIGEON - ZI de la Chapelette - B.P. 10097 - 80202 PERONNE CEDEX	Année scolaire 2024/2025	Année scolaire 2024/2025
AC 2023 011	TRAVAUX	PROGRAMME VOIRIE - TRAVAUX NEUFS	Territoire CCHS	5 340 000,00 €	EIFFAGE ROUTE NORD EST - ALLEE DE LA HAUTE BORNE - 80420 FLIXECOURT	19/08/2023	19/08/2026
AC 2023 012	Services	MAINTENANCE SYSTÈME DISTRIBUTION CHLORE GAZEUX	CENTRE AQUA	60 000,00 €	GROUPE AMETHYS - 36 Rue du LUYOT - ZI B - 59113 SECLIN	16/05/2023	16/05/2026
M2023 008	MOE	MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT DE LA ZAC DE MONT ST QUENTIN	PERONNE	41 125,00 €	ETUDIS AMENAGT - 28 ROUTE D'AMIENS - 80480 DURY	08/06/2023	07/07/2025
M2023013 - LOT1	Prestations intellectuelles	AUDIT ENERGETIQUE - MARPA (80360 COMBLES)	MARPA	2 275,00 €	SARL SOLENER - 48 RUE GUSTAVE NADAUD - 59 000	06/12/2023	06/03/2024
M2023013 - LOT2	Prestations intellectuelles	AUDIT ENERGETIQUE - GYMNASSE BERANGER (80200 PERONNE)	GYM BERANGER	2 900,00 €	QUARDINA - 18 All2e de Maître Zaccharius - Lotisst	06/12/2023	06/03/2024
M2023013 - LOT3	Prestations intellectuelles	AUDIT ENERGETIQUE - GYMNASSE MENDES FRANCE (80200 PERONNE)	GYM MENDES France	2 900,00 €	QUARDINA - 18 All2e de Maître Zaccharius - Lotisst	06/12/2023	06/03/2024
M2023013 - LOT4	Prestations intellectuelles	AUDIT ENERGETIQUE - GYMNASSE DE ROISEL (80240 ROISEL)	GYM ROISEL	2 900,00 €	QUARDINA - 18 All2e de Maître Zaccharius - Lotisst	06/12/2023	06/03/2024
M2023015	Prestation intellectuelles	AMO - EAU POTABLE ET ASSAINISST	CCHS	19 797,50 €	AMEVA - 32 ROUTE D'AMIENS - 80480 DURY	06/04/2023	Fin obligations AMEVA
M2023016	CONCESSION	CONTRAT DE CONCESSION GESTION DU POLE EQUESTRE (AFFERMAGE)	POLE EQUESTRE	Redevance	POLE EQUESTRE DE LA HAUTE SOMME - RUE HECTOR	08/09/2023	08/09/2035
AC2023017	FOURNITURES	FOURNITURE DE CARBURANT PAR CARTES ACCREDITIVES ET SERVICES ASSOCIES	PERONNE	880 000,00 €	SPILEC - SOCIETE IMPORTATION LECLERC - 26 QJAI	06/10/2023	06/10/2027
M2023018	Prestations intellectuelles	ETUDE DE PREFIGURATION A L'EXERCICE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	TERRITOIRE CCHS	TF = 57 275 €	ADRIAL CONSEIL / HEXA INGENIERIE - 12 BIS RUE	04/12/2023	02/12/2024
M2023022 - LOT1	Services	ASSURANCE - RESPONSABILITE CIVILE	CCHS	7 926,04 €	PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - 159 RUE DU	01/01/2024	31/12/2027
M2023022 - LOT3	Services	ASSURANCE - PROTECTION JURIDIQUE	CCHS	5 319,24 €	2C COURTAGE - RES TH GAUTIER - 7 RUE MAGNOAC -	01/01/2024	31/12/2027
M2023022 - LOT4	Services	ASSURANCE - FLOTTE AUTOMOBILE	CCHS	127 125,68 €	SMACL ASSURANCES - 141 AVENUE HENRI SALVADOR	01/01/2024	31/12/2027
M2023022 - LOT4	Services	ASSURANCE - DAB	CCHS	139 329,28 €	SMACL ASSURANCES - 141 AVENUE HENRI SALVADOR	01/01/2024	31/12/2027
M2023023	Services	ASSURANCE - PROTECTION FONCTIONNELLE	CCHS	4 000,00 €	SMACL ASSURANCES - 141 AVENUE HENRI SALVADOR ALLENDE - 79031 NIORT	01/01/2024	31/12/2027

M2023023 - LOT 1	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 1 - VRD ESPACES VERTS	PERONNE	55 362,50 €	AEVA TP SARL - 2 RUE DES GRANDS PRES 80600	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 2	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 2 - GROS ŒUVRE	PERONNE	375 533,23 €	LBA - 77 RUE LUCETTE BONARD - 80330 LONGUEAU	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 3	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 3 - CHARPENTE BOIS / OSSATURE BOIS	PERONNE	195 193,42 €	ETS GANCE ET FILS - 03 RUE JEAN CATELAS 80320	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 5	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 5 - MENUISERIES METALLIQUES	PERONNE	135 000,00 €	SAS ROGER DELATTRE - ZI DE LA LIANE - CS 90407 -	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 6	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 6 - AGENCEMENT INTERIEUR - PALTRERIE - ISOLATION -	PERONNE	136 103,38 €	ETS GANCE ET FILS - 03 RUE JEAN CATELAS 80320	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 7	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 7 - COURANT FORT - COURANT FAIBLE - PHOTOVOLTAIQUE	PERONNE	211 346,06 €	SODELEC ELECTRIC SYSTEM - PARC DES BONNETTES - 11	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 8	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 8 - CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION -	PERONNE	228 000,00 €	SAS ARTOIS FROID ENEREGIE - 6 RUE JEHAN BLODEL	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 9	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 9 - CARRELAGE	PERONNE	16 277,70 €	SAS AVANTI - 10B RUE VICTOR HUGO 80800 VILLERS	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 10	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 10 - PEINTURE / REVETEMENT DE SOL	PERONNE	86 504,73 €	SAS BATICONCEPT AMEN - 103 BIS CHAUSSEE SAINT	12/04/2024	12/10/2025
M2023023 - LOT 12	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 12 - CLOISON MOBILE	PERONNE	28 800,00 €	SAS CLOISTOR - 130 RUE FAIDHERBE 93700 DRANCY	12/04/2024	12/10/2025
M2024002	FOURNITURES	FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS ROULANTS ET PIECES DETACHEES DESTINES A LA COLLECTE	PERONNE	220 000,00 €	SULO France SAS - 1 RUE DU DEBARCADERE -	15/05/2024	15/05/2027
M2024003	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 11 - ASCENSEUR	PERONNE	30 000,00 €	A2A - 10 RUE PIERRE SALMON 51430 BEZANNES	12/04/2024	12/10/2025
M2024004	TRAVAUX	Extension COM COM + Tx Energétique - LOT 4 - COUVERTURE ETANCHEITE	PERONNE	112 544,86 €	SARL FARASSE TOITURE BE - ZI CANTIMPRE JACQUES	12/04/2024	12/10/2025
M2024005	PRESTATIONS	MAISON DU CANAL ET DE LA NATURE - ETUDE DE PROGRAMMATION ET ASSISTANCE A MAITRISE	CLERY / SOMME	82 550,00 €	SAS VERDI/CONSEIL/PRESENCE/EGIS CONSEIL - 80 RUE	26/07/2024	Expiration
M2024006	SERVICES	ENTRETIEN ET VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE PORTES AUTOMATIQUES, SEMI-AUTOMATIQUES,	MULTI	40 000,00 €	KONE - ZAC DE L'ARENA - AEROPOLE - 455 PROMENADE	05/07/2024	05/07/2028
M2024007	SERVICES	LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR (Y COMPRIS SYSTEME DE PESEE)	PERONNE	10 000,00 €	QUADIENT France - 7 RUE HENRI BECQUEREL - 92500	01/01/2025	31/12/2028
M2024008	PRESTATIONS	MAISON DU CANAL ET DE LA NATURE - CARACTERISATION ZH	CLERY / SOMME	3 690,00 €	VERDI NORD DE France - 80 RUE DE MARCQ - CS 90049	05/12/2024	30/05/2025
M2024010 - LOT1	FOURNITURES	Acquisition d'un fourgon utilitaire de type H2 L2"	PERONNE	43 987,35 € TTC	GARAGE FRANCOIS - 54 AVENUE DES AUSTRALIENS	07/10/2024	07/03/2025
M2024010 - LOT2	FOURNITURES	Camion benne de PTAC 26 tonnes équipé d'une benne et d'un lève conteneur	PERONNE	258242,40 € TTC	SEMAT - 335 AVENUE JEAN GUITON 17028 LA	07/10/2024	31/10/2025
M2024010 - LOT3	FOURNITURES	Véhicule utilitaire de volume utile 3m3	PERONNE	36 022,54 € TTC	GARAGE FRANCOIS - 54 AVENUE DES AUSTRALIENS 80200 PERONNE	07/10/2024	LIVREE EN 01/2025
M2024012	SERVICES	LOCATION ET ENTRETIEN DE VETEMENTS PROFESSIONNELS	CCHS	88 000,00 €	INITIAL SAS - RUE DU POIRIER - ZI DE BRENOUILLE -	11/02/2025	11/02/2029
M2024015	TRAVAUX	AMENAGT DE LA ZAC DE MONT ST QUENTIN A PERONNE - TRAVAUX DE VOIRIE	PERONNE		EIFFAGE ROUTE NORD EST - ALLEE DE LA HAUTE BORNE -	17/02/2025	17/08/2026
M2024013	PRESTATIONS	MAISON DU CANAL ET DE LA NATURE - ETUDES GEOTECHNIQUES	CLERY/SOMME	8 220,00 €	ECR ENVIRONNEMENT - 176 RUE STEPHANE HESSEL -	18/12/2024	01/02/2025